

Évaluation de l'impact du programme européen « Initiative pour l'emploi des jeunes » en 2015

Février 2016



L'emploi des jeunes constitue un enjeu de société majeur au sein de l'Union Européenne avec un taux de chômage des jeunes de 22% en 2014 et particulièrement en France (24%). Dans ce contexte, l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) traduit l'engagement de l'Union européenne face à l'urgence de la situation des jeunes NEETs (*Not in Education, Employment or Training*).

Compte tenu de la situation qui demeure préoccupante pour les jeunes en Aquitaine (39 200 jeunes NEETs dont 30 000 au chômage en 2014), la région a bénéficié de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes. La programmation de l'IEJ en Aquitaine, réalisée à plus de 80% fin 2015 (112% pour le Conseil Régional et 55% pour la Direccte), est cohérente avec les objectifs poursuivis par les Programmes Opérationnels IEJ et résulte de 2 démarches différentes (modèle mixte entre sécurisation de la consommation des crédits et ouverture pour le Conseil Régional et démarche encore plus ouverte, volontariste pour la Direccte).

Cette programmation devrait apporter, sur le territoire d'Aquitaine, des éléments de réponse à l'enjeu de l'emploi des jeunes en termes de nombre de jeunes pris en charge (1 112 jeunes participants effectifs fin 2015 pour un objectif de 6 000 jeunes attendus sur le PO national et 12 500 attendus pour le PO régional); de renforcer qualitativement, de diversifier l'offre d'accompagnement ainsi que de développer de nouveaux circuits de repérage et d'orientation. Au 31 décembre 2015, les résultats sur le taux de jeunes ayant reçu une proposition d'emploi ou de retour en formation (53%) et de sortie effective vers l'emploi ou en formation (58%) sur le PO national sont supérieurs aux objectifs initiaux et aux résultats nationaux moyens alors que les 1^{ères} remontées du PO régional sont attendues pour le 2nd semestre 2016. Ces résultats ne permettent, cependant, pas de conclure quant à la plus-value de l'outil IEJ sur l'insertion des jeunes, cette évaluation dépendant de la mise en place de méthodologies contrefactuelles.

Le présent document constitue le rapport régional d'évaluation de l'IEJ en Aquitaine en 2015 et vient en complément du rapport national d'évaluation de l'IEJ en France en 2015.

Rapport régional d'évaluation de l'IEJ en Aquitaine

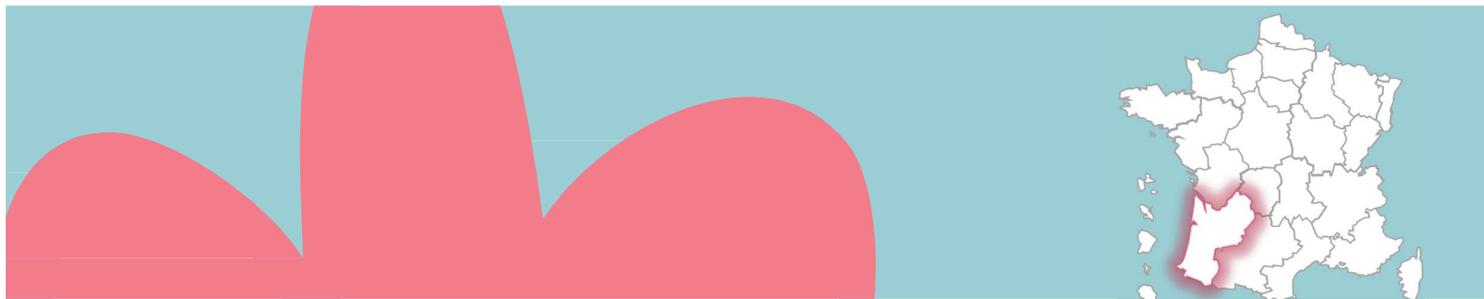
Cette étude est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Initiative pour l'Emploi des Jeunes »

Sommaire

Préambule

1. Compte tenu d'inégalités infrarégionales persistantes et d'une situation régionale qui demeure relativement préoccupante pour les jeunes en Aquitaine, la région a bénéficié de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes
2. La programmation de l'IEJ en Aquitaine est globalement cohérente avec les objectifs poursuivis par les PO et résulte de 2 approches différentes de la Direccte et du Conseil Régional
3. Cette programmation devrait produire des impacts quantitatifs (notamment sur le PO régional avec 12 500 participants attendus) et plus qualitatifs (notamment sur le PO national avec une diversification des actions de repérage et le renforcement qualitatif de l'accompagnement mais aussi sur le PO régional avec des projets d'accompagnement vers l'apprentissage)
4. Réponse aux questions évaluatives et recommandations pour la poursuite de l'IEJ en Aquitaine
5. Annexes

Préambule



L'emploi des jeunes européens constitue un défi de taille pour l'Union Européenne et la France

Consécutivement à la crise qui sévit en Europe depuis 2008, les chiffres du chômage ont explosé et les taux d'emploi n'ont cessé de décroître. Ce constat se vérifie particulièrement pour la **population jeune dont l'insertion sur le marché du travail est nettement plus difficile**.

Ainsi, le **taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans a atteint 22% en 2014 dans l'Union européenne** et plus que jamais, le chômage des jeunes représente un **défi majeur pour l'ensemble des États membres**. Le nombre de jeunes européens de 15 à 24 ans qui ne travaillent pas et ne suivent ni études ni formation (NEET) est évalué à **7,2 millions** et le risque de voir se développer une population de jeunes NEETs paupérisée et socialement exclue paraît critique [1].

Le **taux de chômage des jeunes en France est élevé** en comparaison des autres pays de l'Union européenne. Au premier trimestre 2015, d'après l'INSEE, le taux de chômage des 15-24 ans en France métropolitaine s'élevait à **24,1%** soit une progression de 0,2 point par rapport au dernier trimestre 2014 [2]. En 2013, ce taux était trois fois plus élevé que celui du reste de la population française. En outre, le **taux d'emploi des jeunes français reste faible** en comparaison de celui de leurs voisins européens : il s'élevait à 25% en 2013 contre 47% en Allemagne [3].

Dans ce contexte, l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes traduit l'engagement de l'Union européenne et de la France face à l'urgence de la situation des jeunes NEETs

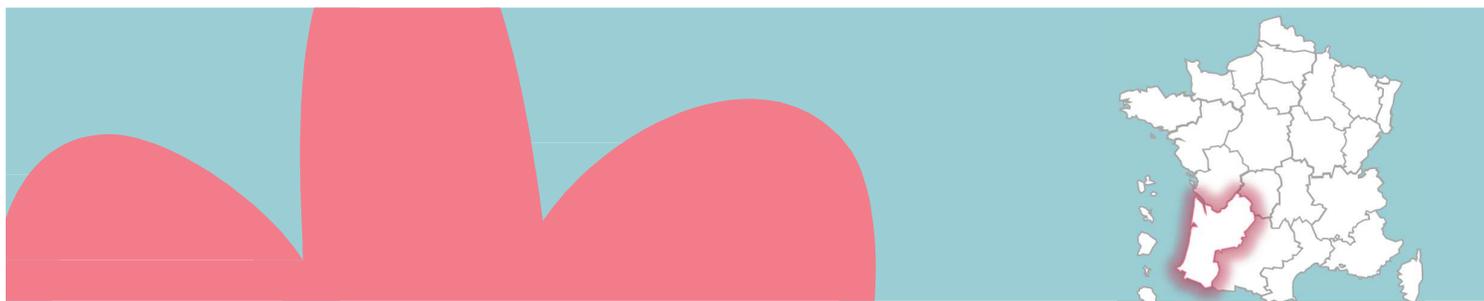
Consciente de la criticité de la situation des jeunes et des impacts socio-économiques à long terme, la Commission européenne a adopté, en **décembre 2012, le paquet de mesures « Emploi des jeunes »** qui inclut une proposition **sur l'établissement d'une Garantie pour la jeunesse**. Cette Garantie Européenne pour la Jeunesse vise à garantir que les jeunes NEETs âgés de 15 à 24 ans se voient proposer une « offre de qualité portant sur un emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage dans les quatre mois suivant le début de leur période de chômage ou leur sortie de l'enseignement formel ».

Pour répondre à la recommandation du Conseil Européen sur la mise en place de la Garantie Européenne pour la Jeunesse et faire écho à la mobilisation de l'IEJ, la France a **construit un plan national de mise en œuvre de cette Garantie**. En effet, **les autorités françaises y ont vu l'opportunité de « progresser vers une démarche de résultats, en visant l'obtention par tout jeune NEET d'une proposition dans les 4 mois**, soit par la mobilisation de dispositifs existants, soit par leur extension ou la création de nouveaux dispositifs appuyés notamment par le financement apporté au titre de l'IEJ ».

Le **Conseil européen de février 2013** a, par la suite, validé le lancement de **l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ), fonds spécifique abondé par le Fonds Social Européen (FSE)**, avec pour objectif de renforcer le Paquet « Emploi des jeunes » et d'accélérer la mise en place de la Garantie Européenne pour la Jeunesse en soutenant des actions en faveur des jeunes. L'IEJ a alors été conçue comme un **instrument financier complémentaire aux fonds européens existants** (FEDER, FSE, FEADER, etc.) dont les règles de mise en œuvre sont intégrées au règlement du FSE 2013-2020.

L'IEJ s'adresse aux **régions des Etats membres ayant des taux de chômage des jeunes de plus de 25 %** en 2012. 20 pays (pour lesquels au moins une région est éligible) sont donc concernés par l'IEJ. A ce titre, la France, dont le taux de chômage des 15-24 ans était de 24,5% en 2012 [1], bénéficie de l'IEJ pour **16 de ses régions dont 3 pour un seul département** : Aquitaine, Auvergne, Centre-Val-de-Loire, Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Île-de-France (Seine Saint-Denis), Midi-Pyrénées (Haute-Garonne), Provence-Alpes-Côte-D'azur (Bouches du Rhône), Guyane, Martinique, Guadeloupe, Réunion, Mayotte.

La DGEFP, assurée à travers son **PO national la mise en œuvre de l'IEJ sur les territoires concernés, pour le compte de l'Etat central et déconcentré (Dirccte-Dieccte) en métropole et en Outre-Mer**. Elle est également autorité de gestion de l'enveloppe spécifique des Conseils Régionaux de la **Guyane, la Réunion** et de la **Provence-Alpes-Côte-D'azur** (pour le département des Bouches-du-Rhône) et pour **Mayotte**. La DGEFP gère ainsi 434 millions d'euros FSE-IEJ. La DGEFP est par ailleurs coordinatrice de la mise en œuvre de l'IEJ en France. Les **12 Conseils régionaux** des autres territoires éligibles aux financements IEJ sont également autorités de gestion des fonds FSE-IEJ, à hauteur de 98 millions d'euros. Leurs priorités d'actions sont décrites dans l'axe prioritaire ou l'objectif spécifique IEJ de leurs **12 PO régionaux FEDER-FSE-IEJ**.



L'évaluation française de l'IEJ en 2015 vise à apporter un éclairage sur les premiers impacts de l'IEJ en France et également en Aquitaine

L'évaluation de l'IEJ en 2015 doit permettre, conformément aux obligations réglementaires européennes, de **qualifier l'impact de l'IEJ**. Elle doit permettre d'analyser en particulier les questions évaluatives suivantes :

- Les choix de mise en œuvre de l'IEJ sont-ils pertinents ? Ont-ils permis d'atteindre les objectifs stratégiques fixés lors de la mise en place de l'IEJ ?
- Les interventions réalisées avec l'IEJ sont-elles cohérentes avec ce qui était prévu par les programmes ?
- Le processus de mise en œuvre de l'intervention publique et les modalités de l'intervention (dispositifs prévus) sont-ils efficaces au regard des cibles fixées et des résultats attendus ?
- Les premières réalisations sont-elles satisfaisantes au regard des moyens mobilisés ?
- Peut-on observer de premiers impacts de l'IEJ en France sur les jeunes pris en charge, sur les partenariats locaux et la gouvernance des politiques en faveur de l'emploi des jeunes ?

Pour apporter cet éclairage, le présent rapport, après avoir rappelé le **contexte régional** de l'emploi des jeunes en Aquitaine et **l'état des lieux de la mise en œuvre de l'IEJ** (sections 1 et 2) se structure autour de l'étude de **4 questions concernant les premiers effets de l'IEJ perçus ou mesurés fin 2015** (section 3) :

- Quels impacts du choix initial d'une stratégie volontariste privilégiant une réponse rapide et massive ?
- Quels premiers résultats sur la recherche de novation et de diversification des actions au service d'une meilleure insertion des jeunes dans l'emploi ?
- En quoi l'IEJ a-t-elle pu contribuer à apporter une réponse plus qualitative aux jeunes NEETs ?
- L'IEJ a-t-elle favorisé une plus grande sécurisation du parcours des jeunes NEETs ?

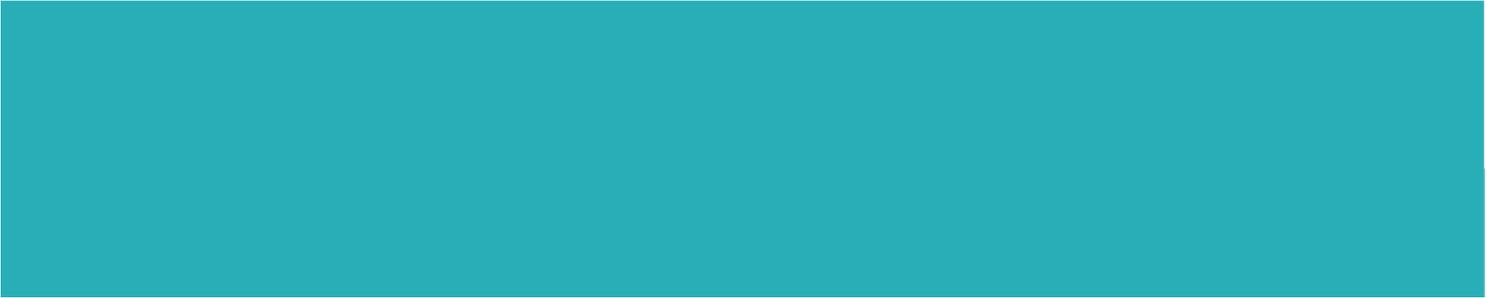
Enfin, l'étude répondra, autant que possible, aux **questions évaluatives** mentionnées ci-dessus et proposera des **recommandations aux acteurs** pour la suite de l'IEJ (section 4).

Pour cela, **d'octobre à mi-décembre 2015, 11 entités ont été consultées** en Aquitaine : 7 opérateurs bénéficiaires ; 2 directions ou services du Conseil régional ; 2 directions ou services de la Direccte.

Dans un **contexte contraint par le manque de données et le déroulement en parallèle de la programmation**, cette évaluation s'est appuyée sur les **sources de données** (parfois partielles) suivantes pour établir les analyses :

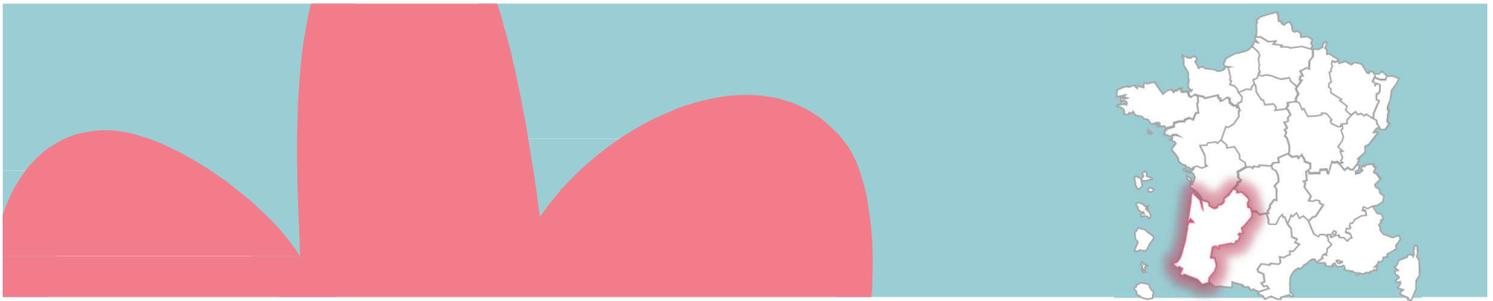
- PON IEJ et PO FEDER-FSE-IEJ de la région Aquitaine ;
- Données Eurostat, INSEE et DARES sur la politique de l'emploi et la situation de l'emploi des jeunes ;
- Données issues de Ma Démarche FSE (MDFSE) sur les opérations et les participants (à la date du 31/12/2015) ;
- Données chiffrées des conseils régionaux sur leur programmation (selon leur disponibilité) ;
- Appels à projets de la Direccte et du Conseil régional ;
- Documents de la Direccte et du Conseil régional restituant l'instruction des dossiers et les décisions de financement (selon leur disponibilité) ;
- Documents des opérateurs (dossiers de demande, exemples de livrables et de dossiers jeunes selon leur disponibilité).

Le présent rapport constitue le rapport régional d'évaluation de l'IEJ en Aquitaine en 2015. Il a été commandité par la DGEFP et le Conseil régional d'Aquitaine et élaboré par les cabinets Capgemini Consulting et ASDO Etudes.



SECTION 1

Compte tenu d'inégalités infrarégionales persistantes et d'une situation régionale qui demeure relativement préoccupante pour les jeunes en Aquitaine, la région a bénéficié de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes



Chiffres-clés sur la situation des jeunes en Aquitaine [1] [5]

	AQUITAINE		FRANCE ENTIERE	
	2012	2014	2012	2014
Nombres d'emplois et évolution depuis 2009	1 339 000 emplois (+2,8%)	1 357 000 emplois (+4,2%)	27 015 900 emplois (+1,3%)	27 108 500 emplois (+1,6%)
Nombre de personnes et taux de chômage des plus de 15 ans	136 500 personnes au chômage (9,4%)	132 900 personnes au chômage (9,0%)	2 861 900 personnes au chômage (9,8%)	3 026 200 personnes au chômage (10,3%)
Nombre et taux de jeunes de 15 à 24 ans au chômage	30 800 jeunes au chômage (25,2% avant correction à 24,7%)	30 000 jeunes au chômage (23,8%)	688 100 jeunes au chômage (24,5%)	666 600 jeunes au chômage (24,2%)
Taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans et évolution par rapport à 2010	27,3% (-1,9 pt)	28,1% (-1,1 pt)	28,0% (-1,6 pt)	27,9% (-1,7 pt)
Nombre et taux de NEETs de 15 à 24 ans	46 600 jeunes NEETs (12,6%)	39 200 jeunes NEETs (10,6%)	989 000 jeunes NEETs (12,5%)	891 000 jeunes NEETs (11,4%)
Taux de décrochage scolaire chez les 18-24 ans	11,8%	7,3%	11,8%	9,0%
Taux de diplômés de l'enseignement supérieur chez les 30-34 ans	40,7%	42,2%	43,3%	43,7%

1.1 Bien que le taux de chômage des jeunes soit en baisse et inférieur à la moyenne nationale, la situation des jeunes en Aquitaine reste relativement préoccupante

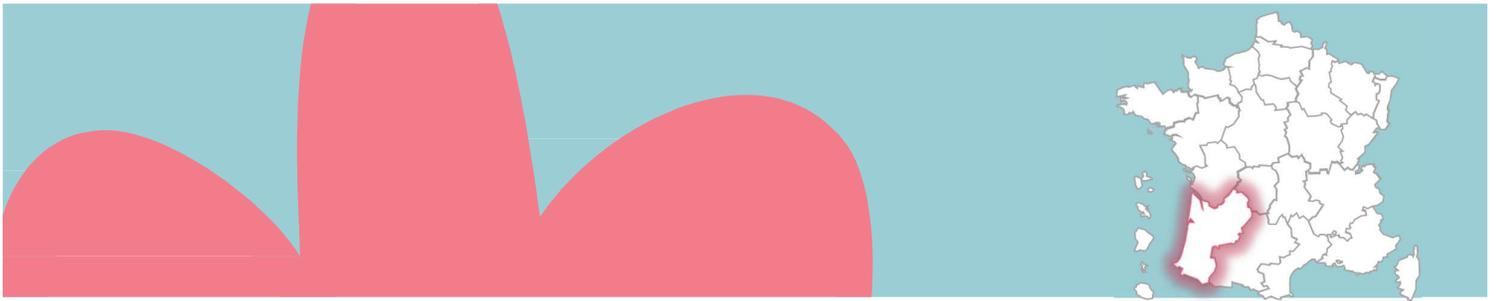
1.1.1 L'Aquitaine, en dépit de sa croissance démographique, compte en 2014 une population jeune dans des proportions plus faibles qu'à l'échelle nationale

En 2014, l'Aquitaine, 6^{ème} région française par sa population, compte 3,3 millions d'habitants soit 5,1% de la population française (65,8 millions d'habitants). C'est aussi une des régions les plus dynamiques en matière de démographie. Sur les années 2010-2014, la tendance est bien à la **croissance démographique** en Aquitaine avec une augmentation de 3,2% de sa population contre 1,8% en France toutes régions confondues. Dans un contexte national de vieillissement de la population, la **part des jeunes aquitains** dans la population régionale **se distingue par sa stabilité**. Sur les années 2010-2014, la population de 15-24 ans n'a diminué qu'à un rythme annuel de 0,2% contre 0,7% au niveau national mais la **population jeune** y reste cependant **moins représentée** que dans la moyenne nationale avec environ 370 000 jeunes de 15 à 24 ans (soit 11,1% de la population régionale contre 11,9% en France) [1].

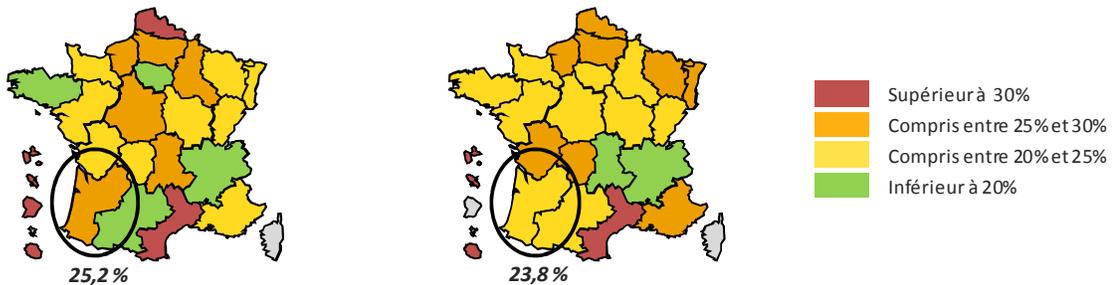


1.1.2 Le niveau de chômage des jeunes aquitains est inférieur à la moyenne nationale de 24,2%, ce qui n'empêche pas l'Aquitaine de compter 39 000 jeunes NEETs

Parmi les 132 900 habitants de la région au chômage (au sens du BIT) en 2014, 30 000 sont des jeunes entre 15 et 24 ans, ce qui représente un taux de **23,8%** sur la population active de cette tranche d'âge. De ce fait, en 2014, la région Aquitaine a le **10^{ème} taux de chômage des jeunes le moins élevé des régions métropolitaines** et depuis 2010, le **chômage des jeunes** suit globalement une **légère baisse** (24,8% en 2010, 24,7% en 2012 et 23,8% en 2014) [1].



Taux de chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans par région (Eurostat, 2012) en % [1] [4] Taux de chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans par région (Eurostat, 2014) en % [1]

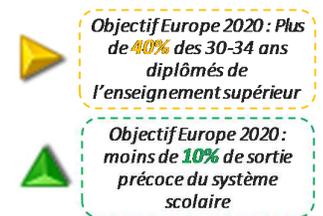


Les jeunes au chômage constituent un sous-groupe de la population plus large ciblée par l'IEJ, celle des NEETs (jeunes qui ne travaillent pas et ne suivent ni études ni formation). La région Aquitaine compte **39 000 jeunes NEETs** (4,4% des 891 000 NEETs en France), ce qui inclut les 30 000 jeunes au chômage. La part de ces jeunes **sans emploi et ne participant ni à l'éducation ni à la formation chez les 15-24 ans** était de 12,6% en 2012 et est tombé à **10,6%** en 2014, ce qui est inférieur à la moyenne nationale (11,4%). Ce taux est **nettement plus élevé chez les hommes** (11,7%) que chez les femmes (9,4%) [1].



1.1.3 Le niveau d'études et de qualification régional global s'est amélioré entre 2012 et 2014 et se situe désormais dans les normes françaises et européennes mais des inégalités territoriales subsistent

La sortie précoce du système scolaire et l'absence de formation et de qualification constituent des facteurs de risque de chômage et donc des caractéristiques récurrentes chez les NEETs. Le phénomène de **décrochage scolaire** s'est sensiblement estompé entre 2012 et 2014 en Aquitaine. La part des 18-24 ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation s'élevait en 2012 à 11,8% et en 2014 à **7,3%, contre 9,0% en France**. La part est plus importante chez les hommes que chez les femmes (8,3% pour les hommes et 6,3% pour les femmes) [1]. En 2014, la **part de la population** âgée de 30 à 34 ans **ayant un niveau d'études supérieur** (42,2%) est aussi **légèrement inférieure à la moyenne française** (43,7%) notamment chez les hommes. Cette part est cependant plus élevée pour les femmes (46,0%) [1].

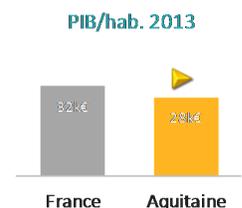


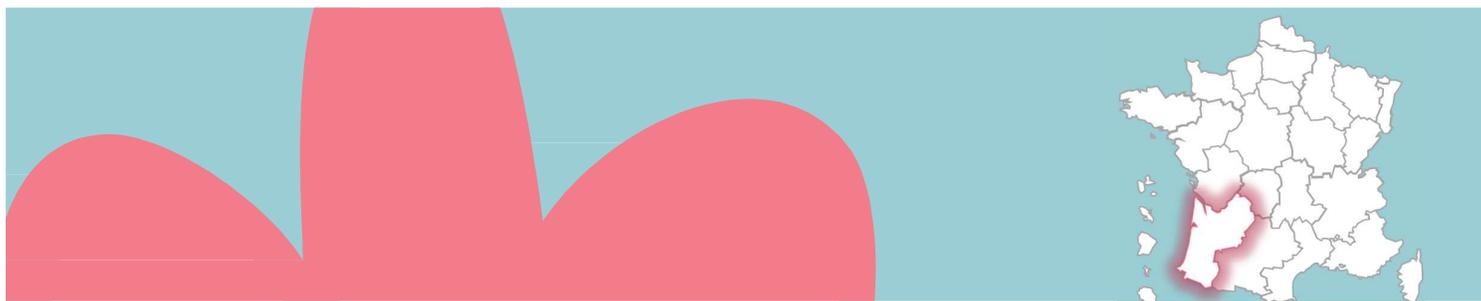
Sur ces indicateurs de qualification, de **fortes inégalités territoriales** sont à constater, complexifiant localement l'insertion des jeunes dans l'emploi. En 2010, la part des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur varie de 32% en Dordogne à 37% dans les Landes, en dehors de la Gironde et des Pyrénées Atlantiques, sièges d'universités. Le taux de jeunes de 15 à 24 ans sortis du système scolaire sans diplôme est le plus élevé en Lot-et-Garonne et en Dordogne (27% à 29%) et le plus faible dans les Pyrénées Atlantiques (19%) [4].

1.2 L'évolution du marché de l'emploi en Aquitaine envoie, au regard du contexte national, des signaux plus ou moins positifs en faveur de l'insertion pour les jeunes selon les départements

1.2.1 L'Aquitaine est la 7^{ème} région de France en matière de PIB par habitant et bénéficie d'une activité économique plutôt dynamique et équilibrée entre secteurs

Le PIB de l'Aquitaine s'est établi en 2013 à 93,9 milliards d'euros et représente 4,4% du PIB national (2 114 milliards d'euros). Entre 2009 et 2013, le PIB de l'Aquitaine a augmenté de 9,8% (soit 0,8 pt de plus que la moyenne nationale). Le **PIB par habitant** est légèrement inférieur à la moyenne nationale (28 370 € en Aquitaine pour une moyenne nationale à 32 240 € en 2013) ; ce qui la place tout de même **parmi les premières régions de France métropolitaine** sur cet indicateur derrière l'Île-de-France, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-D'azur ou encore l'Alsace [1].





La région s'appuie une **économie équilibrée entre secteurs d'activité (agriculture, industrie, construction, tertiaire marchand et tertiaire non marchand) avec une structure très proche du mix national**. Seule l'agriculture paraît avoir un poids très significatif dans la création de valeur sur le territoire. Le secteur agricole (comprenant la viticulture) contribue plus de 2 fois plus au dynamisme économique régional qu'au niveau national (4% de la valeur ajoutée brute régionale contre 2% au niveau national) [1].

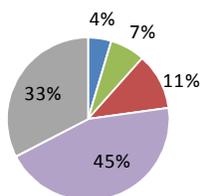
Cet équilibre et notamment la représentation du tertiaire marchand dans les mêmes proportions qu'au national participe à une certaine **ouverture des débouchés pour le marché de l'emploi** y compris pour les jeunes (pour lesquels les secteurs considérés comme les plus « attractifs » sont le commerce, l'hôtellerie, la restauration et la construction), ce qui contribuerait à contenir le taux de chômage des jeunes par rapport à d'autres régions. Ces débouchés ne semblent cependant pas suffisants au regard de l'importance de la population jeune aquitaine.

1.2.2 Le marché de l'emploi en Aquitaine suit une tendance favorable entre 2009 et 2014 ; tendance à nuancer en Dordogne et dans le Lot-et-Garonne

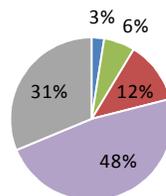
La région Aquitaine compte, en 2014, 1 357 000 emplois (salariés et non-salariés). En lien avec la structure diversifiée de l'activité économique, le **marché de l'emploi** de la région se structure de **manière similaire à la structure nationale** :

- 4% d'emplois dans le secteur agricole ;
- 18% d'emplois dans l'industrie et la construction ;
- 45% dans le tertiaire marchand et 33% dans le tertiaire non marchand [5].

Structure de l'emploi par grand secteur d'activité en 2014 en Aquitaine [5]



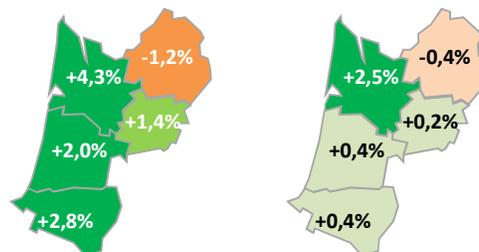
Structure de l'emploi par grand secteur d'activité en 2014 en France métropolitaine [5]



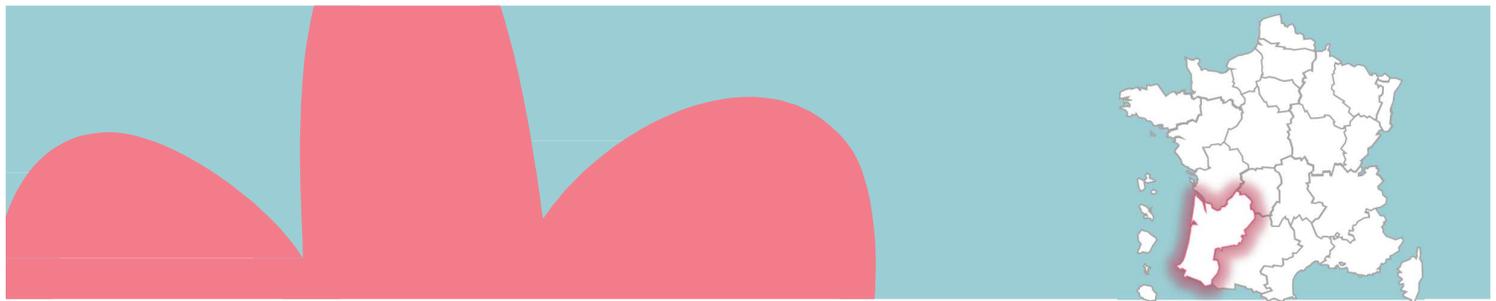
- Agriculture
- Construction
- Industrie
- Tertiaire marchand
- Tertiaire non-marchand

Le dynamisme économique de la région se retrouve dans les tendances du marché de l'emploi. Le **taux de chômage** de l'Aquitaine est **moins élevé que la moyenne nationale** (10,3% en 2014) et atteint, en 2014, **9,0%** de la population active. Le taux est **globalement stable depuis 2010** [1]. En effet, l'**emploi** affiche entre 2009 et 2012 une **hausse significative** (+2,8%) et plus importante qu'en France (+1,3%) qui contribue à contenir le chômage dans la région. Les années 2009 à 2012 voient une **création nette de plus de 37 000 emplois**, tendance se poursuivant jusqu'en 2014 avec la création de 18 000 emplois entre 2012 et 2014. Cette évolution positive cache **des disparités entre départements**. Le dynamisme du marché de l'emploi se concentre sur 3 départements : la Gironde (+6,9% d'emplois entre 2009 et 2014), les Pyrénées Atlantiques (+3,2% entre 2009 et 2014 et les Landes (+2,4%). La Dordogne connaît, quant à elle, une perte de plus 2 000 emplois entre 2009 et 2014 (-1,6%) [5].

Evolution du marché de l'emploi (2009-2012 à gauche et 2012-2014 à droite)

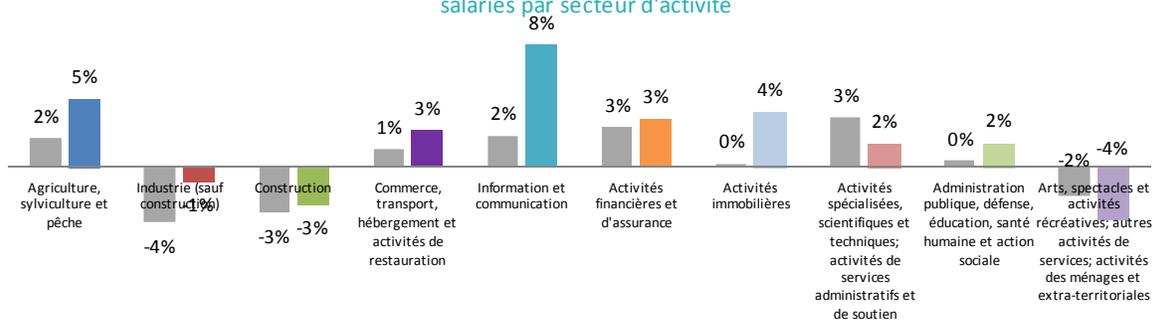


Ainsi, entre 2009 et 2012, une grande majorité des branches connaissent une **augmentation du nombre d'emplois salariés** notamment dans l'**agriculture** (+5% entre 2009 et 2012), l'information et la communication (+8%). C'est aussi le cas du secteur commerce, transport, hébergement et restauration considéré comme plus « attractif » pour les jeunes » : +3% en Aquitaine contre +1% en France métropolitaine.



Les activités secondaires (industrie et construction) comptent parmi les rares branches qui perdent des emplois ; ces branches représentant tout de même près d'un cinquième des emplois régionaux [5].

Evolution 2009-2012 comparée (France en gris et Aquitaine en couleurs) des emplois salariés par secteur d'activité



Cependant, ce **dynamisme relatif du marché de l'emploi** ne suffit pas à endiguer significativement le chômage qui reste stable. La situation reste **préoccupante** pour les jeunes NEETs en Aquitaine, le chômage des jeunes restant à un niveau élevé. C'est notamment le cas en Dordogne pour lesquels les **barrières à l'entrée dans l'emploi, déjà fortes, semblent se renforcer**.

1.3 Pour faire face à ces enjeux, les pouvoirs publics d'Aquitaine s'engagent pour la jeunesse à travers des dispositifs en faveur de l'emploi et de la formation

1.3.1 L'Aquitaine s'appuie fortement sur les dispositifs nationaux en faveur de l'emploi des jeunes

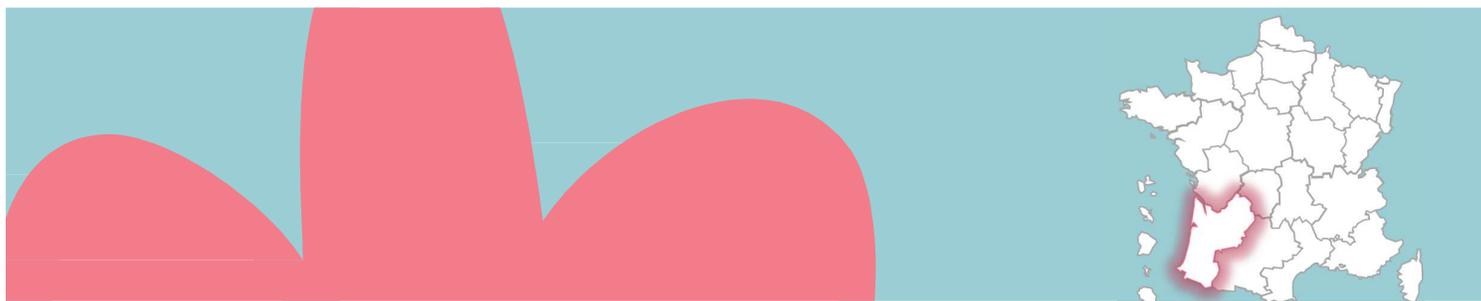
En 2014, la **boîte à outils nationale en faveur de l'emploi des jeunes est en place** en Aquitaine : contrats aidés (Contrats Uniques d'Insertion, Emplois d'Avenir et contrats de génération) ; dispositifs d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) et d'autres dispositifs d'accompagnement pour le CIVIS.

Parmi ces dispositifs, le **CIVIS**, les **Emplois d'Avenir**, l'**apprentissage** et le contrat de génération pourraient s'adresser significativement aux NEETs de moins de 26 ans peu qualifiés [6]. Comme le signale le profil des publics accueillis en Aquitaine, les CUI et les contrats de professionnalisation s'adressent également à des publics plus âgés.

	% de public jeune (< 26 ans) en 2014	Public principal en 2014 (% du public en fonction des caractéristiques)
CUI	nc	Séniors, demandeurs d'emploi de + 1 an, jeunes demandeurs d'emploi ou résidant en QPV, travailleurs handicapés, bénéficiaires minima sociaux
Contrat d'apprentissage	~ 100%	Jeunes de 16 à 25 ans révolus
Contrat de professionnalisation	nc	Jeunes de 16 à 25 ans révolus, demandeurs d'emploi de 26 ans et plus, bénéficiaires du RSA, de l'ASS ou de l'allocation aux adultes handicapés ou les personnes ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion
Emplois d'Avenir	~ 95 - 100%	Public âgé de 21 ans et plus (10%) de niveau de qualification inférieur au bac (83%)
Contrat de génération	nc	Jeunes âgés de moins de 26 ans, (30 ans pour les jeunes reconnus Travailleurs handicapés ou les repreneurs d'entreprise)

Environ **49 000 entrées annuelles** sont recensées sur ces dispositifs en Aquitaine hors contrats de génération (ce qui représente 4% des emplois de la région) et sur ces 49 000 entrées, au moins **25 000** bénéficient à des **jeunes de moins de 26 ans**. Au regard de la population régionale de 39 000 jeunes NEETs, ces dispositifs nationaux contribuent significativement à l'insertion des jeunes en Aquitaine.

Les **CUI**, les **CIVIS** et l'**apprentissage** demeurent des **dispositifs développés** en Aquitaine. En effet, ils représentent près de 5% des entrées de France alors que les emplois aquitains représentent 5% des emplois nationaux. Les **Emplois d'Avenir** demeurent, quant à eux, **sous-représentés**. Les dispositifs en faveur des jeunes (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation, Emplois



d'Avenir, CIVIS et contrats de génération) suivent globalement la tendance nationale sur la période 2013-2014. L'apprentissage et le CIVIS connaissent de faibles baisses et les contrats de professionnalisation et les Emplois d'Avenir sont, quant à eux, en hausse entre 2013 et 2014 [6] [7] [8].

	Signatures/entrées de jeunes en 2014 en France et évolution 2013-2014	Signatures/entrées de jeunes en 2014 en Aquitaine et évolution 2013-2014	% de l'emploi régional	% des signatures Aquitaine / France
CUI	316 339 (-15%) ▼	16 965 (-22%) ▼	1,3%	5,4%
Contrat d'apprentissage	265 294 (-3%) ►	12 452 (-1%) ►	0,9%	4,7%
Contrat de professionnalisation	177 277 (+3%) ►	7 556 (+3%) ►	0,6%	4,3%
CIVIS	167 930 (-2%) ►	7 727 (-1%) ►	0,6%	4,6%
Emplois d'Avenir	96 319 (+11%) ▲	3 810 (+4%) ►	0,3%	4,0%
Contrat de génération	~ 17 000 ►	nc	nc	nc

1.3.2 Les acteurs régionaux et notamment le Conseil Régional d'Aquitaine ont aussi mis en place des dispositifs en faveur de l'emploi des jeunes, traductions d'un engagement fort de la Région

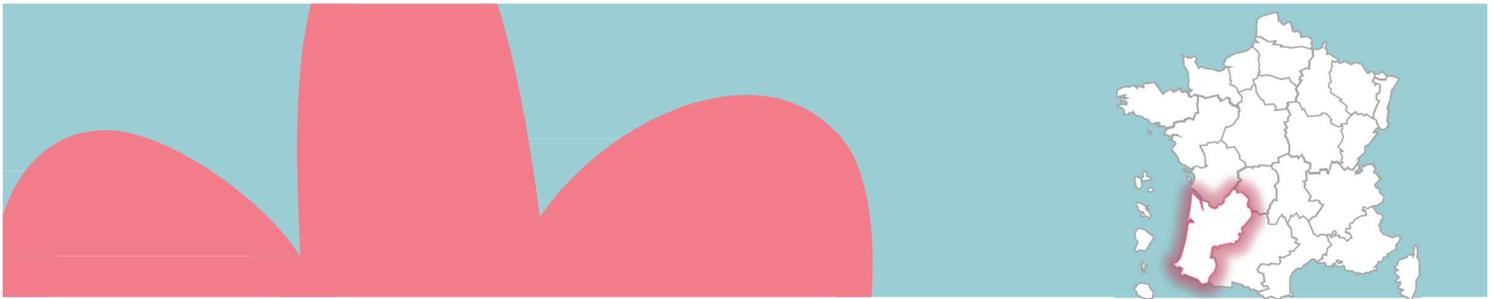
Au cours de l'année 2014, le Conseil Régional en collaboration avec l'ensemble des acteurs régionaux de l'orientation (État, partenaires sociaux et réseaux d'acteurs) a été tête de file, comme 7 autres Régions, pour **préfigurer un projet de Service Public Régional d'Orientation**. En matière d'orientation, la région soutient l'association **Aquitaine Cap Métiers**, interface privilégiée d'accueil et d'information dédiée aux jeunes. Cette association vise à informer et sensibiliser les jeunes à la réalité des métiers et à leur évolution mais aussi à assurer une couverture territoriale aquitaine avec le réseau des **espaces métiers d'Aquitaine**, sites d'accueil et d'information sur les métiers [9].

Le Conseil Régional intervient aussi sur le champ de la formation au service de l'emploi via son **Programme Régional de Formation (PRF)** qui se matérialise par des formations qualifiantes spécialisées, des formations par étapes, des formations sur les compétences-clés. Le PRF est défini de manière à s'adapter aux besoins des entreprises (construction du PRF avec les branches professionnelles et les entreprises) et des jeunes (construction de parcours individualisés et modulaires et minimisant les périodes de carence pour les jeunes). En 2013, le Conseil Régional a ainsi consacré environ 51 millions d'euros pour accueillir 17 500 stagiaires sur près de 330 actions de formations. Depuis 2008, le **Fonds d'Innovation pour la Formation Professionnelle** contribue aussi à la réalisation d'actions de formation remarquables et innovantes par les organismes de formation [9].

L'engagement du Conseil Régional d'Aquitaine se porte également en faveur de la jeunesse au sens large ; cet engagement se concrétisant depuis 2010 par le **pacte aquitain pour la jeunesse**. Ce pacte a pour objectif de permettre à chaque jeune de se construire un parcours choisi vers un emploi durable. Un ensemble d'aides est ainsi proposé aux jeunes de 16 à 25 ans pour faciliter la construction de leur parcours : aide à la mobilité internationale, aide à l'obtention du BAFA, primes aux apprentis, aide à l'obtention du permis de conduire, etc. [9].

Dans la continuité de ce pacte, le Conseil Régional a mis en place le **programme « Nouvelle Chance »** pour favoriser l'accès à la qualification des jeunes :

- Les **chantiers formation-qualification « Nouvelle chance »** qui permettent d'acquérir un premier niveau de qualification pour des jeunes et des adultes sans aucune qualification
- Le **réseau « Nouvelle chance »** en mission locale qui permet un accompagnement des jeunes en grande difficulté,
- **Aquitaine Cap « Nouvelle chance »** qui propose une formation en apprentissage sur 6 mois



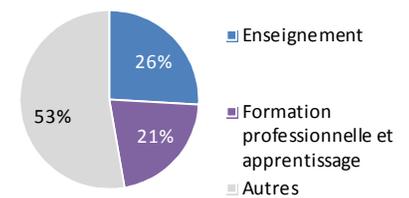
- Enfin, le dispositif « **Nouvelle chance** » par **l’alternance** permet une adéquation entre les besoins des entreprises locales et la formation-qualification des jeunes en alternance.

Ainsi, le Conseil Régional a consacré **près de la moitié de son budget** de 1,4 Md€ à **l’enseignement, à la formation professionnelle et l’apprentissage** en 2012 [10].

En complément des ces dispositifs, des actions déployées sur la région ont vocation à stimuler l’information des jeunes, leur engagement dans la société et le développement de leur autonomie :

- Le **Réseau Information Jeunesse** qui participe à la mise en place d’espaces multimédias ;
- Des projets innovants financés par le **Fonds Expérimental pour le Jeunesse** ;
- Les **chantiers de jeunes bénévoles** permettent à des jeunes de 16 à 25 ans, à travers la réalisation collective d’une activité utile à la collectivité, de favoriser l’apprentissage de la vie et du travail en groupe ;
- Le **Service Civique** avec plus de 1 850 jeunes aquitains engagés entre 2010 et 2012 [11].

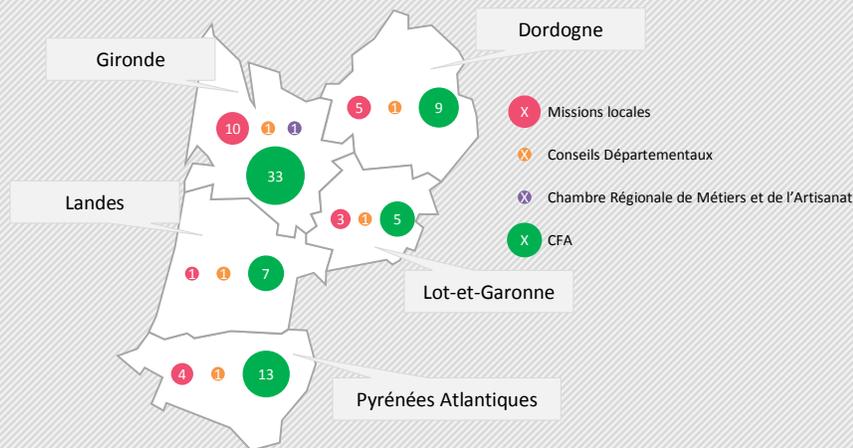
Part du budget régional dédié à l’enseignement, la formation et l’apprentissage en 2012 [6]



Cartographie des Conseils Départementaux, des missions locales et des CFA en Aquitaine

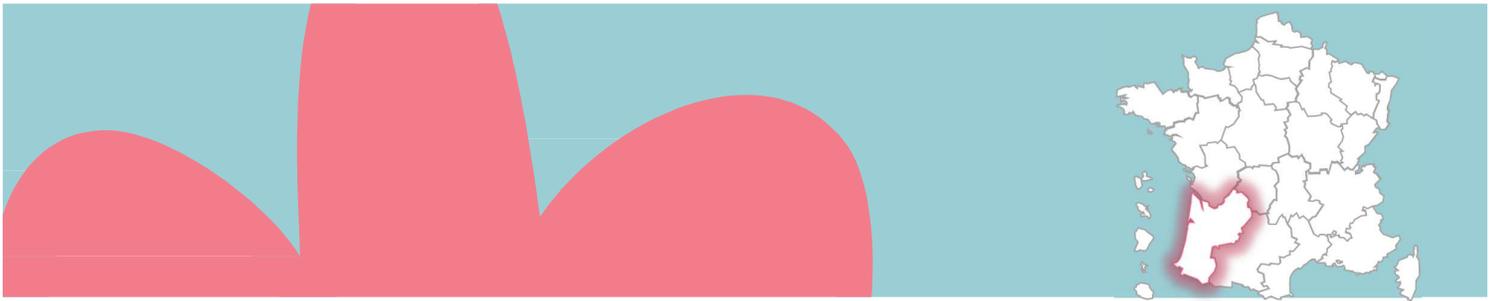
Le présent zoom présente la cartographie des Conseils Départementaux, du réseau des missions locales et des CFA :

Cartographie des Conseils Départementaux, des missions locaux et des CFA en Aquitaine



- 5 Conseils Départementaux ;
- 1 Chambre Régionale de Métiers et de l’Artisanat ;
- 23 missions locales : Bergerac, Périgueux, Ribérac, Sarlat, Thiviers en Dordogne ; La Teste de Buch, Blaye, Bordeaux, Cadillac, Cenon, Pessac, Langon, Lesparre, Libourne, Mérignac en Gironde ; Mont-de-Marsan dans le Landes ; Marmande, Agen, Villeneuve-sur-Lot dans le Lot-et-Garonne ; Anglet, Morlaas, Pau, Mourenx dans les Pyrénées Atlantiques.
- 67 CFA et plus de 180 sites de formation.

Il est à noter que l’Ecole Bordeaux Métropole Aquitaine est en cours labellisation et constituera, à terme, la 1^{ère} E2C de la région.



Dans ce contexte, la région Aquitaine a bénéficié d'une enveloppe IEJ / FSE de 39,1 M€

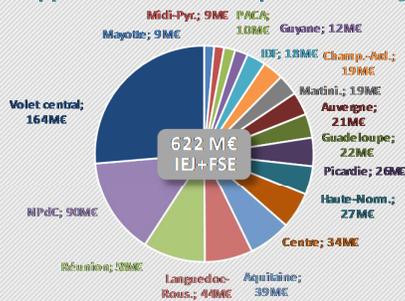
En **2012**, la situation des jeunes en Aquitaine était préoccupante du fait d'un **taux de chômage proche de 25%** et d'un **taux de NEETs** chez les jeunes important (12,6%). Depuis, leur situation s'est légèrement améliorée (taux de chômage et taux de NEETs en baisse) mais malgré une activité économique et un marché de l'emploi dynamique, la **situation** concernant leurs chances d'insertion dans l'emploi reste problématique de par leur **nombre** (39 000 jeunes NEETs) et des **inégalités socio-économiques infra-régionales** persistantes.

Un **système de mesures en faveur de la formation et de l'emploi** riche est en place pour les jeunes en lien avec un engagement fort du Conseil Régional en faveur de la jeunesse.

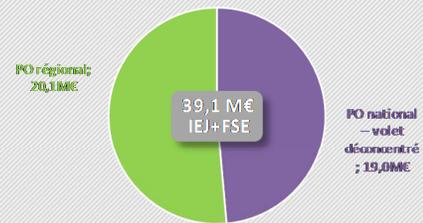
Du fait d'un **taux de chômage des jeunes estimé à 25,1%** dans le PO régional en 2012 (corrigé depuis à 24,7%), la région Aquitaine a bénéficié d'une **enveloppe IEJ / FSE totale de 39,1 M€** répartis pour 19,0 M€ sur le volet déconcentré et 20,1 M€ sur le PO régional. Elle se place à la **4^{ème} place des territoires bénéficiaires** (9% des fonds FSE-IEJ alloués hors volet central) [12].

Cette enveloppe correspond à une **dotation de 1 000 € FSE-IEJ par NEET identifié en 2014**.

Enveloppes IEI+FSE allouées par territoire [12]



Répartition de l'enveloppe IEI+FSE allouées à l'Aquitaine par PO [12]

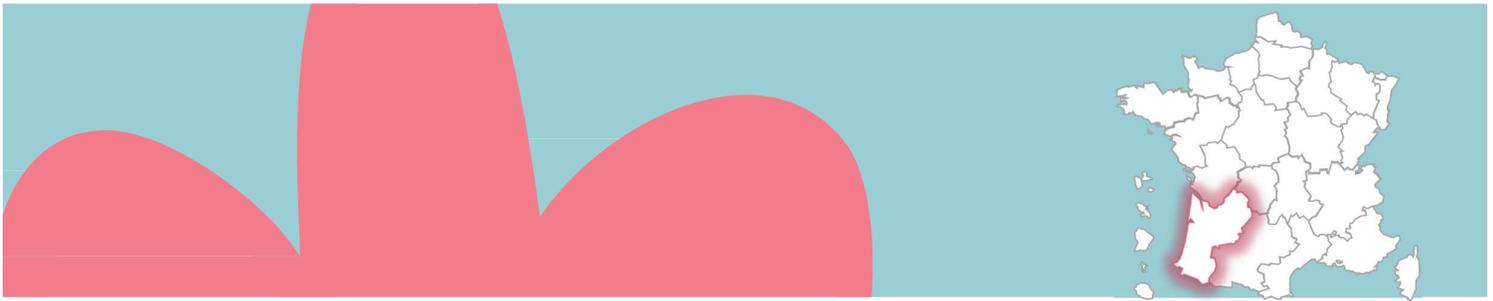


Structure de l'enveloppe IEJ / FSE en Aquitaine [12]

	Financement IEJ	Financement FSE	Contrepartie nationale	Taux de cofinancement Union Européenne
PO national volet déconcentré	9,5 M€	9,5 M€	1,7 M€	92%
PO régional	10,1 M€	10,1 M€	~ 5,0 M€	~ 80%
TOTAL	39,1 M€		~ 6,7 M€	

SECTION 2

La programmation de l'IEJ en Aquitaine est globalement cohérente avec les objectifs poursuivis par les PO et résulte de 2 approches différentes de la Direccte et du Conseil Régional



2.1 L'ambition de l'IEJ en Aquitaine est multiple : renforcement du repérage et de l'accompagnement ; développement des actions de formation, de l'apprentissage et de l'entrepreneuriat...

2.1.1 La Région a tenu à soutenir l'apprentissage, une nouvelle E2C et les actions de formation alors que la Direccte s'est donné pour objectif le développement et la structuration de parcours amont repérage-accompagnement

Compte tenu des difficultés d'insertion rencontrées par les nombreux jeunes NEETs de la région, de leur faible niveau de qualification, du taux de décrochage scolaire élevé (notamment en 2012) mais aussi du léger ralentissement de l'apprentissage en Aquitaine, le PO régional vise une « **augmentation du nombre de jeunes en emploi à l'issue d'action de formation** » et une « **augmentation du nombre de jeunes accompagnés dans un parcours d'orientation** ». La Région a ainsi retenu, dans son PO ou dans ses orientations opérationnelles de programmation, **différents types d'actions** répondant à certains enjeux du territoire [4] :

- La formation professionnelle à travers le Programme Régional de Formation, son corollaire le revenu social de formation et l'Ecole Régionale de la 2^{ème} Chance ;
- L'apprentissage à travers les actions de développement s'inscrivant dans la priorité régionale et nationale donnée à l'apprentissage (appel à projets pluriannuel auprès des CFA sur l'accès à l'apprentissage et l'insertion dans l'emploi des apprentis, sensibilisation et orientation des jeunes vers l'apprentissage) ;
- « La création d'activités à travers le développement d'une expérimentation (sous forme d'appel à projets ou d'appel d'offres) [...] et le suivi post-crédation sous forme notamment de parrainage par des entrepreneurs expérimentés » ;
- La mobilité des demandeurs d'emplois.

3 autres PO reprennent des orientations similaires de soutien à l'apprentissage et aux Ecoles de la 2^{ème} chance (Auvergne, Champagne-Ardenne, et Guadeloupe) alors que d'autres PO régionaux les reprennent partiellement (Languedoc-Roussillon pour les E2C ; Nord-Pas-de-Calais pour l'apprentissage).

Les **orientations de la Direccte**, autorité de gestion déléguée du PO national en Aquitaine, ont **pleinement puisé dans les 2 principaux objectifs du PO** : « repérer et offrir un accompagnement personnalisé aux jeunes décrocheurs, aux jeunes qui quittent le système éducatif sans diplôme ou aux diplômés qui rencontrent des difficultés d'insertion sur le marché du travail » et d' « inscrire les jeunes NEET dans des parcours d'accompagnement qui les mettent en situation en milieu professionnel et en immersion » [13]. **La Direccte a d'ailleurs cherché à tirer parti de l'IEJ pour développer de nouveaux circuits de repérage, développer ou renforcer des dispositifs d'accompagnement tout en structurant leur articulation avec les actions amont de repérage.**

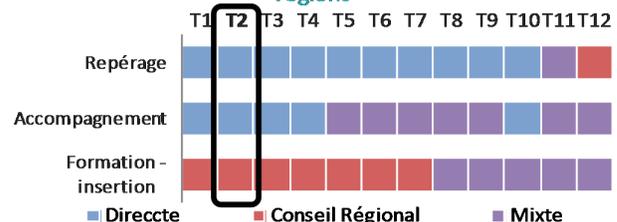
2.1.2 Les lignes de partage définies en Aquitaine suivent un modèle théoriquement lisible mais jugé parfois flou pour les opérateurs dont les actions sont plus hybrides

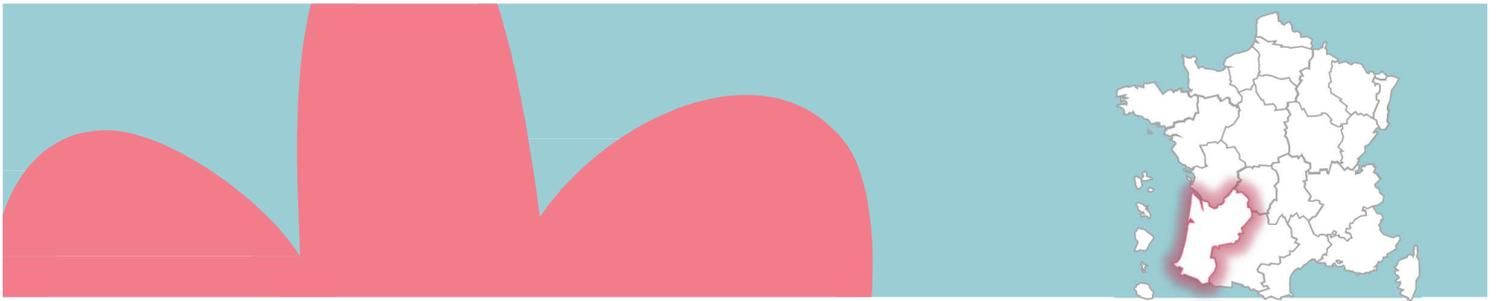
Les lignes de partage IEJ ont été négociées par le Préfet de Région, le président du Conseil Régional et annexées au PO régional FEDER-FSE.

Les **lignes de partage définies en Aquitaine** [14] font écho aux PO ; la Direccte prenant en charge le repérage et l'accompagnement et le Conseil Régional plutôt la formation et l'insertion dans l'emploi. Ces lignes de partage s'inscrivent dans le **modèle dominant** retenu au sein des 12 régions où Direccte et Conseil Régionaux sont mobilisées autour de l'IEJ. En effet, l'Aquitaine (T2) et 3 autres régions (T1, T3 et T4) ont retenu ce modèle où les champs d'intervention sont globalement disjoints.

Cette définition de lignes de partage disjointes a souvent facilité l'orientation des opérateurs dans les territoires qui l'ont adopté. D'ailleurs, en Aquitaine, elle s'est révélée être **lisible pour la majorité des opérateurs**. Cependant, dans certains cas limites où **l'opération était plus hybride** (accompagnement vers l'apprentissage de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat ; action d'accompagnement-formation Proccrea-L'Art d'Agir de l'INSUP), **l'orientation des opérateurs** vers l'autorité de gestion compétente a dû faire de l'objet de **discussions approfondies entre Direccte et Conseil Régional** à travers les instances techniques relatives aux lignes de partage. Cette orientation a été d'autant plus que complexe que **des zones de flou ou d'incertitude préexistaient avant l'arrivée**

Modèles de ligne de partage retenus au sein des 12 régions





de l'IEJ quant aux champs d'intervention de la Direccte et du Conseil Régional (ex. : orientation, accompagnement social / professionnel).

Dans 8 autres régions, les lignes de partage présentent des champs d'intervention mixtes Direccte-Conseil Régional. Cette répartition a abouti à différents niveaux de lisibilité pour les opérateurs. En effet, la lisibilité a souvent été conditionnée par un **travail de communication et de clarification de ces lignes auprès des opérateurs** par les autorités de gestion.

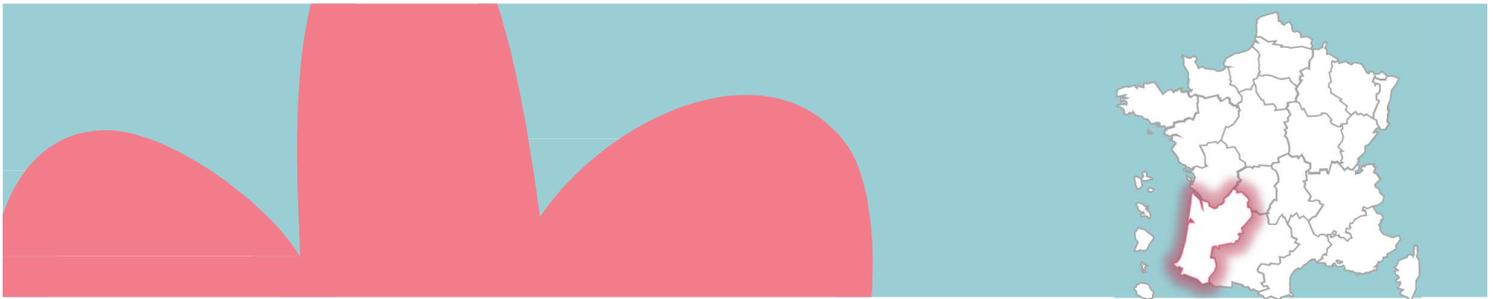
Repérage	Accompagnement	Formation - insertion
PO national – volet déconcentré (État-Direccte) [13]		PO régional (Conseil Régional) [4]
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de repérage des jeunes NEET, en particulier ceux qui ne maîtrisent pas les savoirs de base et ceux qui sont confrontés à des difficultés d'insertion ; ▪ Actions d'accompagnement des jeunes décrocheurs, y compris à destination des étudiants décrocheurs du 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur ; ▪ Actions d'accompagnement renforcé des jeunes en difficulté conduites par les acteurs du service public de l'emploi au sens large (accompagnement vers une qualification, vers une mobilité, visant à développer les opportunités d'immersion et de mise en situation professionnelles, d'accompagnement des jeunes NEET en matière d'insertion professionnelle et d'entrepreneuriat). 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation à travers notamment le Programme Régional de Formation, son corollaire « le revenu social de formation » et l'ER2C ; ▪ Apprentissage (actions développées dans le cadre de la politique Nouvelle Chance ou par un appel à projets dédié aux CFA) ; ▪ Création d'activités (sensibilisation et accompagnement vers et dans l'entrepreneuriat) ; ▪ Mobilité des demandeurs d'emploi
Jeunes NEET de moins de 26 ans, prioritairement mais non exclusivement de premiers niveaux de qualification (niveaux V et VI ou CITE 0 à 3c).		Jeunes NEETs de moins de 25 ans (inactifs ou chômeurs), prioritairement les bas niveaux de qualification

2.2 Au 31 décembre 2015, la programmation est globalement cohérente avec les PO et a été réalisée selon 2 approches différentes en fonction de l'autorité de gestion

2.2.1 Dans un contexte de programmation très contraint, la Région s'est attaché à sécuriser la programmation des fonds pour la fin d'année 2015 et à faire émerger fin 2015 quelques projets plus structurants

Cinq grands types de contraintes ont fortement conditionné l'approche de programmation de la Région :

- Le **calendrier resserré** du fait de l'adoption de son PO fin 2014 et de l'objectif national de bouclage de la programmation fin 2015 ;
- L'**impossibilité de mener** dans les délais impartis et **à défaut de faire financer via l'IEJ l'ingénierie de projet** pour adapter la réponse aux attentes fortes de la Région et des acteurs du territoire ;
- Les **contraintes administratives des fonds européens** (traçabilité des dépenses et du suivi du jeune) qui ont pu rebuter certains opérateurs notamment autour de l'entrepreneuriat (ex. : volontariat international en entreprise) ;
- L'**architecture financière des fonds IEJ** (abondement du FSE et mobilisation de contreparties du FSE) qui a demandé la révision de la maquette du PO FSE qui avait été initiée et la mobilisation de contreparties nationales importantes ;



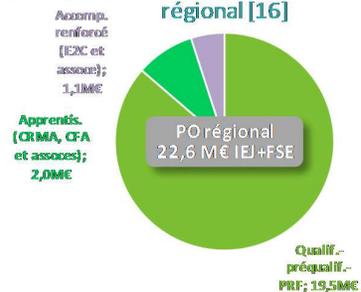
- Les difficultés à adapter réellement l’offre ou à développer une offre de formation spécifique à l’IEJ, compte tenu des **rigidités des procédures de marchés publics** de formation.

Ces éléments ont incité la Région à **sécuriser cette étape de la mise en œuvre** en programmant massivement l’IEJ sur un dispositif de droit commun (PRF) avec pour objectif le bouclage de la programmation fin 2015. Dans le même temps, La Région a développé fin 2015 une **programmation plus dynamique** en mobilisant l’écosystème d’acteurs de la région sur le renforcement d’actions existantes ou sur de nouvelles actions. Ainsi, la Région a réalisé sa programmation de la manière suivante :

- Dans l’optique d’une sécurisation de la programmation, un **abondement massif et mécanique sur le nombre de places ouvertes sur le Programme Régional de Formation 2015-2016** pour 19 M€ FSE-IEJ ;
- Dans l’optique d’ « ouvrir le prisme de la programmation » et de « réduire les trous dans la raquette » de l’offre territoriale (Conseil Régional), des **subventions ont été sanctuarisées** (3 M€ FSE-IEJ), pour le développement de projets plus innovants ou structurants à l’échelle du territoire (lancement d’une E2C et développement de l’apprentissage) [16].

Cette **démarche d’ouverture** de l’IEJ à l’écosystème régional reste **minoritaire** (environ 15% de la programmation) et n’a, pour l’heure, pas permis de mobiliser les réseaux de soutien à la création d’activités, compte tenu des contraintes précitées. En revanche, bien que l’enveloppe FSE-IEJ soit **programmée à hauteur de 110%**, le Conseil Régional **poursuit la programmation dans cette logique d’ouverture** et plusieurs pistes de programmation complémentaires sont en cours d’instruction (Accompagnement des jeunes post-service civique vers l’emploi, la formation et / ou la création d’activité par l’Institut de l’Engagement et tremplin premier emploi via un marché).

Typologie des actions programmées sur le PO régional [16]



2.2.2 La Direccte a cherché à mobiliser les acteurs du repérage et de l’accompagnement pour mieux structurer voire renouveler l’offre de services du territoire

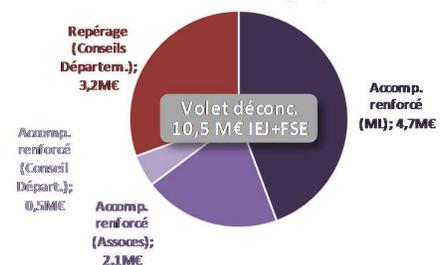
La démarche de programmation a aussi été l’objet de **contraintes relatives au calendrier et à l’outil IEJ** bien que celles-ci soient apparues moins prégnantes (ex. : le PO national ayant été validé 6 mois avant le PO régional mi 2014). En dehors de la programmation plus « sécurisée » de l’IEJ notamment auprès des missions locales, la Direccte a fait le choix de plus s’affranchir de ces contraintes voire de « prendre plus de risques » (Direccte) pour proposer des actions plus novatrices (plateformes de repérage portées par les Conseils Départementaux) tout en incitant à leur intégration dans l’offre de services existante.

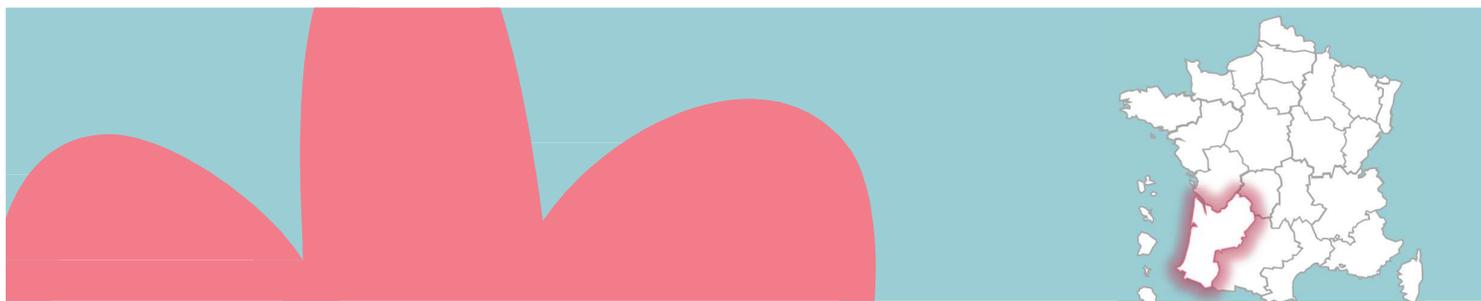
Dans l’esprit du PO et en s’appuyant sur l’appel à projets national « Priorité à l’autonomie », la Direccte a lancé un **appel à projets unique portant sur l’organisation, la mutualisation du repérage autour de plateformes multipartenariales et sur l’accompagnement type « Priorité à l’autonomie »** ainsi que sur les modalités de coordination entre ces deux grands types d’actions. Cet appel à projets a débouché sur la programmation suivante :

- **Repérage des jeunes décrocheurs et des jeunes éloignés de l’emploi** par les plateformes programmé auprès de 3 Conseils Départementaux (Dordogne, Landes et Gironde) pour 3,2 M€ FSE-IEJ, qui agissent également sur l’accompagnement ;
- **Accompagnement renforcé du jeune et modulable en fonction de son éloignement à l’emploi** programmé auprès de 10 missions locales pour 4,7M€ FSE-IEJ, de 6 associations pour 2,1 M€ FSE-IEJ et du Conseil Départemental de Gironde pour 0,5 M€ FSE-IEJ (repérage, accompagnement vers et au cours d’une mission de service civique) [15].

Cette démarche volontariste a ainsi abouti à la mobilisation de 10 missions (4 missions sur les 10 que compte la Gironde, 1 mission locale sur les 3 du Lot-et-Garonne, la mission locale des Landes et les 4 missions locales des Pyrénées Atlantiques) et de 3 Conseils Départementaux (sur les 5 que compte la région) dont celui de Dordogne particulièrement critique compte tenu de la situation des jeunes dans le département. Deux principaux facteurs expliquent la mobilisation partielle de ces 2 types d’opérateurs :

Typologie des actions programmées sur le volet déconcentré [15]





- L'arrivée simultanée de la Garantie Jeunes dans la région et de l'appel à projets du volet déconcentré pour les missions locales, les missions locales de Dordogne s'étant positionnées exclusivement sur la Garantie Jeunes ;
- La complexité du montage multipartenarial des plateformes portées par les Conseils Départementaux.

Il est à noter que, dans le cadre de l'appel à projets, la Direccte a bien cherché à impulser une dynamique d'articulation et de coordination des dispositifs entre eux :

- Pour les plateformes de repérage, les dossiers devaient « identifier les structures potentiellement en lien avec des jeunes NEET sur le territoire, définir les liens (ou l'absence de liens) existants entre elles, et proposer une méthode de collaboration formalisée entre elles » ;
- Pour les actions d'accompagnement renforcé, « préciser les modalités de partenariat à établir avec les structures positionnées sur le volet repérage afin d'accompagner prioritairement les jeunes NEET repérés par ces structures ».

Ainsi, la Direccte a procédé à une **ouverture plus grande de l'IEJ aux acteurs de la région et a pu adopter une démarche plus volontariste dans la construction de l'offre soutenue par l'IEJ**. C'est en ce sens que son modèle de programmation est mixte entre ouverture de la programmation pour tout opérateur du territoire et démarche volontariste dans la construction de l'offre (cf. annexe 4.1).

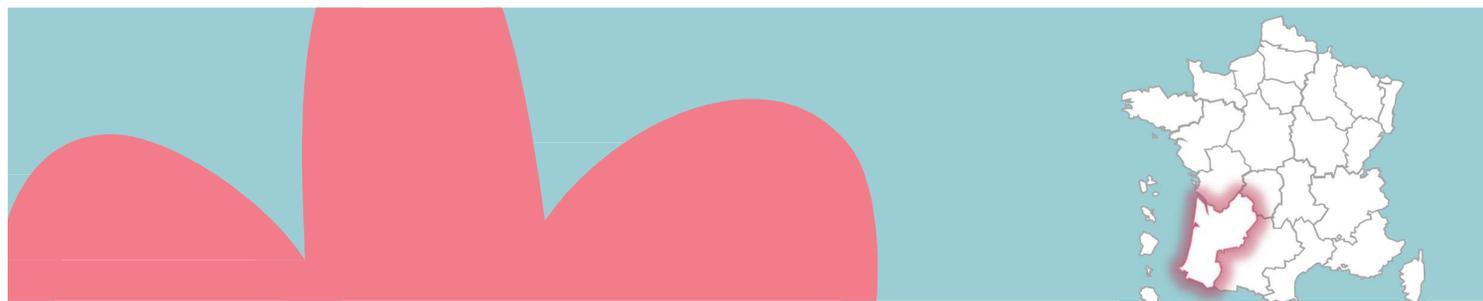
Le tableau ci-après explicite les approches de programmation adoptées par les autorités de gestion d'Aquitaine au regard du modèle d'analyse utilisé dans le cadre de cette évaluation (cf. annexe 4.1).

	Approche de programmation sécurisée		Démarche d'ouverture formelle		Démarche volontariste dans la construction de l'offre
	1	Modèle mixte		Modèle mixte	
		2	3	4	5
Choix région Aquitaine					
Choix des autres régions	0 Direccte 3 Conseils régionaux	5 Direccte 3 Conseils régionaux	6 Direccte 2 Conseils régionaux	3 Direccte 2 Conseils régionaux	2 Direccte 2 Conseils régionaux

2.3 Zoom sur les actions programmées en Aquitaine

2.3.1 Tableau récapitulatif des actions programmées sur le volet déconcentré du PO national IEJ en Aquitaine

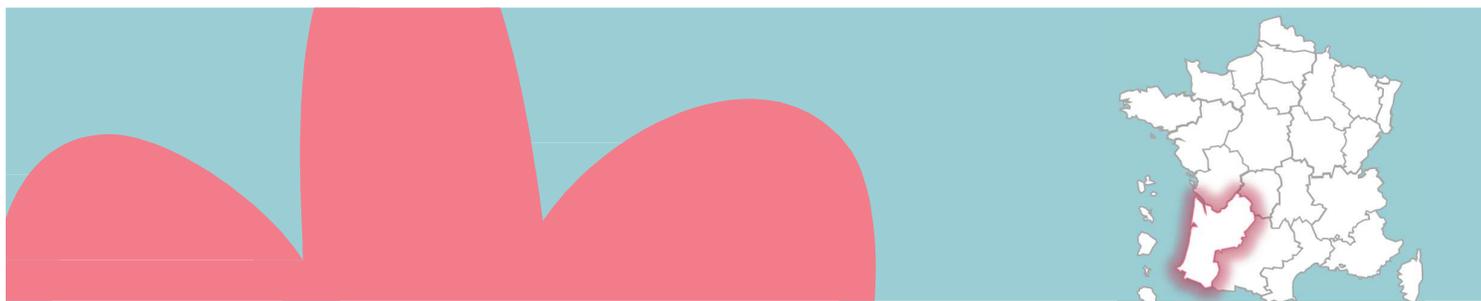
Opérateur	Type d'opérateur	Action	Type d'action	Montant FSE-IEJ	Public visé
Département de la Gironde	Collectivité territoriale	Accompagner les jeunes NEET vers et dans l'emploi par la mise en oeuvre de plates-formes territorialisées de repérage et d'accompagnement	Repérage et accompagnement	1 580 377 €	790 jeunes accompagnés sur 3 ans
Département des Landes	Collectivité territoriale	Projet partenarial IEJ CG40	Repérage et accompagnement	560 174 €	380 jeunes accompagnés sur 3 ans
Département de la Dordogne	Collectivité territoriale	Repérer, coordonner et proposer un parcours d'accompagnement des jeunes NEET en Dordogne	Repérage et accompagnement	1 092 331 €	500 jeunes accompagnés sur 3 ans
Département de la Gironde	Collectivité territoriale	Accompagnement innovant vers l'emploi par la mise en oeuvre d'actions de Service Civique en milieu rural.	Repérage et accompagnement	498 896 €	96 jeunes sur 2 ans



Mission locales du Libournais	Mission locale	objectif emploi et formation en libournais	Accompagnement	347 688 €	Environ 2 000 jeunes sur 3 ans
Mission Locale Technowest	Mission locale	Atouts Jeunes	Accompagnement	607 996 €	
MISSION LOCALE DES GRAVES	Mission loca	DYNORE (dynamisation,orientation, emploi) : plateforme d'accompagnement spécifique	Accompagnement	632 520 €	
Mission Locale Avenir Jeunes Pays Basque	Mission locale	Priorité à l'autonomie et accompagnement vers l'emploi des jeunes NEET en Pays Basque	Accompagnement	820 129 €	
Insertion Emploi Béarn Adour	Mission locale	Initiative Emploi des Jeunes Mlr Béarn Adour	Accompagnement	175 359 €	
Mission Locale Jeunes des Territoires de Mouxenx-Oloron-Orthez	Mission locale	Accompagnement Personnalisé et Intensif des Jeunes NEET (APIJ)	Accompagnement	116 208 €	
MISSION LOCALE DES LANDES	Mission loca	REUSSIR : Réfléchir, Expérimenter et s'Unir pour Sécuriser les Initiatives des jeunes en milieu Rural	Accompagnement	451 945 €	
MISSION LOCALE HAUTE GIRONDE	Mission locale	Atout Job	Accompagnement	206 200 €	
MISSION LOCALE POUR LES JEUNES PAU PYRENEES	Mission locale	Accompagner les jeunes vers l'emploi	Accompagnement	1 059 098 €	
MISSION LOCALE DE L'AGENAIS, DE L'ALBRET ET DU CONFLUENT	Mission locales	Insertion des jeunes des quartiers d'Agen	Accompagnement	233 730 €	
Stade Bordelais ASPTT	Association	PREPAS SPORTS	Accompagnement	652 084 €	1 200 jeunes sur 2 ou 3 ans
INSUP	Association	Vers l'Insertion et l'Autonomie Professionnelle	Accompagnement	698 966 €	
Association pour le développement économique et social	Association	AVENSO : Accompagnement Vers l'Emploi des NEET Self-Ownership	Accompagnement	226 101 €	
Association du Lien Interculturel Familial et Social	Association	Décolle: l'entreprise réussite	Accompagnement	119 422 €	
Comité de Liaison des Acteurs de la Promotion	Association	Dispositif d'Evaluation Linguistique et d'Orienteation Professionnelle : DEVLOP	Accompagnement	100 614 €	
AFEPT	Association	DECLIC	Accompagnement	226 719 €	
Comité de liaison des acteurs de la promotion	Association	Dispositif d'Evaluation Linguistique et d'Orienteation Professionnelle - DEVLOP	Accompagnement	118 738 €	

2.3.2 Tableau récapitulatif des actions programmées sur le PO régional IEJ en Aquitaine

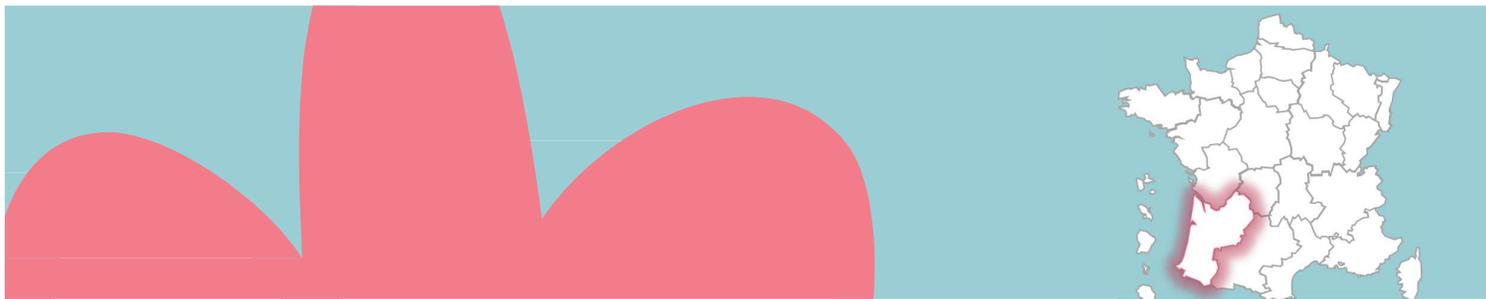
Opérateur	Type d'opérateur	Action	Type d'action	Montant FSE-IEJ	Public visé
Région Aquitaine	Collectivité territoriale	Formations Qualifiantes Spécialisées 2014	Formation -Insertion	1 220 296 €	11 000 jeunes environ sur 2 ans
Région Aquitaine	Collectivité territoriale	Formations préqualifiantes et qualifiantes modulaires 2014	Formation -Insertion	2 171 058 €	



Région Aquitaine	Collectivité territoriale	Formations d'orientation professionnelle 2014	Formation –Insertion	6 638 842 €	
Région Aquitaine	Collectivité territoriale	Formations Qualifiantes Spécialisées 2014	Formation –Insertion	1 246 517 €	
Région Aquitaine	Collectivité territoriale	Formations Compétences Clés 2015	Formation –Insertion	1 447 684 €	
Région Aquitaine	Collectivité territoriale	Formations préqualifiantes et qualifiantes modulaires 2014	Formation –Insertion	1 828 262 €	
Région Aquitaine	Collectivité territoriale	Formations préqualifiantes et qualifiantes modulaires 2015	Formation –Insertion	2 683 709 €	
Région Aquitaine	Collectivité territoriale	Formations préqualifiantes et qualifiantes modulaires 2015	Formation –Insertion	2 257 232 €	
AFEPT	Association – E2C	Ecole de la 2 ^{ème} Chance	Formation –Insertion	1 065 432 €	255 jeunes
INSUP	Association	L'art d'agir Proccrea	Formation –Insertion	64 266 €	30 jeunes
Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat	Chambre consulaire	Convention d'Accompagnement Personnalisé (CAP) dans l'Artisanat	Apprentissage	949 683 €	780 jeunes sur 3 ans
AFPA	Association	Nouvelle Chance par l'Alternance	Apprentissage	532 362 €	
Association de la promotion de l'apprentissage dans l'enseignement catholique	Association	Tout est possible : accompagnement et orientation des jeunes NEET vers l'apprentissage	Apprentissage	172 172 €	
Etablissement public local Enseignement Formation Professionnelle	Etablissement public	AGRO'SAS : Premiers pas dans les pépinières de la réussite pour les NEET	Apprentissage	198 275 €	
Institut Consulaire de Formation en Alternance	CFA	Accompagnement en amont et en aval de l'apprentissage	Apprentissage	59 675 €	
CFA agglomération Côte Basque Adour	CFA	Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes par l'apprentissage	Apprentissage	52 360 €	

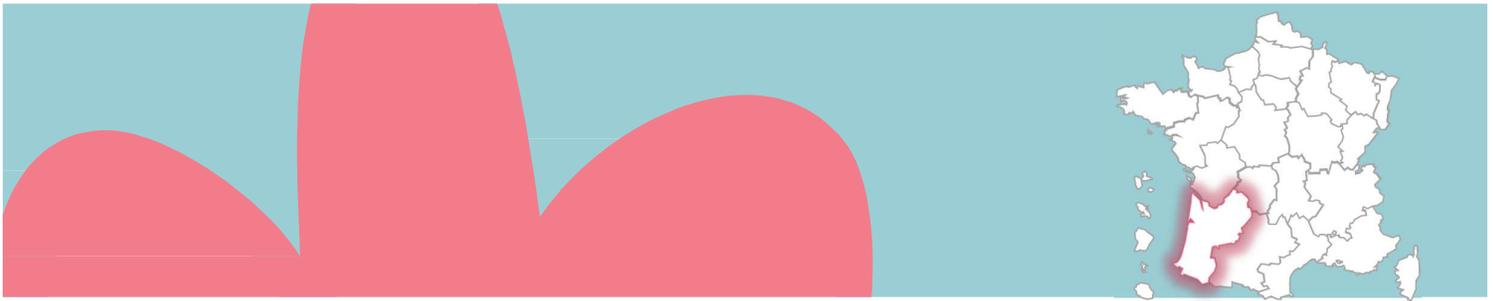
2.3.3 Zooms détaillés sur les principales actions programmées en Aquitaine

Cette sous-section présente des zooms détaillés sur le contenu des principales actions programmées.



Action	Plateformes départementales de repérage	
Opérateurs	Conseils Départementaux de Dordogne, Gironde et Landes	
Montant FSE-IEJ programmé	3,2 M€ de fonds FSE-IEJ (30% de la prog. du volet déconcentré)	
Description de l'action	<p>L'objectif de ce type d'actions est d'unir l'ensemble des acteurs d'un territoire en réseau au sein d'une instance de type plate-forme ou d'un collectif d'acteurs pour entrer en contact avec les jeunes les plus éloignés de l'emploi et leur proposer un parcours d'accompagnement.</p> <p>Les plateformes intègrent repérage, orientation et accompagnement dans les 3 départements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le repérage et l'orientation du jeune se font par la mobilisation des différentes structures en contact avec les jeunes (ex. : clubs de prévention) et la décision d'orientation est prise de manière collégiale • L'accompagnement peut être, selon les départements, conduit et coordonné soit par un des partenaires soit par un référent dédié (ex. : actions collectives ou individuelles d'insertion professionnelle ou sociale telles que les chantiers éducatifs en Dordogne) 	

Action	Accompagnement renforcé « Priorité à l'autonomie »	
Opérateurs	10 missions locales 	
Montant FSE-IEJ programmé	3,2 M€ de fonds FSE-IEJ (47% de la prog. du volet déconcentré)	
Description de l'action	<p>Une fois les jeunes entrés dans le dispositif d'accompagnement renforcé des missions locales, les conseillers dédiés à ce dispositif, à partir d'un entretien de diagnostic, mettent en place un parcours individualisé de durée variable selon la mission locale (d'environ 4 à 12 mois) s'appuyant sur des ateliers thématiques collectifs (savoirs de base, utilisation des NTIC), des temps d'entretien individuels, la valorisation des compétences existantes, la formalisation d'un socle de compétences transversales, l'utilisation de méthodes non conventionnelles, la multiplication des opportunités professionnelles (mises en relation avec des entreprises, mises en situation professionnelles). Cet accompagnement a vocation à être modulable selon la situation du jeune. Dans le cas d'un NEET non inscrit en structure, il s'agit de construire un projet pour le jeune. Dans le cas d'un jeune, plus proche de l'emploi l'objectif est de créer des liens directs avec les entreprises.</p>	



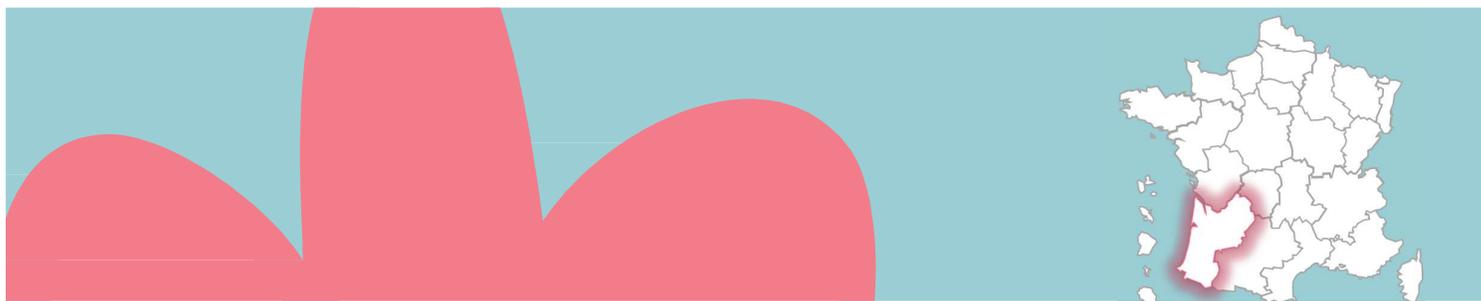
Action	Programme Régional de Formation	
Opérateur	Conseil Régional	
Montant FSE-IEJ programmé	19,5 M€ de fonds FSE-IEJ (86% de la prog. PO régional)	
Description de l'action	<p>L'IEJ, à travers le Conseil Régional et le PRF, soutient différents types d'actions de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formations Compétences Clés (langue française, culture mathématique, numérique, sociale et citoyenne) pour 1260 jeunes (1,4 M€ FSE-IEJ) • Formations modulaires d'orientation professionnelle (aide aux choix professionnels et bilans jeunes d'accès à la qualification) pour 5 470 jeunes (6,6 M€ FSE-IEJ) • Formations pré-qualifiantes et qualifiantes modulaires pour environ 4 200 jeunes (8,9 M€ FSE-IEJ) • Formations qualifiantes spécialisées pour environ 1 000 jeunes (2,5 M€ FSE-IEJ) 	

Action	Ecole 2ème Chance Bordeaux Métropole Aquitaine	
Opérateur	AFEPT	
Montant FSE-IEJ programmé	1,1 M€ de fonds FSE-IEJ (5% de la prog. PO régional)	
Description de l'action	<p>L'IEJ soutient la montée en charge d'une Ecole de la 2ème Chance (E2C Bordeaux Métropole Aquitaine) portée par l'AFEPT. L'objectif est de permettre aux jeunes, sortis sans diplôme et sans qualification du système scolaire, de s'inscrire dans un parcours éducatif d'acquisition de compétences et comportements leur permettant une intégration professionnelle et sociale durable (projet pédagogique appuyé sur l'alternance et l'individualisation des parcours et projet d'insertion professionnelle appuyé sur un partenariat actif avec l'entreprise). L'E2C devrait être labellisée en avril 2016.</p>	

Action	Cap'Artisanat	
Opérateurs	Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat	
Montant FSE-IEJ programmé	0,9 M€ de fonds FSE-IEJ (4% de la prog. du volet déconcentré)	
Description de l'action	<p>Suite à un premier temps de sensibilisation, de diagnostic et d'orientation de jeunes futurs ou anciens apprentis inactifs, Cap'Artisanat propose la mise en œuvre d'une solution de parcours en accord avec le jeune pour 780 participants sur 3 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stage de découverte de métiers, • Programme de formation à la carte, • Bilan de compétences, • Développement de l'esprit d'entreprise, • Aide à la recherche d'emploi 	

SECTION 3

Cette programmation devrait produire des impacts quantitatifs (notamment sur le PO régional) et plus qualitatifs (notamment sur le PO national avec une diversification des actions de repérage et le renforcement qualitatif de l'accompagnement mais aussi sur le PO régional avec des projets d'accompagnement vers l'apprentissage)



Comme présenté lors du préambule, cette section étudie **4 questions concernant les premiers effets de l'IEJ perçus ou mesurés fin 2015** :

- Quels impacts du choix initial d'une stratégie volontariste privilégiant une réponse rapide et massive ?
- Quels premiers résultats sur la recherche de novation et de diversification des actions au service d'une meilleure insertion des jeunes dans l'emploi ?
- En quoi l'IEJ a-t-elle pu contribuer à apporter une réponse plus qualitative aux jeunes NEETs ?
- L'IEJ a-t-elle favorisé une plus grande sécurisation du parcours des jeunes NEETs ?

3.1 Quels impacts du choix national initial d'une action rapide et massive ?

3.1.1 L'ambition d'un effet sur la volumétrie de jeunes participants est portée par la Région en Aquitaine

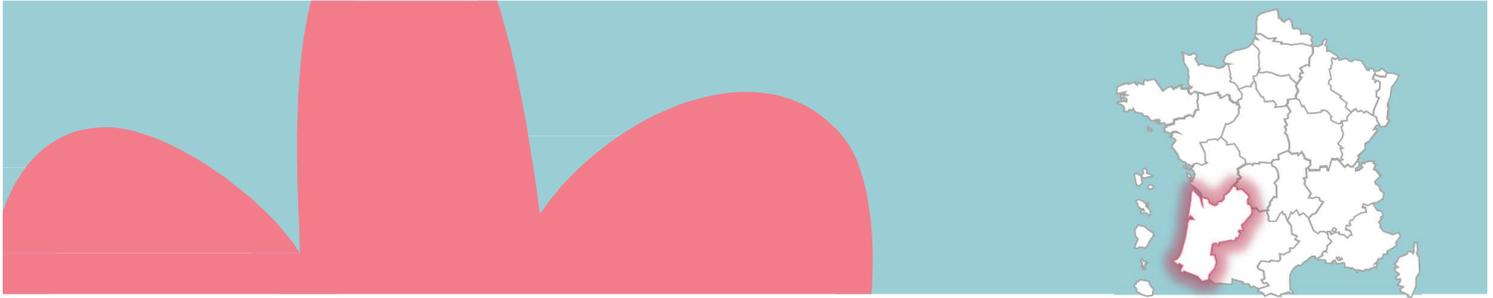
- ▶ **Les PO national et régional traduisent la volonté des autorités de gestion d'agir rapidement et de faire levier sur le nombre de jeunes accompagnés**

Les orientations stratégiques affichées par les 2 autorités de gestion en Aquitaine pour la mise en œuvre de l'IEJ mentionnent clairement le double enjeu en termes d'urgence et de volume pour la réponse française. Le **PO régional** indique que « ces constats [ndlr. le diagnostic de la situation des jeunes en Aquitaine] appellent une **action immédiate, forte et ciblée** » et que les résultats attendus de l'IEJ sont de deux ordres : « a) augmentation du nombre de jeunes en emploi à l'issue d'actions de formation et b) augmentation du nombre de jeunes accompagnés dans un parcours d'insertion » [4] avec un objectif de 11 000 participants. Au niveau national, le PO est tout aussi explicite : « L'IEJ sera mise en œuvre comme un levier permettant d'optimiser les effets des dispositifs existants en France et correspondants aux objectifs de la garantie jeunesse afin de **maximiser le nombre de bénéficiaires** en s'appuyant sur les grands opérateurs et réseaux associatifs compétents » [13].

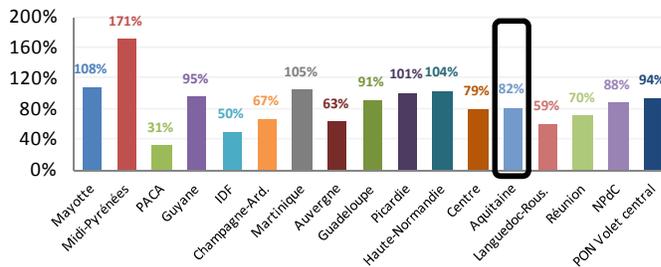
- ▶ **En lien avec leurs démarches de programmation, la Région a répondu à l'objectif de rapidité de programmation alors que la Direccte a donné le temps à une démarche de mobilisation des partenariats régionaux**

La France a clairement choisi de s'inscrire dans un calendrier resserré avec un objectif national de programmer l'ensemble des fonds avant le 31 décembre 2015. En Aquitaine, **deux tendances** se distinguent selon l'autorité de gestion et sa démarche de programmation (voir section 2).

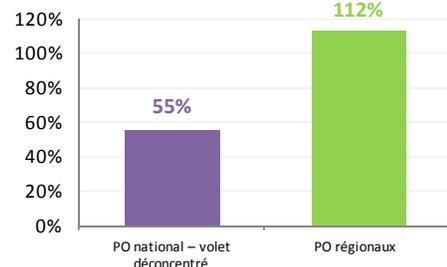
- En cohérence avec la démarche de sécurisation de bouclage de l'essentiel de la programmation fin 2015, **112% de l'enveloppe FSE-IEJ du PO régional** est programmée. L'ouverture de la programmation doit permettre de poursuivre la programmation pour atteindre à la fin du 1^{er} semestre 2016 un niveau de programmation de 130 à 140 % qui permettra d'intégrer les projets plus structurants ou innovants tout en anticipant d'éventuelles sous-réalisations.
- La Direccte a programmé **55% de son enveloppe initiale** et est en retard par rapport à l'objectif de programmation à fin 2015 et par rapport aux tendances nationales. Cet avancement de la programmation **peut s'expliquer par le modèle de mise en œuvre de la Direccte qui a pris le temps de la mobilisation et de la construction de l'offre** au cours de la programmation. En guise de bouclage de la programmation, la Direccte n'exclut pas une possible programmation d'un 4^{ème} groupe départemental de plateformes de repérage ou le lancement d'un nouvel appel à projets en 2016 (éducation spécialisée, travailleurs handicapés) en fonction des arbitrages nationaux.



Avancement de la programmation des fonds sur les territoires [15] [19]



Avancement de la programmation des fonds IEJ+FSE par PO en Aquitaine [15] [16]



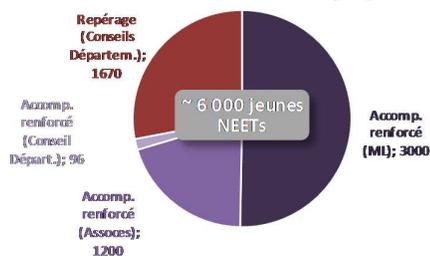
Ainsi, au 31 décembre 2015, sur la dotation initiale de 1 000 € FSE-IEJ par NEET identifié en Aquitaine en 2014, une **enveloppe de 850€ FSE-IEJ par jeune NEET** a été programmée.

► **Les objectifs sur le nombre de jeunes NEETs à atteindre sont relativement ambitieux notamment sur le PO régional**

Les **objectifs de nombre de jeunes NEETs participants** inscrits dans les dossiers des actions programmées au 31 décembre 2015 par l'IEJ paraissent **relativement ambitieux (18 000 participants)** sur la durée des actions soutenues par l'IEJ : 2014-2017) notamment sur le PO régional (12 500 participants) et notamment le PRF (11 000 participants rapportés aux 17 500 stagiaires pris en charge sur le PRF en 2013). Pour rappel, le « stock » de NEETs identifiés en 2014 en Aquitaine compte 39 000 jeunes.

L'objectif fixé en Aquitaine est assez proche de l'objectif national sur l'IEJ (365 000 NEETs visés par les PO national et régionaux avec un « stock » de jeunes NEETs identifiés de 435 000 jeunes sur les territoires éligibles). Au regard de ce « stock », l'objectif de 18 000 participants ne doit, cependant, pas s'entendre comme 18 000 participants différents, le cumul de plusieurs actions étant possibles dans le cadre d'une logique de parcours. Pour atteindre cet objectif ambitieux, il s'agira alors, pour les autorités de gestion, d'accorder une **attention particulière à l'alimentation des dispositifs notamment dans le cas du PRF en lien avec les dispositifs amont**, compte tenu de l'importance du nombre cible de participants sur cette action.

Nombre de jeunes ciblés par les actions du volet décentralisé [17]

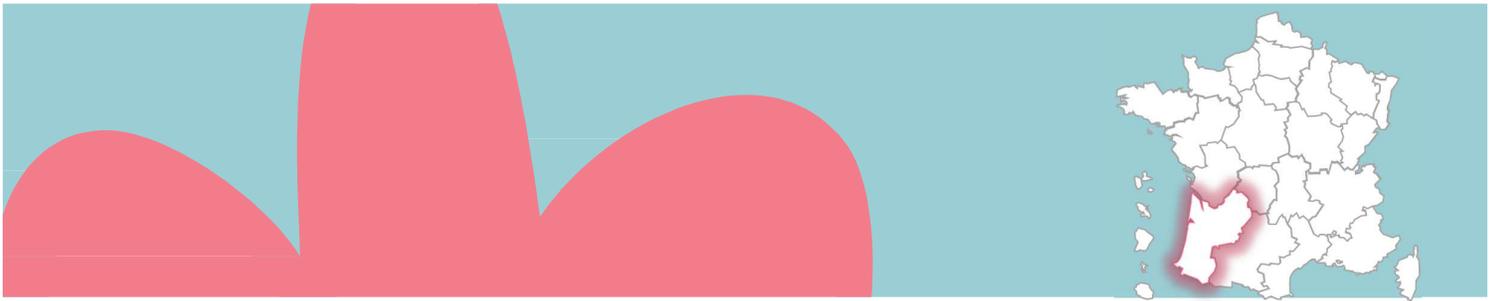


Nombre de jeunes ciblés par les actions du PO régional [18]



Les autorités de gestion en Aquitaine ont recouru de manière assez équilibrée, à **2 types d'actions** et à 2 niveaux de difficulté par rapport à cet enjeu de volumétrie :

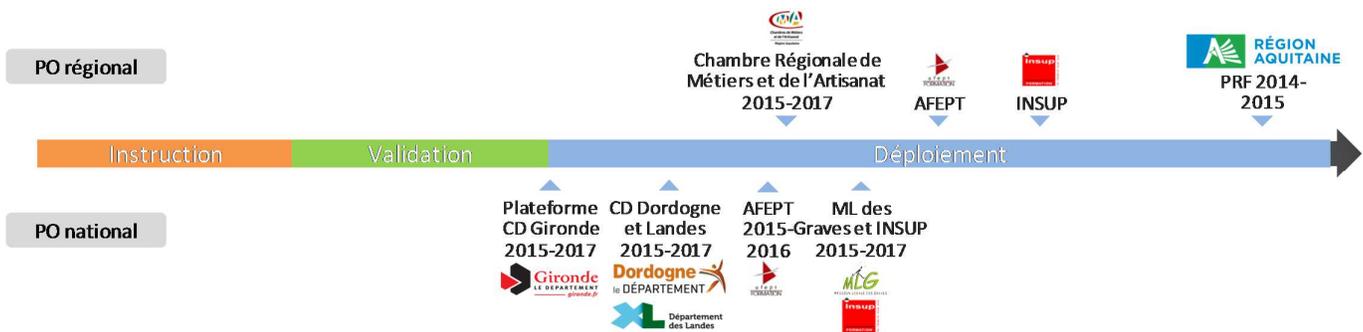
- Les actions prenant en charge majoritairement un « **stock préexistant de jeunes NEETs** » accompagnés par la structure ou un de ses prescripteurs (ex. : actions portées par les missions locales et le PRF de la Région).
- Les actions prenant en charge majoritairement un « **flux entrant de nouveaux NEETs** » peu ou pas accompagnés jusqu'alors par la structure ou un de ses prescripteurs du SPE et nécessitant un travail important d'identification et de mobilisation de ces jeunes (ex. : actions portées par les Conseils Départementaux, par l'INSUP avec la PJJ), ces actions paraissant ainsi plus risquées sur l'enjeu de volumétrie ;



3.1.2 L'effet attendu sur la volumétrie de participants s'amorce progressivement en Aquitaine notamment auprès d'un public particulièrement éloigné de l'emploi ou manifestant des freins importants à l'emploi

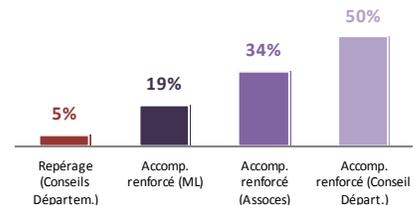
► 1 122 jeunes sont entrés dans les dispositifs soutenus par le PO national de l'IEJ fin 2015

L'effet levier se matérialise fin 2015 à travers le **déploiement effectif des actions**. En effet, la quasi-totalité des actions programmées ont bien été lancées, comme prévu, au cours de l'année 2015 et la frise qui suit présente l'état du déploiement des actions à fin 2015 pour les opérateurs rencontrés (cf. annexe 2) ou pour lequel l'état de déploiement est connu.



De premiers **effets encourageants** sont constatés sur le nombre de jeunes NEETs effectivement pris en charge en Aquitaine par le Conseil Départemental de Gironde (48 jeunes d'ores et déjà accompagnés vers un service civique) et les associations (notamment le CLAP avec 334 jeunes). Ainsi, Ma Démarche FSE recense **1 122 jeunes entrés dans une action du volet déconcentré au 31 décembre 2015** [17]. Peu de données sont disponibles à fin 2015 en ce qui concerne le nombre de participants sur le PO régional. Plus qualitativement donc, les missions locales, l'INSUP pour Proccrea-L'Art d'Agir, l'AFEPT (pour l'E2C du PO régional) et la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat rencontrés n'ont pas remonté, lors des rencontres terrain de risque de sous-réalisation majeur sur le nombre de jeunes participants.

Pourcentage d'atteinte des objectifs sur le nombre de jeunes participants sur le volet déconcentré entrés au 31/12/2015 [17]



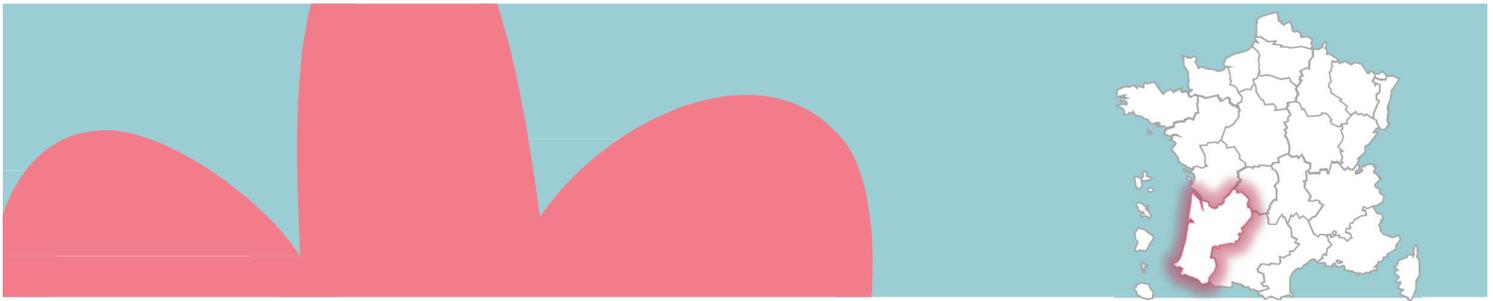
► En cohérence avec le ciblage spécifique de certaines actions, les jeunes participants semblent manifester des freins particulièrement importants à l'emploi

Les premières données issues de Ma Démarche FSE donnent de premières indications sur le profil des publics atteints grâce à l'IEJ. Sur la base des 1 096 participants entrés dans les opérations au 31/12/2015 sur le périmètre des opérations du volet déconcentré en Aquitaine, peuvent être relevées une part plus importante de jeunes manifestant des freins importants à l'emploi (jeunes peu qualifiés, bénéficiaires des minimas sociaux, bénéficiant d'une reconnaissance de handicap ou souffrant de difficultés de logement) comparativement au profil type relevé au niveau national [17].

Zoom sur le profil des participants aux actions soutenues par le PO national au 31/12/2015

- 51,3% (54,2% au niveau national) sont des hommes et 48,7% (45,8% au niveau national) sont des femmes ;
- 95,1% (81,6% au national) ont des niveaux de diplôme dans la Classification internationale type de l'éducation (CITE) de 0 à 4 (au plus Bac) et 69,9% (48,7% au niveau national) ont des niveaux de diplôme CITE de 0 à 2 (au plus Niveau V : CAP/BEP) ;
- 26,2% (26,1% au national) vivent dans un ménage où personne n'est en emploi ;
- 6,7% (2,1% au national) bénéficient d'une reconnaissance officielle d'un handicap ;
- 11,2% (7,0% au national) sont allocataires des minimas sociaux (RSA, ASS, AAH...) ;
- 5,2% (3,3% au national) sont sans domicile fixe ou confrontés à une exclusion du logement

En 2013, les missions locales d'Aquitaine ont pris en charge en premier accueil 27 043 jeunes dont 62% avaient un niveau de qualification V et infra, 4% étaient en foyer ou sans hébergement et 15% sont allocataires de l'API-RSA ou ASS. 2,6% des jeunes en contact sont bénéficiaires de l'obligation d'emploi Travailleurs Handicapés [7].



Il apparaît donc que l'IEJ atteint **des jeunes plus éloignés de l'emploi ou manifestant des freins plus importants que le public classique des missions locales** d'Aquitaine en 2014. Cela fait bien écho au ciblage spécifique de certaines actions, ciblage spécifique ou renforcé sur des publics spécifiques permis par l'effet de levier des financements IEJ sur les financements de droit commun :

- Les plateformes départementales de repérage et d'orientation s'attachent à identifier et mobiliser les jeunes peu accompagnés par les structures de droit commun ;
- La mission locale des Landes cible les jeunes ruraux et la mission locale Technowest les jeunes en situation de handicap ;
- L'action de l'INSUP sur le PO national cible les jeunes sous main de justice ;
- Le Stade Bordelais ASPPT prend enfin en charge des jeunes sous main de justice ou des jeunes résidents en QPV.

3.1.3 Des incertitudes et risques majeurs pèsent sur la réalisation de l'effet volume à terme : sous-réalisation sur les plateformes des Conseils Départementaux et saturation sur le PRF

L'effet volume attendu reste incertain à ce stade de la mise en œuvre. Plusieurs risques pèsent d'ailleurs sur l'atteinte des objectifs des actions pourtant clés sur cet effet :

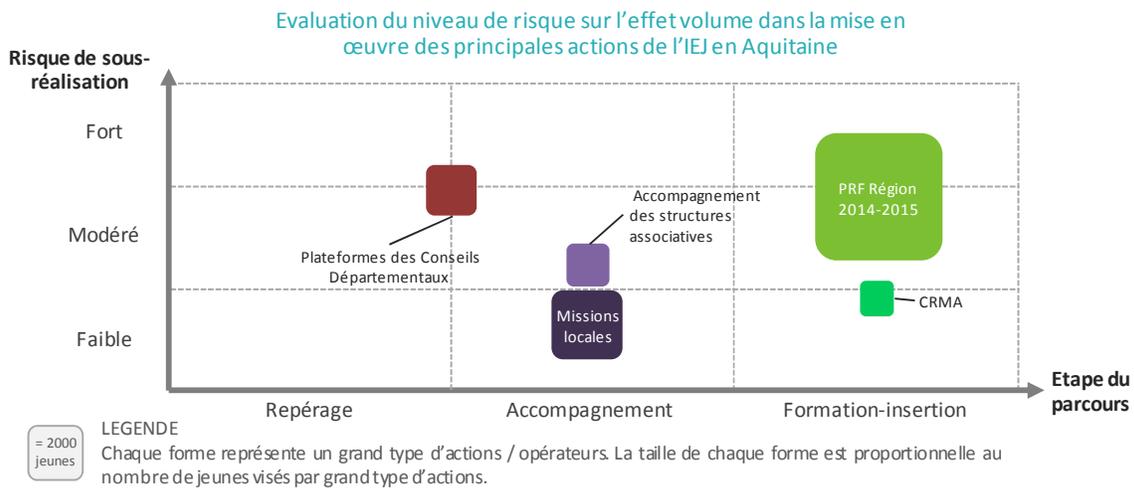
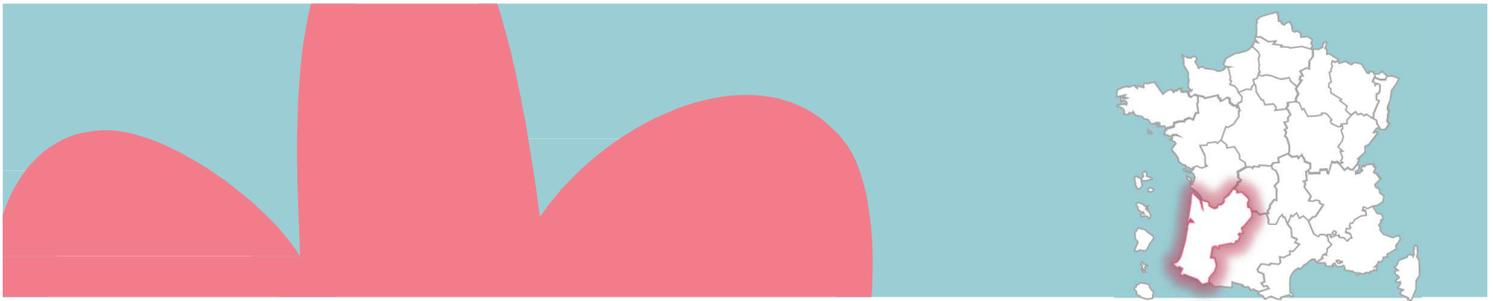
- Un **risque de saturation** sur l'abondement de l'IEJ sur le **PRF** ;
- Une **sous-réalisation des plateformes de repérage et d'orientation des jeunes** en lien avec leur temps et leur complexité de mise en place ;
- Une sous-alimentation du dispositif DECLIC de l'AFEPT.

Tout d'abord, l'abondement de l'enveloppe IEJ sur les actions de droit commun de la Région (PRF) rend difficile l'**estimation fiable de l'effet volume** à terme. En effet, les programmations antérieures du PRF prenaient déjà en charge la formation de jeunes NEETs et il s'agira, pour **quantifier l'effet levier des financements européens sur les financements régionaux**, de s'assurer que l'augmentation des places de formation dédiées aux NEETs s'accompagne d'une augmentation identique du nombre de jeunes formés. Sur cette action, un **risque de saturation** a été **pointé par la Région** puisque l'abondement IEJ sur le PRF représente une augmentation de près de 40% du budget annuel qui y est consacré. Il s'agira, pour la Région, de prendre en charge 11 000 jeunes NEETs supplémentaires alors que le PRF, qui est revu et adapté chaque année en fonction des besoins, couvrait déjà, en 2013, 17 500 stagiaires demandeurs d'emploi (de tous âges).

Ensuite, en ce qui concerne les plateformes de repérage et d'orientation portées par les Conseils Départementaux, le temps de mobilisation des partenariats et de cadrage de la plateforme, les éventuels changements d'exécutif à la tête des départements en mars 2015 mais aussi les difficultés plus opérationnelles de coordination avec le Service Public de l'Emploi ont pu engendrer des retards au démarrage ou une montée en charge plus lente que prévue initialement ; d'où des risques de sous-réalisation par rapport aux objectifs initiaux.

Enfin, quelques acteurs associatifs ont aussi fait remonter des difficultés d'alimentation de leurs dispositifs. Les effets « d'angle mort » (dispositifs non visibles du SPE) et de concurrence et le temps de montée en charge des actions de repérage créent des difficultés d'alimentation des dispositifs portés par certains acteurs associatifs. A ces difficultés d'ajoute également un manque de fluidité dans le processus d'attestation de la situation de NEET des participants à l'entrée de ces dispositifs. En effet, un dispositif tel que DECLIC de l'AFEPT dépend des acteurs positionnés en amont (repérage et accompagnement par le SPE) pour être mis en contact avec les jeunes et, a connu en 2015 des **difficultés à remplir son dispositif** (objectif de 4 cohortes de 30 jeunes). D'après les chiffres de Ma Démarche FSE, la première cohorte n'est constituée que de 9 jeunes. Toutefois, les acteurs ont tenu à souligner une réduction des effets de concurrence début 2016.

La grille ci-dessous synthétise ces éléments d'appréciation du risque pesant sur l'effet volume des principales actions pour lesquelles cette appréciation a été suffisamment corroborée lors des rencontres terrain (cf. annexe 2).



3.2 Quels premiers résultats sur la recherche de novation et de diversification des actions au service d'une meilleure insertion des jeunes dans l'emploi ?

3.2.1 Si l'effet volume était clairement appréhendé dans les objectifs de départ de l'IEJ, son ambition en termes « d'innovation » est moins explicite notamment du côté du PO régional

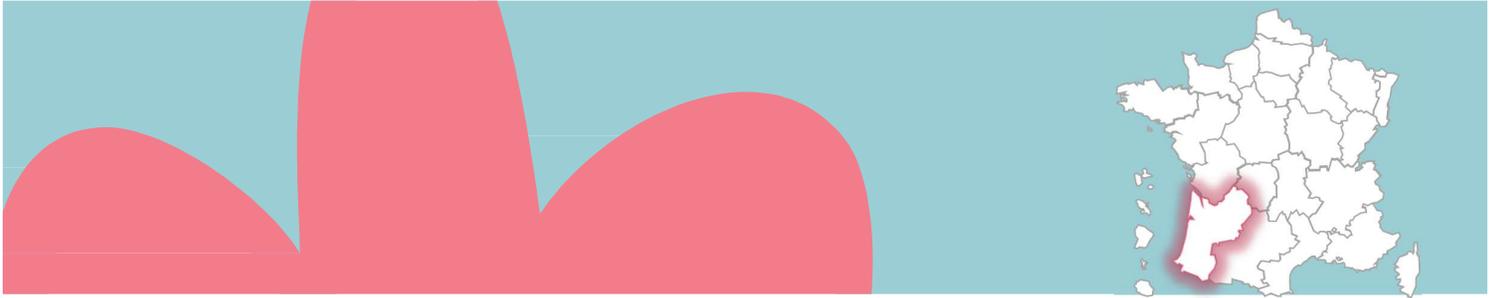
L'ambition de l'IEJ en matière d'effet volume, exposée précédemment, est clairement appréhendée dès le départ : l'outil financier doit permettre d'agir vite et massivement en faveur de l'emploi des jeunes. Le **PO national** précise en revanche également que « cette ressource exceptionnelle permet aussi le développement de dispositifs expérimentaux et innovants, conformément à l'esprit du FSE » et que « les opérations innovantes et les opérations collectives sont à privilégier ». Le rôle de l'IEJ s'entend ainsi également comme un rôle de novation, d'impulsion de nouveaux projets et de nouvelles modalités d'accompagnement des jeunes (nouveaux opérateurs ou nouvelles actions). Le **PO régional** évoque « le **développement d'une expérimentation** dont l'objet est dans un premier temps de sensibiliser ce public à la création d'activité, puis d'aider [...] sous forme de tutorat ou de coaching à créer leur entreprise » et l'autorité de gestion entend approfondir l'ambition d'innovation en poursuivant la programmation et l'instruction de projets plus innovants jusqu'à la fin du 1^{er} semestre 2016.

Plusieurs facteurs propres à l'IEJ en France ont, toutefois, complexifié le développement de la novation et la diversification des actions, notamment les contraintes qui tiennent à l'outil financier (non-éligibilité de dépenses d'ingénierie de projet) et au calendrier resserré de mise en œuvre (sécurisation du volume des fonds programmés dès fin décembre 2015).

Les autorités de gestion en Aquitaine, par un choix d'une approche de programmation ouverte et de nouvelles opérations notamment la Direccte (cf. annexe 4.1), ont fait le choix de programmer l'IEJ à partir d'une **logique d'appels à projets** (marginale sur le PO régional et intégralement sur le PO national), **potentiellement porteuse de novation**. La Direccte a, en effet, lancé un appel à projets intégré repérage-accompagnement ouvert aux « partenaires du service public de l'emploi (SPE) entendu au sens large et tout acteur proposant des solutions pour favoriser et améliorer l'insertion professionnelle des jeunes NEET (établissements publics, collectivités, associations concernées,...) ». Le Conseil Régional fait partie des 8 Conseils Régionaux à avoir lancé au moins un appel à projets, un appel à projets sur l'apprentissage n'ayant été lancé que dans 3 autres régions par les Conseils Régionaux (Auvergne, Champagne-Ardenne et Nord-Pas-de-Calais). Cet appel à projets a abouti à la mobilisation d'une douzaine de CFA. Il s'est accompagné d'un soutien à la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat en charge de l'orientation des jeunes vers l'apprentissage.

Typologie des appels à projets (ouverts ou fléchés) lancés en Aquitaine





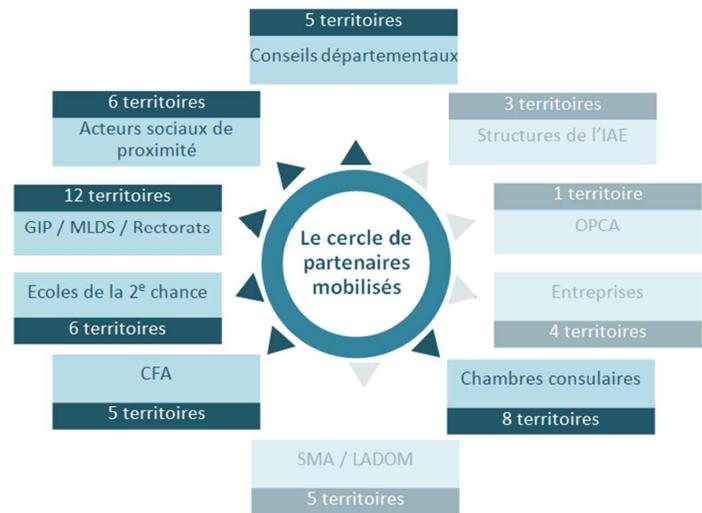
3.2.2 Dans les faits, les pratiques des autorités de gestion confortent les porteurs existants mais s'accompagnent néanmoins d'une diversification des actions

Ce choix de recours à la logique d'appels à projet, mais surtout dans la manière dont il a été accompagné, se traduit par des réalités territoriales différentes quant aux types d'opérateurs effectivement mobilisés sur l'IEJ sur les territoires. Les démarches d'ouverture à de nouveaux opérateurs ont en effet été plus ou moins poussées en France. En Aquitaine, la programmation a bien été pensée comme étant ouverte sur le volet déconcentré du PO national, dans les faits ce sont principalement **les opérateurs habituels et qui ont fait leurs preuves qui ont été mobilisés**. Cette logique d'intervention en matière d'animation territoriale et d'accompagnement à l'émergence des porteurs de projets se concrétise par un **cercle de partenariats relativement classique mais large** (le rectorat et les acteurs sociaux de proximité étant mobilisés indirectement à travers les plateformes départementales) en Aquitaine et une faible représentation des « nouveaux » porteurs. L'**Association du Lien Interculturel Familial et Social** est l'un des rares porteurs absents de la précédente programmation du FSE 2007-2013.

En matière de diversification d'opérations, l'IEJ contribue à la fois à financer des **actions pressenties**. Dans un contexte budgétaire contraint, l'IEJ a permis de financer des actions pressenties qui n'auraient sans doute pas pu émerger à court terme et/ou sous cette forme sans cet apport de fonds supplémentaires du côté de la Région comme c'est le cas pour le **financement d'une première E2C** en Aquitaine portée par l'AFEPT ou le développement de **CAP'Artisanat** - Convention d'Accompagnement Personnalisée dans l'Artisanat de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, s'inscrivant dans la priorité régionale et nationale de développement de l'apprentissage. Sur le volet déconcentré du PO national en Aquitaine, via l'apport de fonds supplémentaires, l'IEJ permet **d'accélérer le déploiement d'expérimentations préexistantes et leur montée en charge** (essaimage d'expérimentations). Le dispositif Prepas Sport (Parcours de Remobilisation Educatif Personnalisé Autour du Sport par des activités physiques et sportives et un accompagnement soutenu de 30h/semaine pendant 5 mois) du Stade Bordelais ASPTT issue d'une expérimentation sur la précédente programmation du FSE ou le dispositif DECLIC de l'AFEPT (analyse et enrichissement des compétences) qui était déjà déployé dans d'autres régions sont 2 exemples de contributions de l'IEJ au déploiement d'expérimentations existantes.

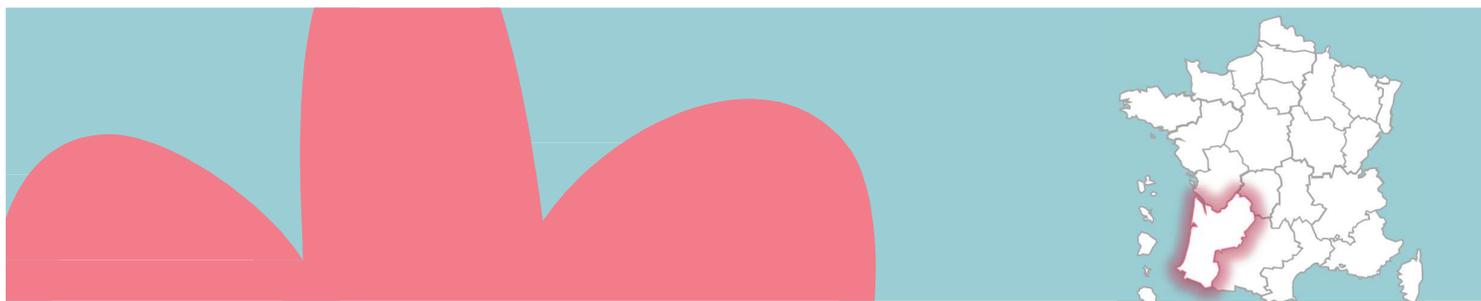
En matière de novation, c'est bien sur le volet déconcentré que se greffe une **action réellement novatrice dans le paysage de l'offre de services régionale à destination des jeunes NEETs : les plateformes départementales de repérage, d'orientation et d'accompagnement**. Ces plateformes ne visent pas le développement de nouvelles actions d'accompagnement en tant que telles mais de nouvelles formes de collaboration et de partenariats entre acteurs (acteurs de l'Education Nationale, de la sphère sociale, du Service Public de l'Emploi). C'est en ce sens qu'au regard de la programmation de l'IEJ en France et en Aquitaine, ces plateformes constituent un réel apport de

Typologie non exhaustive des opérateurs mobilisés en Aquitaine



qui n'auraient sans doute pas pu émerger à court terme et/ou sous cette forme sans cet apport de fonds supplémentaires du côté de la Région comme c'est le cas pour le **financement d'une première E2C** en Aquitaine portée par l'AFEPT ou le développement de **CAP'Artisanat** - Convention d'Accompagnement Personnalisée dans l'Artisanat de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, s'inscrivant dans la priorité régionale et nationale de développement

Action	Plateformes départementales de repérage	
Opérateurs	Conseils Départementaux de Dordogne, Gironde et Landes	
Montant FSE-IEJ programmé	3,2 M€ de fonds FSE-IEJ (30% de la prog. du volet déconcentré)	
Description de l'action	<p>L'objectif de ce type d'actions est d'unir l'ensemble des acteurs d'un territoire en réseau au sein d'une instance de type plate-forme ou d'un collectif d'acteurs pour entrer en contact avec les jeunes les plus éloignés de l'emploi et leur proposer un parcours d'accompagnement.</p> <p>Les plateformes intègrent repérage, orientation et accompagnement dans les 3 départements :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le repérage et l'orientation du jeune se font par la mobilisation des différentes structures en contact avec les jeunes (ex. : clubs de prévention) et la décision d'orientation est prise de manière collégiale L'accompagnement peut être, selon les départements, conduit et coordonné soit par un des partenaires soit par un référent dédié (ex. : actions collectives ou individuelles d'insertion professionnelle ou sociale telles que les chantiers éducatifs en Dordogne) 	



novation. L'installation de ces plateformes reste toutefois à finaliser notamment en ce qui concerne la pleine mobilisation des partenaires du SPE.

Ces différents exemples d'apport conjoncturel de fonds bénéficiant à des actions d'échelle structurelle ou du moins significative soulignent le décalage entre le caractère structurel des actions qui ont émergé ou qui sont montées en charge et le caractère conjoncturel de l'outil IEJ. Se pose ainsi la question de la **pérennisation post-IEJ de ces actions**, lieu commun des expérimentations menées par les Fonds européens. Alors que les autorités de gestion se sont attachées à sécuriser la programmation en mobilisant des acteurs ayant la trésorerie et les capacités de gestion suffisantes pour les fonds européens, l'IEJ pourrait engendrer des difficultés financières pour les porteurs de ce type d'actions, une fois le programme clos.

3.3 En quoi l'IEJ a-t-elle pu contribuer à apporter une réponse plus qualitative aux jeunes NEETs ?

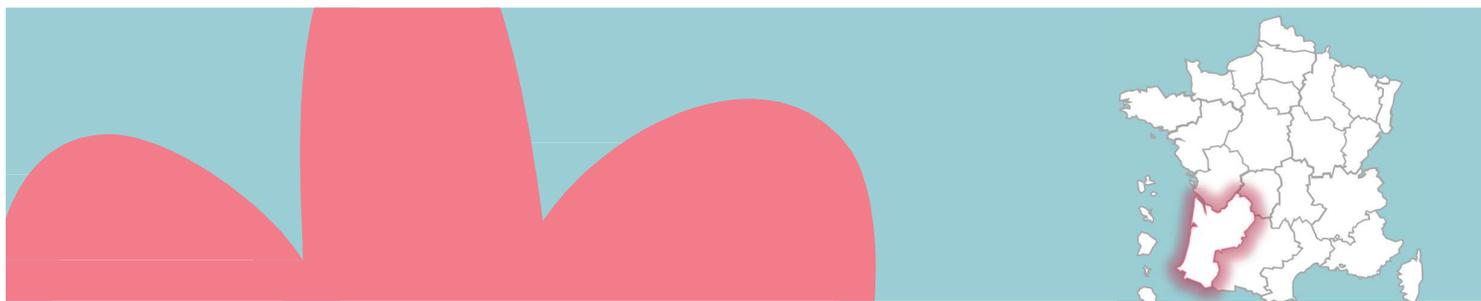
3.3.1 Le ciblage de l'IEJ sur des dispositifs proposant un accompagnement de qualité est un objectif fort des PO national et régional en Aquitaine

Lors du cadrage de la mise en œuvre de l'IEJ, les autorités de gestion ont manifesté leur **volonté de renforcer qualitativement l'offre d'accompagnement** à destination des jeunes. Le **PO régional** évoque ce renforcement qualitatif à travers « les actions développées dans le cadre de la politique Nouvelle Chance de la Région Aquitaine [...] intégrant les étapes nécessaires à la définition d'une projet de vie et professionnel » et l'aide « sous forme de tutorat ou de coaching à créer leur entreprise » [4]. Ce parti pris se retrouve décliné plus fortement dans les objectifs du **PO national** : « Les crédits alloués à la France au titre de l'IEJ seront mobilisés pour le renforcement de l'activation et de l'intervention précoce, ainsi que [...] l'activation des jeunes à travers l'accompagnement renforcé et la formation » [13].

Près de 30% des fonds IEJ programmés le sont sur des **actions d'accompagnement renforcé** en Aquitaine. Ces actions représentent **70% des fonds programmés sur le PO national** en Aquitaine (entre 70% et 80% des fonds programmés sur le PO national en France) via les missions locales et les initiatives associatives et **15-20% sur le PO régional** (environ 20% sur les PO régionaux en moyenne) via la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, l'INSUP, l'AFEPT et les acteurs (associations, CFA) mobilisés sur l'apprentissage [15] [16]. Cette ambition de renforcement qualitatif de l'accompagnement a été favorisée par le **taux d'intervention élevé des fonds européens** mais aussi par la **démarche de mobilisation des opérateurs dans la programmation de la Direccte** (cf. annexe 4.1). La Direccte a d'ailleurs relayé l'appel à projets « Priorité à l'autonomie » qui prévoit, entre autres, des actions d'entretien de diagnostic avec le jeune et des actions d'accompagnement social et professionnel (redynamisation par l'approche collective, formalisation d'un socle de compétences, mises en situation professionnelle).

Dans le prolongement des **tendances actuelles d'individualisation des parcours d'insertion**, les actions programmées en Aquitaine visent l'amélioration et l'enrichissement de l'offre de services d'accompagnement. Les autorités de gestion ont ainsi permis aux opérateurs de **renforcer ou d'ajouter des actions à leur boîte à outils** via différents leviers :

- **L'intensification de la relation conseiller-jeune** en mettant en place des référents dédiés, ayant la charge d'un portefeuille plus limité de jeunes à accompagner (ex. : missions locales) ;
- Le **renforcement de la dynamique « ateliers collectifs / entretiens individuels »** en misant souvent sur une alternance des séquences collectives (valorisation, dynamisation) et des temps individuels (sur-mesure et personnalisation de l'accompagnement) (ex. : missions locales, E2C Bordeaux Métropole Aquitaine) ;
- La **démultiplication des mises en situation professionnelles** : les actions financées dans le cadre de l'IEJ en Aquitaine s'appuient également sur le recours aux périodes d'immersion en entreprise, dans la perspective à la fois de favoriser l'acquisition des « codes professionnels » mais aussi de travailler le projet professionnel des jeunes (ex. : missions locales, Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat) ;
- **L'enrichissement thématique de l'accompagnement** pour faciliter la remobilisation (ex. : connaissance de son bassin d'emploi, maîtrise des Nouvelles Technologies de l'Information et de Communication, expression artistique, etc.), et donc une approche de l'insertion à la fois sur le registre professionnel, mais aussi social, culturel, personnel (ex. : Prépas Sports du Stade Bordelais ASPTT, Proccrea-L'Art d'Agir de l'INSUP) ;
- Le renforcement des actions de formation préqualifiante (accent mis sur les actions d'orientation métiers et développement de l'accompagnement des jeunes en complément de la formation).



3.3.2 L'IEJ a effectivement constitué un renfort de moyens pour les missions locales et les structures associatives au service d'une amélioration de la qualité de l'accompagnement et du taux d'insertion

► Un renfort en ETP dédiés aux jeunes notamment pour les missions locales

Cette plus-value qualitative se concrétise sur le terrain (dans les missions locales et les CFA notamment) à travers une approche en « ETP dédiés » favorisant bien l'intensification de la relation conseiller - jeune avec un référent dédié, le renforcement de la dynamique « ateliers collectifs / entretiens individuels », l'enrichissement thématique de l'accompagnement et la démultiplication des mises en situation professionnelles.

Sont détaillées ci-dessous deux exemples d'actions où l'IEJ a constitué un renfort de moyens humains dédiés aux jeunes :

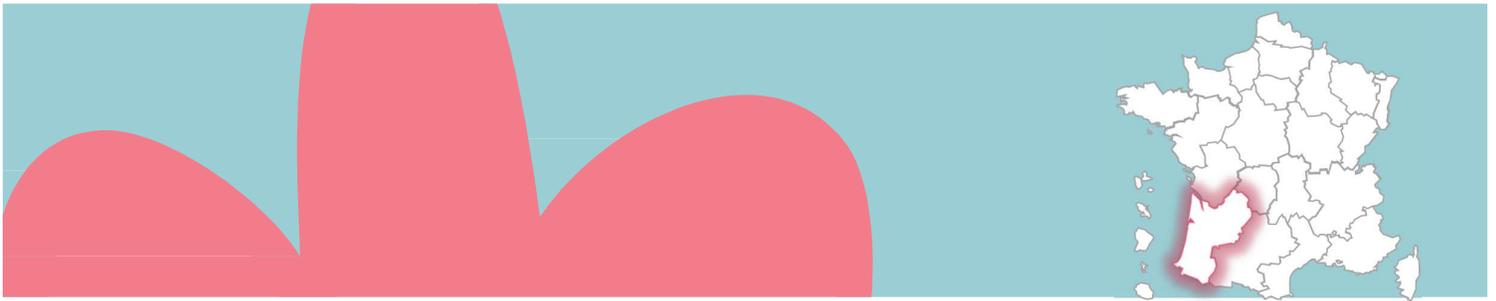
- Le dispositif **DYNORE** (DYNamisation ORientation Emploi) de la **mission locale des Graves** ;
- Le dispositif **REUSSIR** : Réfléchir, Expérimenter et s'Unir pour Sécuriser les Initiatives des jeunes en milieu Rural de la **mission locale des Landes**.

Action	DYNORE (DYNamisation ORientation Emploi)	
Opérateurs	Mission locale des Graves 	
Montant FSE-IEJ programmé	0,6 M€ de fonds FSE-IEJ (6% de la prog. du volet déconcentré)	
Description de l'action	<p>DYNORE est une plateforme d'accompagnement spécifique qui articule accompagnement individualisé, dynamique de groupe, dynamique de projet et immersion dans l'entreprise sur une durée moyenne de 4 mois. L'opération s'appuie sur 4 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dynamisation – socialisation de développement des compétences et aptitudes facilitant l'intégration dans l'emploi (projet collectif et participation à une activité culturelle) • Dynamisation – mobilité de renforcement de la connaissance de son environnement (activités de découverte de partenaires et de métiers) • Appui individualisé à la recherche d'entreprise • Appui Collectif à la recherche d'emploi (ateliers thématiques CV, lettre de motivation ; club de recherche d'emploi) 	
Modalités de renfort	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de 4 ETP de conseillers dédiés IEJ pour 400 jeunes sur 2 ans et demi (40 jeunes par an et par conseiller) 	
Résultats (nov. 2015)	<ul style="list-style-type: none"> • 70 jeunes pris en charge sur les 80 prévus à fin 2015 • Objectif de 40% d'insertion dans l'emploi et de 35% de retour en formation / études 	

Action	REUSSIR (Réfléchir, Expérimenter et s'Unir pour Sécuriser les Initiatives des jeunes en milieu Rural)	
Opérateurs	Mission locale des Landes 	
Montant FSE-IEJ programmé	0,5 M€ de fonds FSE-IEJ (5% de la prog. du volet déconcentré)	
Description de l'action	<p>L'accompagnement renforcé poursuit 3 objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rompre l'isolement et de redonner confiance aux jeunes sur leurs capacités personnelles et leur potentiel • Réfléchir sur ce qui fait sens pour chacun(e) d'entre eux : rester sur son territoire et s'adapter aux réalités économique ou rester sur son projet professionnel et envisager de la mobilité (changer de lieu d'habitation, acquérir des moyens de locomotion...) • Conduire un travail de réflexion autour de l'ouverture des possibles notamment la création d'activité <p>Cet accompagnement passe par la réalisation d'au moins une vingtaine d'actions collectives (ateliers, etc.)</p>	
Modalités de renfort	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de 2 ETP de conseillers dédiés IEJ pour 200 jeunes sur 2 ans et demi (~40 jeunes par an et par conseiller) 	
Résultats	<ul style="list-style-type: none"> • 36 jeunes pris en charge sur les 50 prévus à fin décembre 2015 	

► Un renouvellement des modalités d'accompagnement ou une mobilisation de modalités moins conventionnelles notamment pour les structures associatives

L'IEJ semble aussi contribuer à renouveler les modalités d'accompagnement des jeunes ou à proposer des modalités d'accompagnement moins classiques (approche culturelle, sportive de l'insertion ; démultiplication des mises en situation professionnelles) avec quelques premiers résultats encourageants constatés sur le terrain.



Sont détaillées ci-après deux exemples d'actions où des modalités d'accompagnement renouvelées ont été mobilisées :

- Le dispositif **Prepas Sports** du **Stade Bordelais ASPTT** ;
- Le dispositif **Procrea-L'Art d'Agir** de l'**INSUP**.

Action	<i>Prepas Sports</i>	
Opérateurs	<i>Stade Bordelais ASPTT</i>	
Montant FSE-IEJ programmé	<i>0,6 M€ de fonds FSE-IEJ (6% de la prog. du volet déconcentré)</i>	
Description de l'action	<i>PREPAS SPORTS prend en charge des jeunes de 16 à 21 ans sous-main de justice, et/ou en très grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle, pouvant relever des territoires politiques de la ville. Les jeunes sont tous volontaires pour intégrer PREPAS SPORTS qui est un dispositif mixte à entrée et sortie permanente par groupe de 12 jeunes (24 jeunes minimum par an sur 3 ans). Les activités physiques et sportives et un accompagnement soutenu à raison de 30H / semaines sur 5 mois, permettront avant tout de travailler à la définition du projet professionnel, au développement de nouvelles compétences et à la socialisation et de la citoyenneté</i>	
Résultats	<ul style="list-style-type: none"> • 26 jeunes accompagnés en 2015 • Sur 14 sorties renseignés, 5 accès à l'emploi et 4 retours en formation 	

Action	<i>Procrea – L'Art d'Agir</i>	
Opérateurs	<i>INSUP</i>	
Montant FSE-IEJ programmé	<i>0,1 M€ de fonds FSE-IEJ (0,3% de la prog. du PO régional)</i>	
Description de l'action	<p><i>L'action de l'INSUP vise à favoriser la capacité d'agir de la personne mais aussi son adaptation afin qu'elle construise sa place dans l'environnement socio-économique. A destination de 60 jeunes, elle se déroule selon 3 axes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Le projet collectif de création artistique (écriture littéraire) complétés par des ateliers d'arts plastiques, vidéo, photographie, musique, théâtre...)</i> • <i>Le projet personnel et professionnel</i> • <i>Les savoirs de base avec un travail spécifique sur la mobilité</i> 	
Résultats (nov. 2015)	<ul style="list-style-type: none"> • 35 jeunes accompagnés sur la première session de Procrea et de L'Art d'Agir • 4 accès à l'emploi et 10 retours en formation 	

3.4 L'IEJ a-t-elle favorisé une plus grande sécurisation du parcours des jeunes NEETs ?

3.4.1 La notion de « parcours des jeunes » est pensée dans la stratégie de mise en œuvre de l'IEJ en Aquitaine

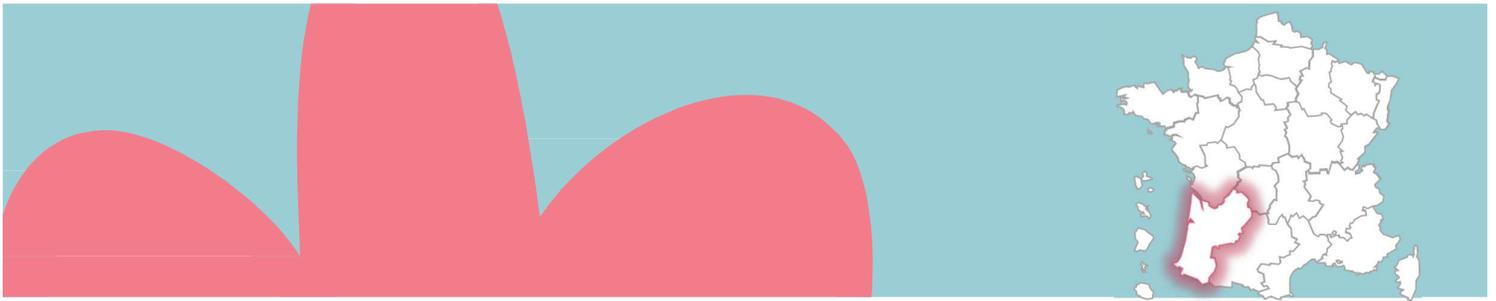
Dans l'IEJ telle que mise en place en France, la notion de parcours recouvre différentes acceptations :

- Le soutien à des dispositifs de **parcours intégrés** du jeune depuis le repérage jusqu'à l'emploi ;
- Le **soutien à des actions visant à réduire les ruptures et temps de latence dans les parcours** ;
- La **construction d'un parcours** du jeune en articulant plusieurs dispositifs, du repérage à la mise en emploi, certains financés par l'IEJ (PO national ou régional) et d'autres par des crédits nationaux.

Dans le PO régional, la notion de parcours est valorisée : les actions soutenues visant le raccrochage de jeunes NEETs post-décrochage ou post-apprentissage sans emploi (E2C et Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat) et le PO stipulant « Dans un souci de visibilité et de cohérence, une coordination renforcée et spécifique sera mise en place afin d'articuler à la fois les actions relevant du PO IEJ national et celles relevant du PO FEDER-FSE » [4]. Les 3 séquences (repérage, accompagnement, formation-insertion) sont décrites dans le PO national comme différentes étapes d'un parcours d'insertion : « Le programme opérationnel [...] vise à proposer aux jeunes NEET, [...], des solutions d'emploi, de stage, de formation ou d'apprentissage. Il articule ainsi un parcours d'insertion autour de trois temps forts dans lesquels s'inscrivent les actions soutenues par l'IEJ » [13].

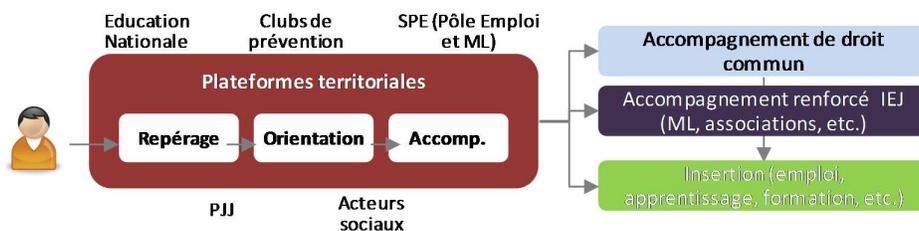
Dans les choix de programmation, les **autorités de gestion** en Aquitaine ont été plus ou moins **attentives à cette logique de parcours**.

La **Directe** a cherché à développer des **parcours repérage – accompagnement intégrés** à travers un appel à projets unique sur ces 2 dimensions (1^{ère} acceptation de la notion de parcours) auquel ont notamment répondu les Conseils Départementaux. Il est aussi à noter que, dans le cadre de l'appel à projets, la Directe a bien cherché à impulser une **dynamique d'articulation et de coordination des dispositifs** entre eux (3^{ème} acceptation) :



- Pour les plateformes de repérage, les dossiers devaient « identifier les structures potentiellement en lien avec des jeunes NEET sur le territoire, définir les liens (ou l'absence de liens) existants entre elles, et proposer une méthode de collaboration formalisée entre elles » ;
- Pour les actions d'accompagnement renforcé, « préciser les modalités de partenariat à établir avec les structures positionnées sur le volet repérage afin d'accompagner prioritairement les jeunes NEET repérés par ces structures ».

Schéma illustrant le positionnement des actions du volet déconcentré au service du parcours du jeune



Du côté de la Région, les actions s'attachent à **sécuriser les parcours existants et à réduire les temps de latence** selon la 2nde acceptation de la notion de parcours. L'accompagnement et suivi des jeunes NEETs après leur parcours infructueux en CFA est le principal objectif de Cap'Artisanat mis en place par la Chambre Régionale de métiers et de l'Artisanat.

Force est de constater que l'ambition de l'IEJ en Aquitaine en matière de parcours touche aux 3 acceptations de la notion de parcours.

3.4.2 La faible coordination entre les autorités de gestion et entre les opérateurs ne facilite pas la mise en place des parcours coordonnés et sécurisés

► **Les autorités de gestion semblent assurer un pilotage « juxtaposé »**

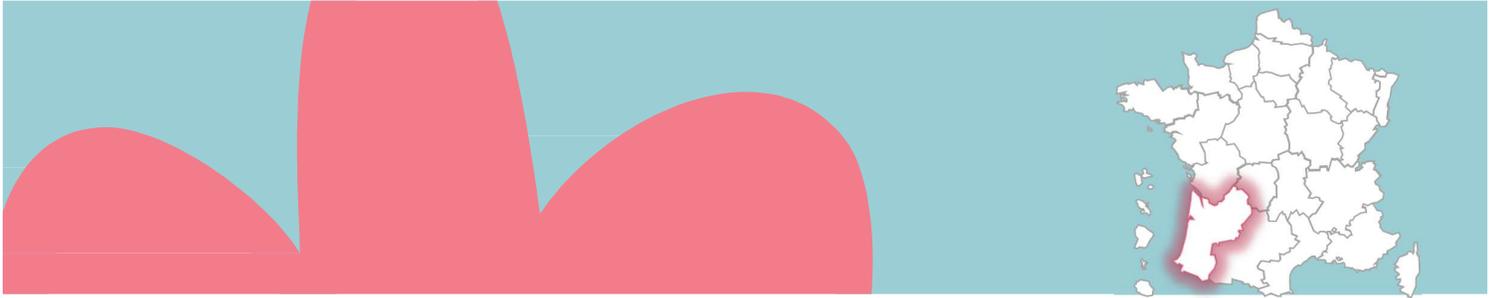
Les autorités de gestion se sont bien mobilisées pour communiquer les finalités et modalités de mise en œuvre de l'IEJ auprès de leurs opérateurs respectifs et ont mené un travail appuyé d'accompagnement et de « challenge » des opérateurs dans la constitution des dossiers. Mais dans la continuité du constat du paragraphe précédent, les **procédures d'information et de programmation se sont faites de manière globalement disjointes et peu de mécanismes de coordination** ont été mis en place au-delà des seules lignes de partage. En témoignent les stratégies d'intervention différentes (approche de programmation mixte entre sécurisation et ouverture formelle pour la Région et approche plus volontariste pour la Direccte ; objectifs quantitatifs forts pour le PO régional et objectifs plus qualitatifs de la Direccte) et les difficultés d'orientation des dossiers vers l'autorité de gestion compétente dans les cas limites (accompagnement-formation et accompagnement-apprentissage). Ainsi, les autorités de gestion semblent s'être limitées à la **séparation des champs d'intervention** et c'est en ce sens que la coordination Etat-Région en Aquitaine s'inscrit dans le modèle « juxtaposé » (cf. annexe 4.2).

► **Comme dans la quasi-totalité des territoires, l'animation territoriale a eu peu de temps pour se développer**

L'animation **territoriale**, une fois les actions effectivement programmées et déployées, a eu peu de temps pour se développer et se fait majoritairement informellement en bilatérale « action par action », « opérateur par opérateur » parfois même à l'initiative des opérateurs dans le cadre de leur COFIL. Globalement, il apparaît que l'**animation territoriale globale** de l'IEJ **mériterait d'être renforcée** car elle demeure très peu structurée et coordonnée entre les autorités de gestion.

Ce **défait d'animation** engendre d'ores et déjà des **risques pour le déploiement des actions au service d'un parcours** :

- Des dispositifs pouvant se recouper au lieu de s'articuler engendrant des phénomènes de concurrence entre opérateurs ou d'opérateurs en « angle mort » pour les prescripteurs (ex. : articulation entre les structures associatives et Pôle Emploi et les missions locales sur le PO national) ;
- Un manque de fluidité possible des transitions entre les actions d'accompagnement et de formation - insertion (entre le SPE, Cap'Artisanat et PRF par exemple).



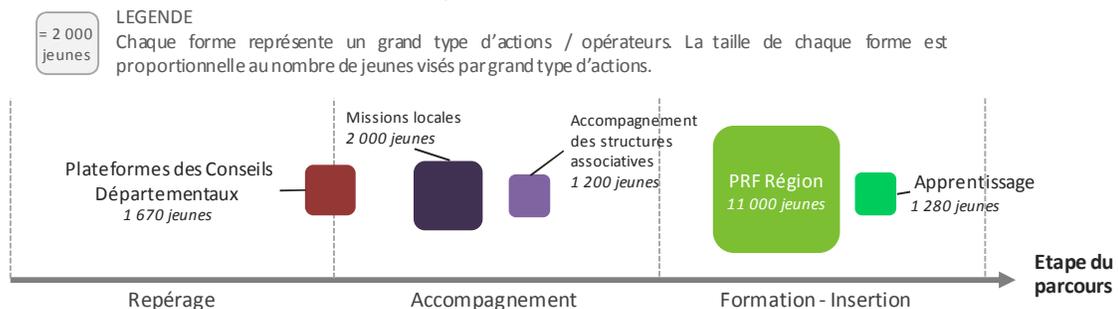
3.4.3 L'articulation entre les actions du volet déconcentré et la sécurisation des parcours des jeunes sur le PO régional se mettent en place progressivement en Aquitaine

► Les parcours intégrés ou articulés du jeune s'amorcent lentement en Aquitaine

La programmation des autorités de gestion a créé des **conditions favorables au maillage des actions entre elles sur les volets repérage et accompagnement mais pas sur le volet formation-insertion**. En effet, les « capacités d'accueil » des dispositifs aval soient bien supérieures aux « capacités d'accueil » amont pour chacune des grandes étapes du parcours (ce qui permet, en théorie aux 1 670 jeunes de passer du dispositif de plateformes territoriales à un dispositif d'accompagnement soutenu par l'IEJ avec 3 200 places disponibles) mais il existe un décalage temporel dans la programmation, le PRF étant programmé sur les années 2014-2016 et les actions du PO national sur les années 2015-2017. Un jeune sortant des actions de repérage-accompagnement en 2017 ne pourra ainsi pas bénéficier du supplément de places de formation ouvertes sur le PRF grâce à l'IEJ.

Mais la priorité régionale et nationale donnée à l'apprentissage devrait permettre de garantir une prise en charge des jeunes issus des actions de repérage-accompagnement vers le PRF doté de moyens supplémentaire à travers le Plan 500 000 formations.

Nombre de participants cibles des principales actions programmées en fonction de leur positionnement sur les grandes étapes du parcours [17] [18]

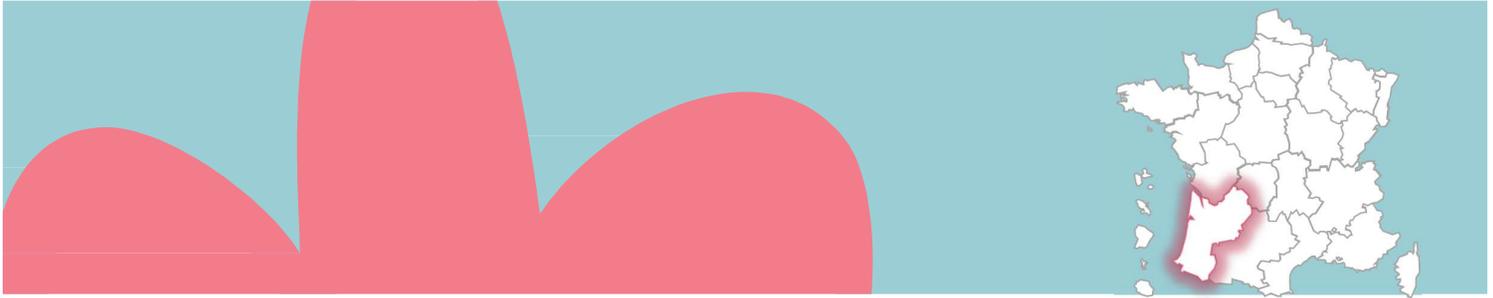


En termes de résultats, la stratégie de la Direccte en faveur du parcours se matérialise, pour le moment timidement, à travers :

- Le démarrage des plateformes territoriales intégrées de repérage et d'accompagnement (89 participants au 31 décembre 2015) ;
- Le maillage des actions du PO national entre elles (bien que cela reste marginal) avec 9 jeunes orientés des plateformes territoriales vers la Garantie Jeunes et 4 vers l'accompagnement renforcé des missions locales.

► Les 1^{ers} résultats sont encourageants sur le soutien à des actions du PO régional visant à réduire les ruptures de parcours

La sécurisation des parcours post-apprentissage avec l'accompagnement de 144 jeunes (anciens apprentis sans solution) et le rattachement de 53 d'entre eux vers l'emploi, un retour en formation (23 vers l'apprentissage) est en place du côté de la Chambre Régionale de Métiers et d'Artisanat.



Action	Cap'Artisanat	
Opérateurs	Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat	
Montant FSE-IEJ programmé	0,9M€ de fonds FSE-IEJ (4% de la prog. du volet déconcentré)	
Description de l'action	<p>Suite à un premier temps de sensibilisation, de diagnostic et d'orientation de jeunes futurs ou anciens apprentis inactifs, Cap'Artisanat propose la mise en œuvre d'une solution de parcours en accord avec le jeune pour 780 participants sur 3 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stage de découverte de métiers, • Programme de formation à la carte, • Bilan de compétences, • Développement de l'esprit d'entreprise, • Aide à la recherche d'emploi) 	
Résultats	<ul style="list-style-type: none"> • 144 jeunes accompagnés • Raccrochage de 53 vers l'emploi ou vers un retour en formation (dont 23 vers l'apprentissage) 	

Sur le PO national, les dispositifs intégrés et l'articulation des actions entre elles ne serait pas forcément accompagnée d'une meilleure sécurisation du parcours. Le **taux d'abandon** en cours de dispositif sans sortie vers l'emploi ou une formation est, en effet, **plus élevé que les prévisions d'abandon du PO et que les résultats d'abandon au niveau national**. Ces résultats restent à interpréter avec prudence compte tenu de la taille faible de l'échantillon pour lequel la situation de sortie est renseignée.

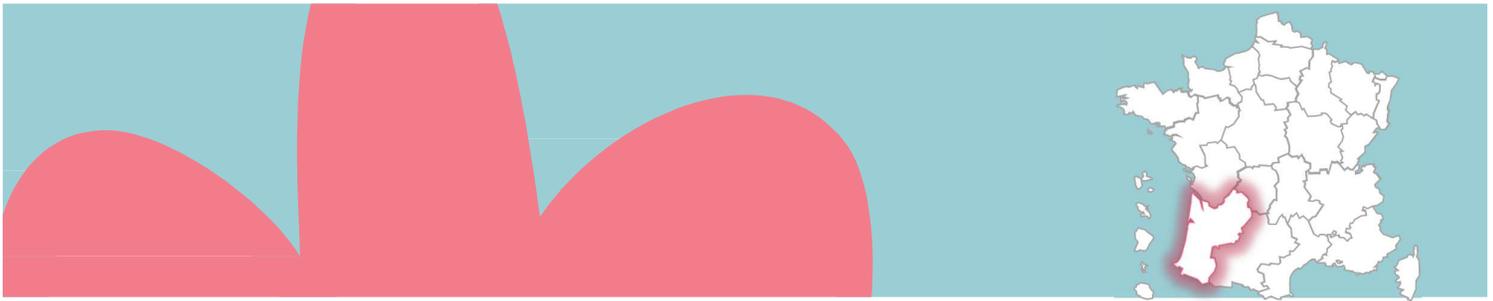
Objectifs en matière d'abandon des participants sur le PO national (gauche) [10] et état des lieux des abandons réels des participants sur le volet déconcentré du PON en Aquitaine (droite) [17]



Les parcours et leur sécurisation demeurent ainsi complexes à mettre en œuvre. La fluidité et la sécurisation des parcours (ex. des missions locales vers Cap'Artisanat ou plus globalement vers l'apprentissage) **dépendra du renforcement de l'animation territoriale du déploiement**, le pilotage territorial en Aquitaine soulevant, comme dans la totalité des territoires éligibles à l'IEJ en France la question du « chef d'orchestre » ou du « chef de file » dans la régulation et le maillage de l'offre destinée à ce public de jeunes NEETs.

SECTION 4

Réponse aux questions évaluatives et recommandations pour la poursuite de l'IEJ en Aquitaine



4.1 De par ses premiers impacts contribuant à l'insertion professionnelle, l'IEJ constitue un élément de réponse à la situation préoccupante des jeunes NEETs en Aquitaine

4.1.1 Les choix de mise en œuvre de l'IEJ en Aquitaine font écho à certains enjeux régionaux (qualification, apprentissage, inégalités infrarégionales) et contribuent, à leur échelle, à la réalisation des objectifs stratégiques de l'IEJ

Les choix de mise en œuvre de l'IEJ **répondent à certains enjeux spécifiques de la région**. Dans un contexte de **stabilité ou de ralentissement de l'apprentissage** (-1% de signatures de contrats d'apprentissage entre 2013-2014 et 12 452 contrats signés en 2014), l'IEJ doit contribuer, à travers Cap'Artisanat, à une relance de l'apprentissage sur 3 ans (au plus, 260 jeunes par an). Le renforcement des actions de repérage des jeunes NEETs selon une **approche territorialisée** en Dordogne et dans les Landes et la mobilisation des missions locales dans le Lot-et-Garonne et les Landes font écho aux inégalités infrarégionales et contribuent à **équilibrer l'offre de services soutenue par l'IEJ sur le territoire et à renforcer les actions de mobilisation des jeunes NEETs peu ou pas pris en charge jusqu'alors par les dispositifs de droit commun**. En revanche, l'absence des missions locales de Dordogne et de 2 missions locales dans le Lot-et-Garonne qui ont préféré ne pas cumuler Garantie Jeunes et accompagnement renforcé peut paraître dommageable. L'ouverture de places supplémentaires sur le PRF et le soutien au lancement d'une E2C **répondent aux problématiques éducatives** rencontrées en Aquitaine (niveau de qualification inférieur à la moyenne nationale). En revanche, l'IEJ ne permet pas aux jeunes de bénéficier pleinement du dynamisme de l'activité et du marché de l'emploi **par la création d'activités**.

Pour rappel, la Garantie européenne pour la jeunesse, telle qu'elle a été pensée par l'Union européenne, revêt deux ambitions principales : un principe de **prise en charge « précoce »** et un principe de **« qualité » des offres proposées** aux jeunes. Les partis pris du plan français de mise en œuvre français pour répondre à cette Garantie sont multiples :

- « **Valorise[r] la palette de l'offre de service** française pour les jeunes ;
- **Tradui[re] la dynamique partenariale** de nature à garantir la cohérence et la complémentarité de la mise en œuvre de l'offre de service ;
- Porte[r] un engagement stratégique visant au **renforcement des solutions existantes** et à **l'activation de nouvelles démarches** d'accompagnement au profit des jeunes NEETs, avec une démarche de résultat. »

Force est de constater que l'IEJ a bien été mise en place en Aquitaine dans la lignée de ces ambitions. En effet, l'IEJ met bien en avant et **renforce l'offre de services territoriale existante** (missions locales et structures associatives de la région). La mise en place des plateformes de repérage, d'orientation et d'accompagnement, qui ont vocation à favoriser un repérage précoce et une reprise de parcours intégrée pour les jeunes, constitue une nouvelle **impulsion dans les modes de coopération entre les structures et opérateurs du territoire** (structures sociales de proximité, Education Nationale, Service Public de l'Emploi, etc.). Cependant, sur le périmètre plus large des actions soutenues par l'IEJ, la **coordination entre autorités de gestion** (et leurs opérateurs) et **l'animation du déploiement** ne sont **pas encore suffisantes pour bien articuler entre elles les différentes actions** de l'offre de service.

4.1.2 Les interventions réalisées avec le soutien de l'IEJ sont conformes à ce qui était prévu par le PO national et le PO régional

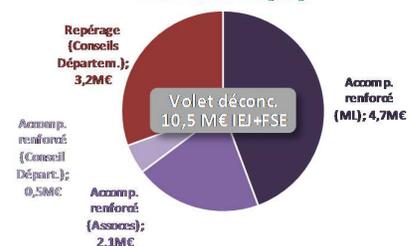
Les interventions effectivement mises en place grâce à l'IEJ sont **en cohérence avec ce qui était prévu par le PO national**.

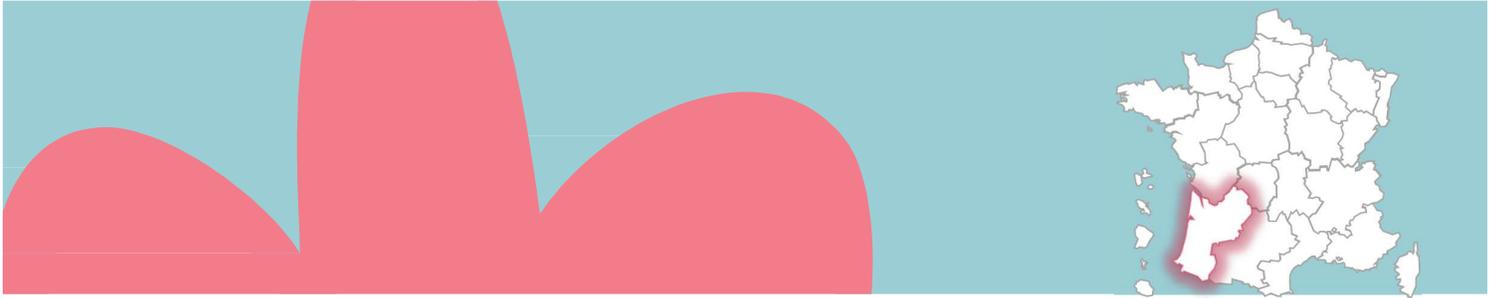
Le **PO national** prévoyait des actions visant à :

- « **Repérer** et offrir un accompagnement personnalisé aux jeunes décrocheurs, aux jeunes qui quittent le système éducatif sans diplôme ou aux diplômés qui rencontrent des difficultés d'insertion sur le marché du travail » ;
- Et à « inscrire les jeunes NEET dans des **parcours d'accompagnement** qui les mettent en situation en milieu professionnel et en immersion » [10].

La Direccte a, ainsi, mobilisé d'une part les Conseils Départementaux sur les actions de repérage, d'orientation et d'accompagnement à travers des plateformes territoriales et d'autre part, le réseau régional de missions locales et de structures associatives sur des actions d'accompagnement renforcé.

Typologie des actions programmées sur le volet déconcentré [15]





Le PO régional prévoyait l'intervention du **Programme Régional de Formation**, des **CFA** et sur la création d'activités selon 3 objectifs :

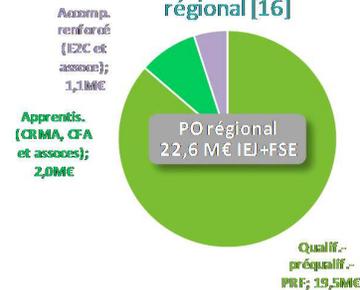
- « La formation professionnelle à travers notamment le Programme Régional de Formation et son corollaire le revenu social de formation » ;
- « L'apprentissage à travers les actions développées dans le cadre de la politique Nouvelle Chance [...] (cf. écoles de la 2ème chance) [...] et un appel à projets pluriannuel [...] auprès des CFA » ;
- « La création d'activités à travers le développement d'une expérimentation [...] et le suivi post-crétion sous forme notamment de parrainage par des entrepreneurs expérimentés » [4].

Par ailleurs, la programmation du PO régional qui prévoit 12 500 participants répond bien à l'objectif de 11 000 participants fixé par le PO régional.

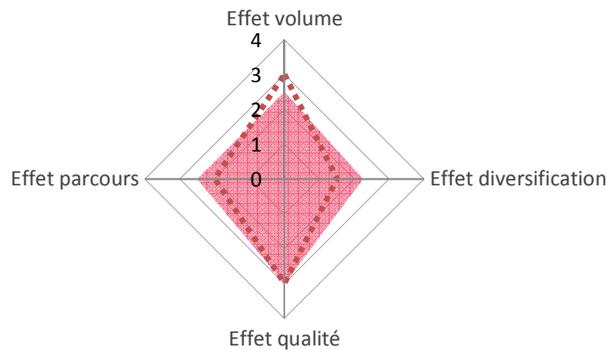
La démarche d'ouverture progressive de la programmation de l'IEJ par la Région a **permis de mobiliser les CFA et certains acteurs associatifs** de la région. En revanche, **la création d'activités nécessitant une ingénierie plus longue, sera, in fine, développée à travers un autre objectif stratégique du FSE de la Région**. La Région poursuit la programmation dans une logique ouverte et plusieurs autres pistes de programmation complémentaires sont en cours d'instruction (Accompagnement post-service service civique par l'Institut de l'Engagement et Tremplis premier emploi pour les jeunes via un marché).

Les autorités de gestion, par leur approche de mobilisation des opérateurs, se sont mobilisées pour faire **effet levier de l'IEJ sur le volume de jeunes pris en charge notamment sur le PO régional**. Cet effet semble s'amorcer (1 122 participants sur le PO national fin 2015) notamment auprès des missions locales, des structures associatives mais pourrait connaître des difficultés sur le PRF et les plateformes territoriales, dispositifs pourtant clés sur cet effet volume. **Des impacts plus qualitatifs (renforcement de la qualité des actions, diversification des actions, fluidification et sécurisation des parcours)** sont attendus sur le volet déconcentré du PO national (ex. : plateformes intégrées portées par les Conseils Départementaux) et sur le PO régional (ex. : E2C Bordeaux Métropole Aquitaine et apprentissage). Il reste désormais aux autorités de la gestion à finaliser la programmation pour confirmer voire renforcer l'effet levier de l'IEJ sur les 4 dimensions : volume, novation, qualité et parcours.

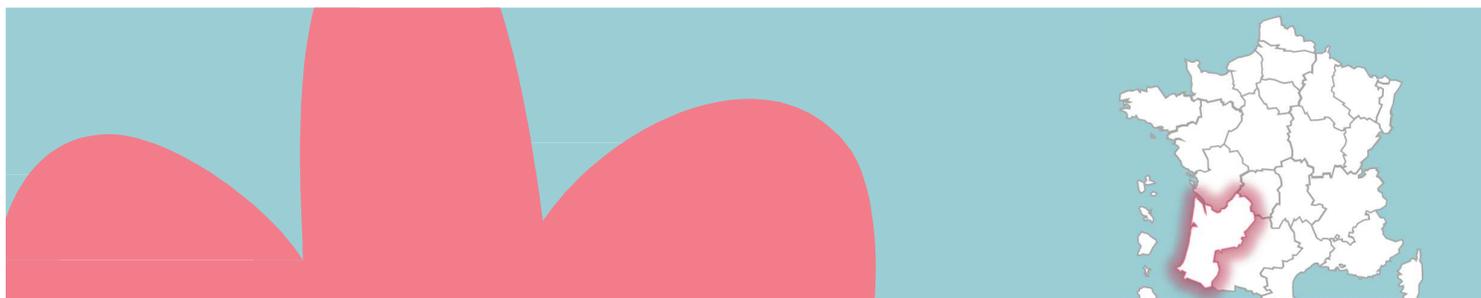
Typologie des actions programmées sur le PO régional [16]



Evaluation qualitative de l'intensité pressentie des impacts de l'IEJ en Aquitaine



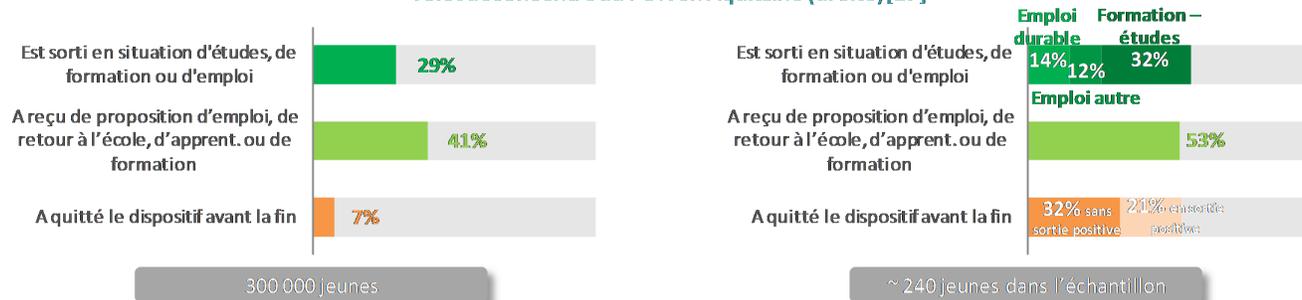
■ Intensité pressentie en Aquitaine ■■ Intensité moyenne pressentie sur les territoires éligibles



4.1.3 Sur l'échantillon de 240 participants sortis des dispositifs, 77 (32%) ont abandonné en cours de parcours sans solution d'insertion, 137 (58%) ont quitté leur situation de NEET directement à la sortie des dispositifs alors que 24 restent sans solution d'insertion à l'issue des actions

Au 31 décembre 2015, les résultats en matière d'insertion apparaissent positifs au regard des objectifs fixés dans le cadre du PO national. A l'issue des actions du volet déconcentré soutenues par l'IEJ, les **taux de sortie vers l'emploi et vers la formation sont supérieurs aux objectifs fixés du PO national** avec 58% de sorties « positives » et **globalement supérieurs aux taux constatés au niveau national** (31% de sortie vers un emploi durable, 7% vers un autre emploi et 14% vers une formation ou des études). En revanche, le taux d'abandon en cours de dispositif est plus élevé que l'objectif du PO et qu'au niveau national. Bien que 2 abandons sur 5 soient motivés par une sortie positive, cela pose tout de même la question de la possibilité de renforcer la sécurisation des parcours sur le PO national.

Objectifs en matière de sortie des participants sur le PO national (gauche) [13] et état des lieux des sorties réelles des participants sur le volet déconcentré du PON en Aquitaine (droite) [17]

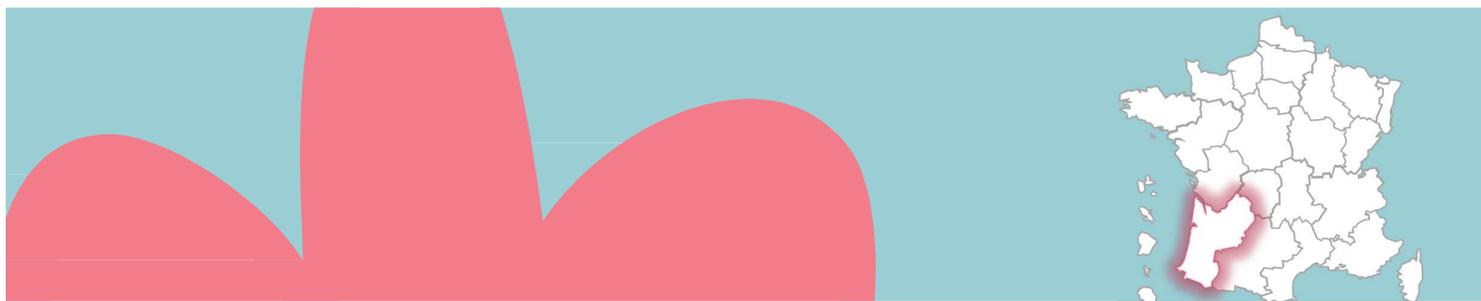


A titre de comparaison, en 2013, sur les 67 707 jeunes en contact avec les missions locales d'Aquitaine, 17% ont bénéficié d'une action de formation et 30% ont signé un contrat de travail (intérim, CDD, CDI ou contrat aidé). Cette comparaison doit toutefois être faite avec prudence, l'accompagnement global, le CIVIS et les actions soutenues par l'IEJ ayant des modalités d'intervention (ex. : durée) différentes. En effet, avant une sortie « positive » post-action IEJ, le **temps moyen d'accompagnement constaté** est de **150 jours** (141 jours en moyenne tous dispositifs au niveau national) alors que la durée théorique du CIVIS est de l'ordre d'un an. Ces analyses n'ont pas pu être réalisées sur les actions du PO régional en l'absence de base de données participants consolidée.

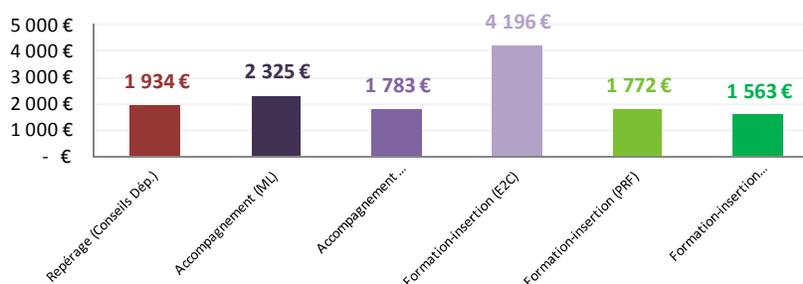
In fine, la **juste évaluation des résultats** dépend de la mise en place de **méthodologies contrefactuelles**. En effet, seule une évaluation contrefactuelle permettrait de répondre aux questions suivantes : Dans quelles mesures ces résultats sont-ils imputables exclusivement à l'IEJ et aux modalités renforcées de l'accompagnement ? Sur le public de participants, les résultats n'auraient-ils pas pu être atteints avec les dispositifs « classiques » ?

4.1.4 L'avancement du déploiement et l'éventail des données disponibles sur les résultats fin 2015 ne permettent de se prononcer sur le niveau d'efficacité des actions déployées en Aquitaine

L'analyse du **coût prévisionnel des opérations par participant** (sur la base du nombre de jeune cible et non effectivement pris en charge) révèle un **coût globalement homogène par jeune des actions tout au long du parcours** (repérage, accompagnement et formation-insertion) et **proche** de la moyenne de ce qui est constaté dans les autres régions (entre 1 500 et 2 000 € en moyenne par participant) en dehors d'un coût unitaire 2 fois plus élevé sur l'E2C Bordeaux Métropole Aquitaine. Cependant, ces éléments d'analyse confrontés aux 1^{ers} résultats présentés en 4.1.3. **ne permettent pas** au regard du volume faible de données à disposition sur les résultats et les moyens effectivement mobilisés d'aboutir à **des enseignements robustes quant à l'efficacité** des actions. A fortiori, l'efficacité des actions devra faire l'objet d'un approfondissement dans le cadre de l'évaluation 2018.



Analyse du coût prévisionnel des opérations par participant cible en Aquitaine



4.1.5 L'IEJ semble produire, fin 2015, de premiers impacts plus structurels sur le profil des jeunes pris en charge par les dispositifs institutionnels et les modalités de coopérations entre acteurs de l'insertion

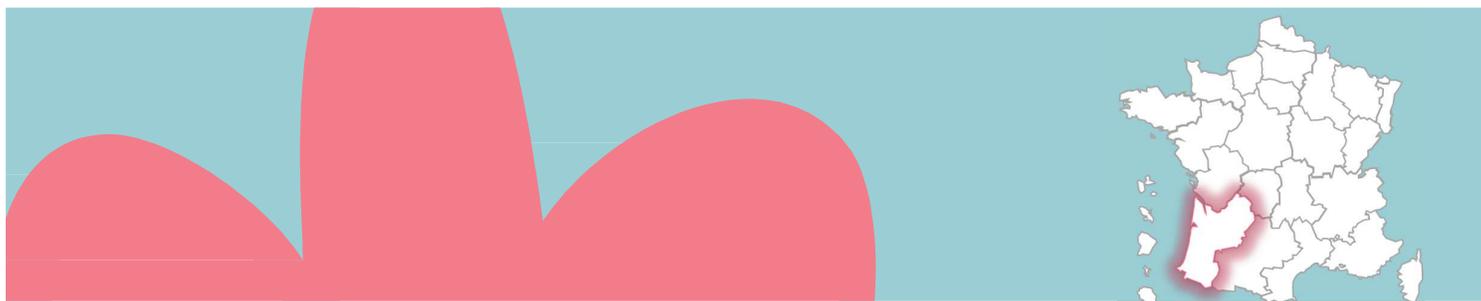
Au 31 décembre 2015, les jeunes participants semblent manifester des freins particulièrement importants à l'emploi (niveau de qualification, situation de famille, de logement ou de revenus, etc.). L'étude du profil des 1 122 jeunes entrés dans les dispositifs soutenus par l'IEJ montre que l'IEJ atteint **des jeunes plus éloignés de l'emploi ou manifestant des freins plus importants que le public classique des missions locales d'Aquitaine** en 2014, notamment en raison du ciblage de certaines actions (plateformes de repérage, INSUP, Stade Bordelais ASPTT).

En outre, malgré les contraintes imposées par le calendrier de mise en œuvre, les autorités de gestion et notamment la Direccte ont eu **l'intention de renforcer et de renouveler les partenariats locaux au service d'un parcours plus intégré** à travers les plateformes territoriales portées par les Conseils Départementaux. Cette **intention se heurte cependant à une coordination entre autorités de gestion** et à une animation territoire encore trop faibles pour produire un plein impact sur la gouvernance et les politiques locales d'insertion des jeunes. Il demeure aussi que les caractéristiques conjoncturelles de l'outil IEJ posent, à moyen terme, la question de la pérennisation de ces premiers effets plus structurels.

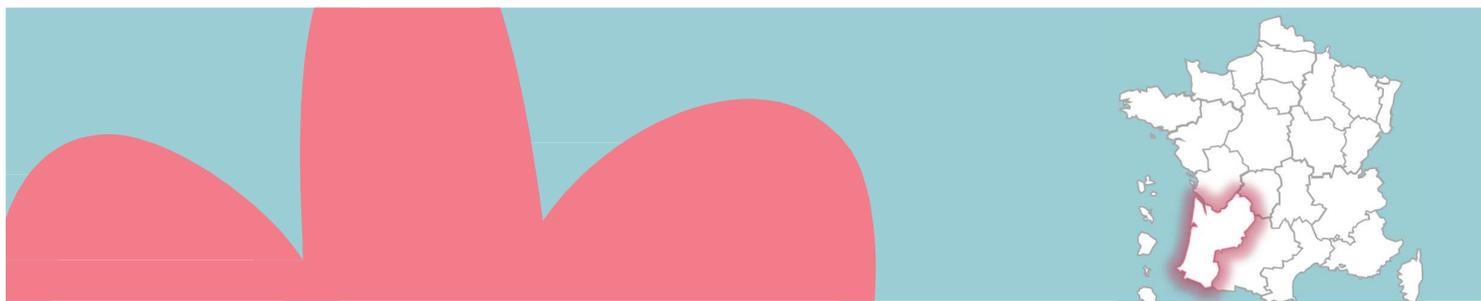
4.2 Recommandations pour la poursuite de l'IEJ en Aquitaine

Cette sous-section évoque les recommandations qui découlent de cette évaluation de la mise en œuvre de l'IEJ en Aquitaine :

Thématique	Acteur	Détails de la recommandation	Faisabilité – facilité d'atteinte				Horizon temporel d'atteinte des résultats	
			--	-	+	++	Court terme (dès 2016 pour améliorer la mise en œuvre et optimiser les résultats)	Moyen terme (dans le cas d'un renouvellement de l'IEJ ou d'une nouvelle programmation de fonds européens)
Approche de programmation	Direccte, Région et acteurs du CREFOP	Réaliser un diagnostic territorial plus détaillé : <ul style="list-style-type: none"> Sur les jeunes NEETs de la région pour mieux identifier/comprendre leurs besoins (en s'appuyant sur l'observatoire prévu à terme sur les plateformes de repérage et d'orientation) Sur l'offre d'accompagnement du territoire et ses lacunes 						X



Approche de programmation	Direccte et Région	Finaliser la programmation en investissant sur des actions qui permettraient de maximiser les impacts attendus et de répondre aux enjeux d'emploi : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobilisation du monde économique ; ▪ Mobilisation des missions locales de Dordogne (en les accompagnant dans le positionnement de l'accompagnement renforcé dans l'offre de services des ML) et d'un autre Conseil Départemental 		X	
		Adopter une approche plus concertée dans la préparation de la mise en œuvre de l'IEJ : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Clarification des champs d'intervention des autorités de gestion, ▪ Prévision des opérations hybrides dans les lignes de partage, ▪ Plan d'action régional Etat-Région, actions de communication communes, appel(s) à projet commun(s) pour un guichet unique pour les opérateurs, etc. 			X
Pilotage des impacts et des résultats	DGEFP, ARF et Région	Prévoir de nouveaux champs de données dans les outils de suivi (nombre de participants cibles, dépenses effectives) et éventuellement les types d'actions engagées auprès de chaque jeune (ateliers collectifs, entretiens individuels, mises en situation, etc.) dans l'optique d'une évaluation contrefactuelle en 2018		X	X
		Engager une réflexion approfondie sur la mutualisation des outils et des données entre PO national et PO régional			X
	Direccte, Région et opérateurs	Formaliser un processus destiné à fluidifier l'obtention de l'attestation NEET entre SPE et opérateurs dans l'optique d'améliorer la coordination entre le SPE et les autres opérateurs		X	
		Surveiller de près la consommation effective des enveloppes notamment sur les actions critiques (Conseils Départementaux, PRF) en s'appuyant sur les instances existantes (Comités de Suivi)		X	
		Surveiller de près l'état des lieux des sorties (et notamment les situations d'abandons sur le PO national) pour détecter au plus tôt les écarts par rapport aux objectifs fixés par les PO et mettre en place les plans d'actions adéquats	PO national	X	
Animation du déploiement	Direccte, Région, opérateurs	Structurer et renforcer l'animation territoriale à l'échelle infra-régionale et régionale en mettant en place des réunions communes Etat-Région avec l'ensemble des opérateurs pour s'assurer, entre autres, de la mise en place des parcours (ex. : instance régionale et groupes de partage IEJ par département)		X	
	Direccte, Région, opérateurs	Favoriser les échanges et la mutualisation des bonnes pratiques avec les autorités de gestion d'autres régions (ex. : Nord-Pas-de-Calais ou Champagne-Ardenne en raison des similarités de programmation)		X	



Animation du déploiement	Directe, Conseils Départementaux	Favoriser la mutualisation des bonnes pratiques et les échanges sur les difficultés rencontrés entre Conseils Départementaux et autorités de gestion dans une optique de capitalisation			X	
	Directe, Conseils Départementaux, E2C Bordeaux Métropole Aquitaine	Anticiper la question de la pérennisation des plateformes territoriales et l'E2C Bordeaux Métropole Aquitaine post-IEJ			X	

Cette étude a aussi été l'occasion, pour les autorités de gestion, d'identifier et de partager des recommandations dans un cadre plus large que l'IEJ telles que :

- Assurer une veille sur la situation régionale de l'emploi des jeunes sur la base d'un tableau de bord à construire ;
- Poursuivre le travail de coordination entre Directe et Conseil régional et d'animation territoriale.

Correspondants de l'étude en Aquitaine :

Directe :

Caroline LEYRIT (caroline.leyrit@directe.gouv.fr)

Conseil régional :

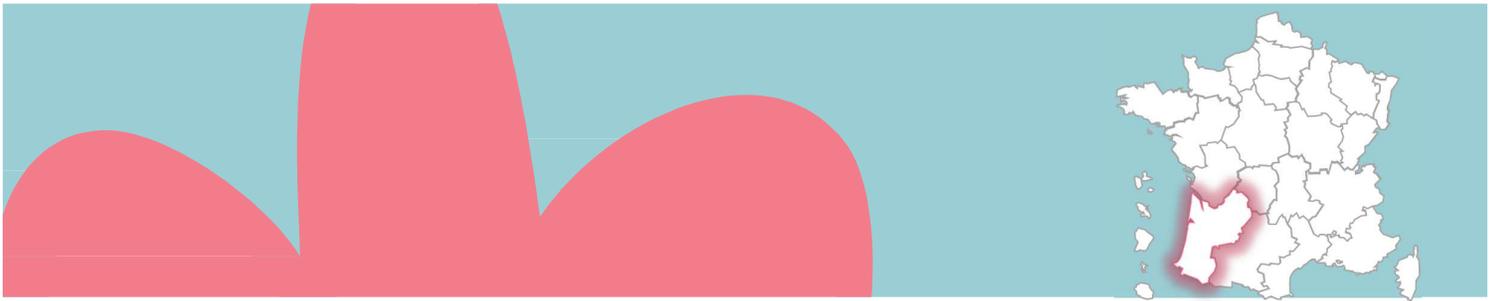
Antoine Mathieu, Direction du Fonds Social Européen (antoine.mathieu@laregion-alpc.fr)

Laurent Caillaud, Pôle Affaires Européennes et internationales (laurent.caillaud@laregion-alpc.fr)



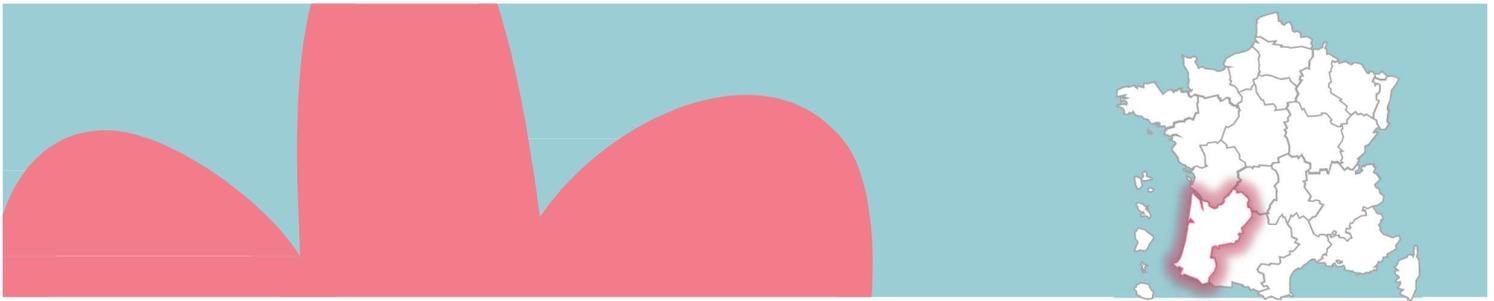
SECTION 5

Annexes



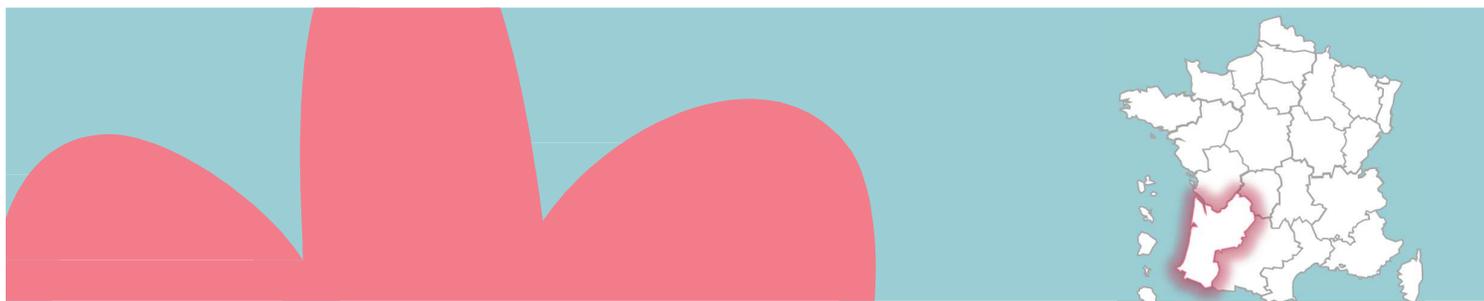
Annexe 1 : Sources documentaires

- [1] Eurostat ; 2009-2014 ; <http://ec.europa.eu/eurostat/fr/data/database>
- [2] INSEE, *Principaux indicateurs n°126*, juin 2015
- [3] Eurostat et OCDE in Institut Montaigne, *L'apprentissage, un vaccin contre le chômage des jeunes*, 2015, http://www.institutmontaigne.org/res/files/publications/etude_apprentissage.pdf
- [4] Conseil Régional d'Aquitaine ; *Programme Opérationnel FEDER-FSE-IEJ Aquitaine 2014-2020* ; 2014
- [5] Insee, 2009-2014 ; <http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/>
- [6] Direccte Aquitaine ; *Chiffres-clés* ; 2014 ; 2015
- [7] Missions locales d'Aquitaine, *Rapport d'activité 2013, 2014* ; http://www.missionslocales-aquitaine.fr/?page_id=669
- [8] Dares ; séries annuelles ; 2013-2014 ; <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/statistiques-de-a-a-z/>
- [9] Conseil Régional Aquitaine ; sites internet institutionnels ; 2015 ; <http://www.aquitaine.fr/actions/formation-jeunesse>
- [10] ARF ; Observatoire des régions ; 2012 ; <http://www.arf.asso.fr/observatoire-des-politiques-regionales>
- [11] DRJSCS Aquitaine ; site internet institutionnel ; 2015 ; <http://aquitaine-limousin-poitou-charentes.drjscs.gouv.fr/spip.php?rubrique661>
- [12] DGEFP ; montage financier de l'IEJ en France ; 2015
- [13] DGEFP ; *Programme Opérationnel National IEJ* ; 2014
- [14] Etat, Conseil Régional Aquitaine ; *Accord régional entre l'Etat et la région Aquitaine sur les lignes de partage* ; 2015
- [15] DGEFP ; *Extraction Ma Démarche FSE de la base de programmation* ; 6 janvier 2016
- [16] Conseil Régional de Aquitaine ; *suivi de la programmation de l'IEJ* ; janvier 2016
- [17] DGEFP ; *Extraction Ma Démarche FSE de la base de participants et dossiers conventionnés* ; 6 janvier 2016
- [18] Conseil Régional de Aquitaine ; *données participants cibles* ; novembre 2015
- [19] Conseils Régionaux ; *suivi de la programmation* ; janvier 2016



Annexe 2 : Tour d’horizon des structures interrogées en Aquitaine dans le cadre du projet d’évaluation

Date de l’entretien	Structure	Interlocuteurs rencontrés ou contactés
26 novembre 2015	Temps de présentation de la démarche d’évaluation en présence des représentants de la Direccte, du SGAR, du Conseil Régional, de la mission locale des Graves, de l’INSUP, de l’AFEPT, de la Chambre Régionale de Métiers et de l’Artisanat et des Conseils Départementaux de Dordogne, du Lot-et-Garonne, des Landes, de Gironde et des Pyrénées Atlantiques	
	Département des Landes, de Dordogne et du Lot-et-Garonne	P. Requana, V. Chamouton, J. Gava
	Mission locale des Graves	S. Korjanevski
	AFEPT	F. Carrier, F. Gameiro
27 novembre 2015	Département de Gironde	S. Cerveille, M. Lizarazu, M. Pietfroid, P. Reparat
	Direccte Aquitaine	M. Gibaud, C. Leyrit, MJ. Pailleau
	Chambre Régionale de Métiers et de l’Artisanat d’Aquitaine	M. Dehan, D. Dupouts
	Conseil Régional (Pôle Europe et Pôle Formation Professionnelle – Apprentissage)	C. Disch, C. Fossat, V. Lacarce, E. Labadie, A. Mathieu et T. Tkaczuk (JM. Blanc, L. Caillaud, B. Lexton, H. Rochery, S. Saudinos et C. Vernhes rencontrés ou contactés d’autre part)
30 novembre 2015	INSUP	P. Marot



Annexe 3 : Eventail des questions posées lors des rencontres avec les autorités de gestion et les opérateurs

Question 1 : Votre vision de l'IEJ et de sa pertinence au regard de votre région et des objectifs de la Garantie pour la Jeunesse

- Quelles sont les principales caractéristiques / tendances de votre territoire sur les thématiques emploi et jeunesse ?
- Quels sont les principaux acteurs de l'emploi / jeunesse sur votre région ?
- Quelle est votre vision des orientations stratégiques de l'IEJ au regard des enjeux et objectifs poursuivis : la mise en place de la Garantie pour la jeunesse ?
- L'enveloppe et le montage financier global (FSE-IEJ) vous paraissent-ils adaptés ?
- Les types d'actions (3 axes : repérage / accompagnement et insertion) et les publics éligibles vous paraissent-ils adaptés ?
- Plus globalement, quels sont, selon vous, les points forts et les points d'amélioration du dispositif dans sa conception (ce qui aurait pu / dû être conçu différemment) ?

Question 2 : Votre vision du processus et des modalités de mise en œuvre de l'IEJ sur son territoire

- Reprendre la mise en place de l'IEJ depuis son origine : l'IEJ est annoncé par l'UE puis la DGEFP, que se passe-t-il ensuite ?
- Quelles ont été les grandes étapes pour préparer la mise en place des actions ? Les acteurs clés impliqués ?
- [Pour les autorités de gestion uniquement] Sur quoi reposent les choix qui ont été faits ? Et qu'est-ce qui aurait éventuellement pu être différent ? Concernant :
 - Le fait d'avoir un PO national dédié (volet central + volet déconcentré), et des PO pluri-fonds FEDER-FSE-IEJ pour les Régions ?
 - Les financements accordés à chaque territoire ?
 - L'articulation IEJ-FSE ?
 - Les types d'actions prévues : les actions prévues dans le PO national, la déclinaison en 3 axes (repérage/accompagnement/insertion) ?
 - Les lignes de partage ?
 - Les opérateurs retenus / opérateurs absents ?
- [Pour les autorités de gestion] Avec quels autres programmes / dispositifs s'articulent les actions IEJ ?
- Quelle est votre vision des modalités de pilotage et de gestion de l'IEJ au sein de la région (les points forts, les points d'amélioration et les difficultés rencontrées en matière de pilotage et de gestion) ?
- Quelles articulations avec les dispositifs et instances de pilotage préexistants ?

Question 3 : Les choix qui ont été réalisés pour mettre en œuvre l'IEJ (les contenus, les objectifs, les spécificités) et leurs apports au regard des enjeux de l'IEJ

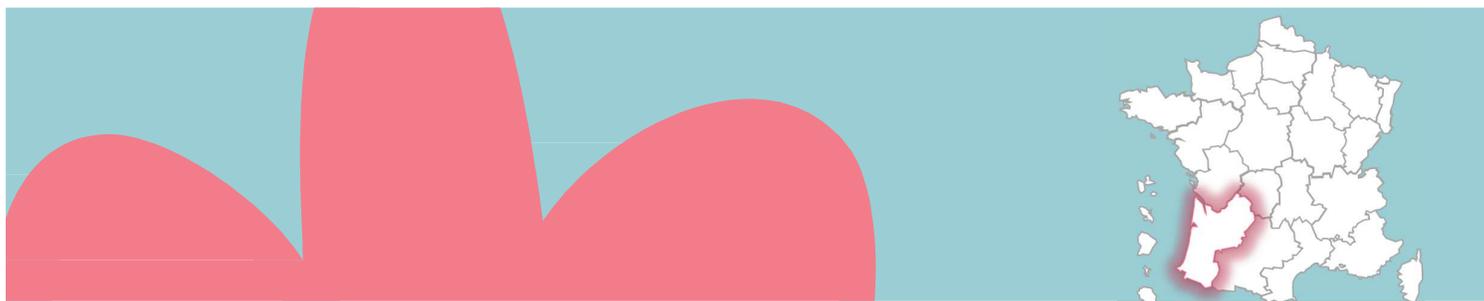
- Quelle démarche de programmation / préparation des projets une fois les enveloppes allouées par territoire ?
- [Pour les autorités de gestion] Quels choix ont été réalisés en matière de programmation ?
- Sur quoi reposent les choix qui ont été faits (choix d'actions, de public, de financement) ?
- Quels objectifs visés sur les politiques « jeunesse & emploi » ; sur les jeunes ; la dynamique territoriale des actions ?
- Quel effet de substitution / levier / innovation attendu ?
- [Pour les opérateurs] L'enveloppe et le montage financier vous paraissent-ils adaptés ?
- Plus globalement, quels sont, selon vous, les points forts et les points d'amélioration des actions des opérateurs dans leur conception (ce qui aurait pu / dû être conçu différemment) ?

Question 4 : Votre vision de la mise en œuvre effective de l'IEJ

- Où en est-on dans le déploiement des actions aujourd'hui ? Qu'est-ce qui a bien avancé/pris du retard ?
- Quels sont, selon vous les bonnes pratiques, les actions emblématiques / qui fonctionnent, les freins et difficultés ?
- Quels sont finalement, dans ce que vous en percevez à ce stade, les grands changements qu'amène l'IEJ ?

Question 5 : Votre vision de la réussite de l'IEJ

- Quels seraient de votre point de vue les indicateurs de réussite de l'IEJ du point de vue des types de dispositifs mis en place, des partenariats sur les territoires, des profils de jeunes concernés, des modalités de financement ?



Annexe 4 : Description détaillée des modèles d'analyse évoqués dans ce rapport régional

Annexe 4.1. : Description des modèles d'analyse relatifs à la démarche de programmation des autorités de gestion

Trois grandes approches de programmation ont pu être distinguées sur les territoires. Il faut cependant noter que ces approches ne sont jamais « pures ». Différents modèles peuvent se combiner entre eux. Souvent, elles évoluent dans le temps. Une première vague de programmation et d'appels à projet peut être destinée à sécuriser une partie significative de la programmation. Une seconde, voire troisième vague d'appels à projets permet de construire des actions « nouvelles », de solliciter de nouveaux opérateurs.

► L'approche de la programmation « sécurisée »

- Cette première approche a consisté à privilégier une programmation mobilisant des opérateurs connus ou renforçant les dispositifs existants du côté des Direccte, et fléchant les fonds IEJ sur des dispositifs de droit commun de la Région, notamment les PRF du côté des Conseils régionaux.
- Il s'agissait d'une part de répondre à la nécessaire programmation rapide et massive des fonds. L'objectif était également de s'assurer d'une programmation fiable (du point de vue de l'utilisation des fonds européens), pour éviter les dégageants d'office, sécuriser le contrôle du service fait et obtenir des bons résultats au final (dispositifs ou acteurs qui ont fait leurs preuves). Enfin, cette orientation est également liée à la compréhension/interprétation des dispositifs éligibles à l'IEJ, plusieurs Direccte ou Conseils régionaux renonçant au financement de certains opérateurs/actions alors que dans le même temps d'autres les financent (cela peut-être le cas d'actions concernant l'Insertion par l'Activité Economique par exemple ou d'actions portées par les Conseils départementaux).

► La démarche d'ouverture formelle

- Dans cette approche, les Direccte et les Conseils régionaux ont eu l'intention formelle d'ouvrir leur programmation. Cela est souvent passé par la mise en place d'appels à projets ouverts à de nouveaux opérateurs et à de nouvelles actions. Il s'agissait ainsi de couvrir un spectre large d'actions, en veillant notamment à développer des actions sur le champ du repérage des jeunes NEETs, ainsi que sur l'accès à la formation.
- Toutefois, cette volonté d'ouverture ne s'est pas toujours traduite dans les faits par des actions proactives en termes de communication et de mobilisation des opérateurs. Si toutes les Direccte et tous les Conseils régionaux concernés ont organisé des réunions d'information avec leurs partenaires et opérateurs habituels, voire même ont accompagné fortement les opérateurs dans le cadre de l'instruction sur l'ingénierie de leurs projets, ils n'ont pas, faute de temps, de moyens ou d'une organisation adéquate été chercher de manière volontaire des opérateurs qui pouvaient utilement combler d'éventuelles lacunes dans l'offre existante.

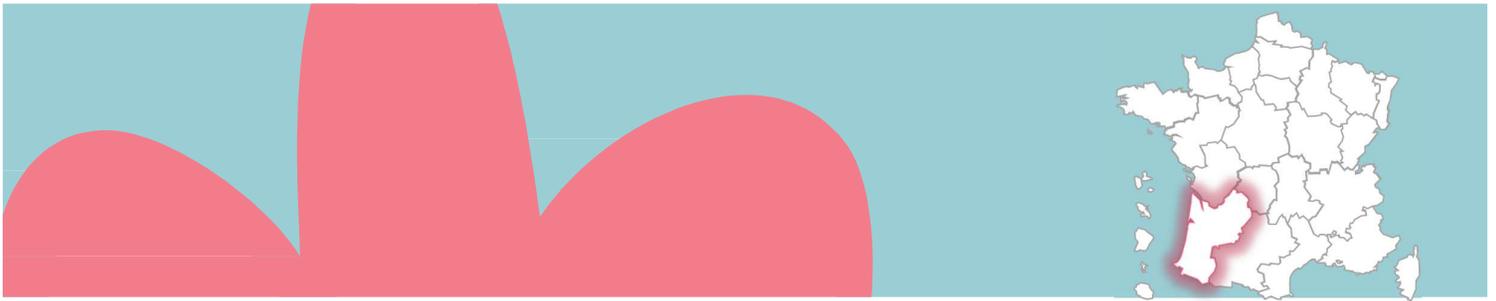
► La démarche volontariste dans la construction de l'offre

- Cette approche a été plus offensive : les Direccte ou Conseils régionaux ont alors ciblé des opérateurs spécifiques pour enrichir une offre d'accompagnement, investir plus particulièrement le segment repérage par exemple. Cette démarche volontariste s'est traduite par une sollicitation individualisée de nouveaux opérateurs. Alors que dans le modèle précédent, l'ouverture à de nouvelles actions, nouveaux opérateurs était théoriquement possible, ici elle est davantage garantie.
- Cette diversification des réseaux, même lorsqu'elle a été volontaire pose toujours la question de l'animation territoriale. Il est nécessaire de mailler les acteurs entre eux, de construire des parcours cohérents et fluides pour les jeunes. Ces actions de coordination opérationnelles des acteurs de l'emploi peuvent s'avérer difficile à mettre en œuvre dans les faits.

Annexe 4.2. : Description des modèles d'analyse relatifs à la coordination Etat-Région

Trois grandes modèles de coordination Etat-Région se sont dégagés dont les caractéristiques sont décrites dans le tableau ci-dessous :

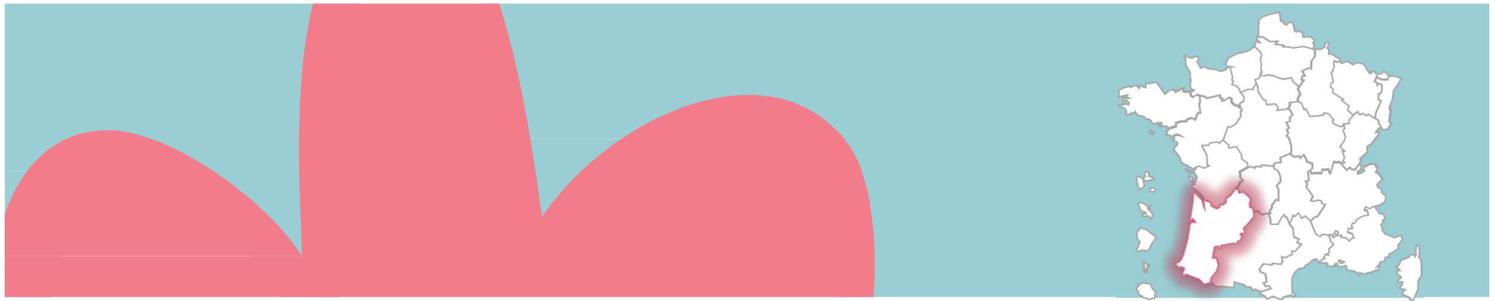
► Un modèle dominant de pilotage « juxtaposé ».



- Il s'agit là du modèle dominant, qui se concrétise dans la plupart des territoires par des lignes de partage claires et qui font figure de lignes de démarcation. La coopération entre autorités de gestion se traduit avant tout par du partage d'information et la participation formelle à des instances de suivi communes sur l'IEJ. Les temps de rencontre sont peu nombreux et visent principalement à s'assurer du respect des lignes de partage et d'éviter les doubles financements. Chaque autorité de gestion raisonne sur son propre périmètre d'intervention, et a en charge l'animation de « son » réseau d'opérateurs et de « ses actions » financées par l'IEJ

- ▶ **Un modèle de pilotage « concerté ».**
- Ce modèle se retrouve de manière plus marginale sur les territoires qui ont poussé un peu plus loin les modalités de coopération entre la Direccte et le Conseil régional. Si les lignes de partage restent bien là aussi des lignes de démarcation, les autorités de gestion ont été davantage attentives à la cohérence et à l'articulation de leurs actions entre elles et ont développé des instances de coordination complémentaires.

- ▶ **Un modèle de pilotage « co-construit » et « co-porté ».**
- Ce dernier modèle fait figure d'exception. Il se concrétise à la fois par une coordination renforcée dans l'élaboration du plan d'action et des priorités territoriales d'intervention sur l'IEJ, mais également par des modalités communes de pilotage et de suivi des actions financées dans le cadre de l'IEJ. Les deux autorités de gestion mobilisent ensemble le réseau des opérateurs (en mettant en place par exemple des appels à projets communs).



Annexe 7 : Documents relatifs à l'offre de services soutenue par l'IEJ

Annexe 7.1. : Description du dispositif DYNORE de la mission locale des Graves



PROJET I.E.J (Initiative pour l'Emploi des Jeunes) DYNORE (DYNamisation ORientation Emploi)

DYNORE est une plateforme d'accompagnement spécifique, qui articule les avantages de **l'accompagnement individualisé** à ceux procurés par la **dynamique de groupe**, grâce à une mise en œuvre concomitante et non successive, comme cela est souvent le cas dans les parcours d'accompagnement traditionnel. Cette plateforme va également s'appuyer sur la **dynamique de projet** ou d'actions collectives dans lesquelles les jeunes seront les acteurs décideurs et réalisateurs. Le quatrième pilier de la plateforme est constitué des périodes en **immersion dans l'entreprise**. Ce programme vise ainsi à rapprocher la demande et l'offre d'emploi locale. Il se met en œuvre sur deux champs d'intervention : la socialisation professionnelle et le rapprochement des jeunes et de l'entreprise, déclinés pour les jeunes en **4 axes** qui correspondent à des objectifs spécifiques

Objectifs spécifiques du programme :

- Renforcer les aptitudes facilitant l'intégration dans le milieu de l'entreprise (communication, travail en équipe...)
- Améliorer la connaissance de son environnement et de son évolution en renforçant sa mobilité (environnement culturel, sportif, associatif, professionnel ...)
- Renforcer sa capacité à rencontrer les entreprises
- Renforcer sa capacité à trouver un emploi

Champs de la socialisation professionnelle.

⇒ **DYNASO** : (DYNamisation + SOcialisation) : Développer des compétences et des aptitudes facilitant l'intégration dans le milieu de l'entreprise

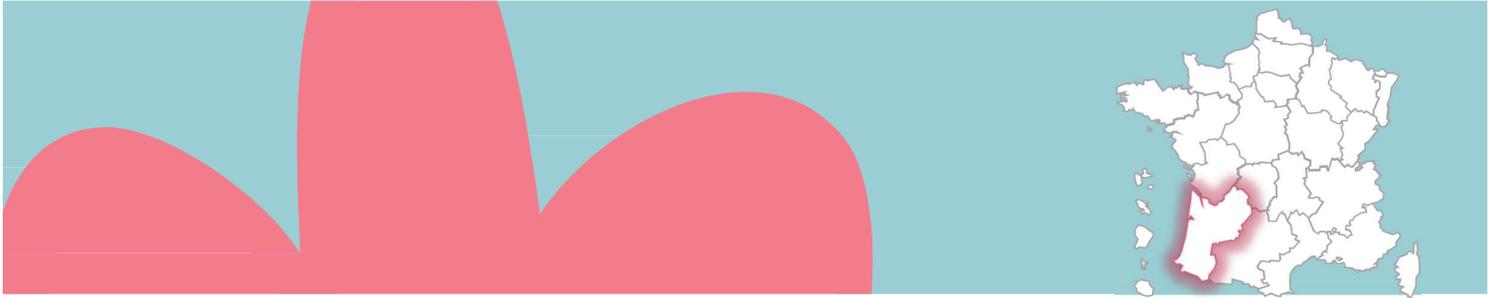
- Apprentissage de la rigueur liée à l'exercice d'une activité (respect de l'heure, respect des règles et codes)
- Apprentissage de la vie collective (respect de soi et des autres, communication, négociation, solidarité...)
- Découverte de son environnement culturel, sportif, associatif, professionnel ...
- Renforcement de l'estime de soi (acquisition de compétences à partir d'un choix d'activité)

Activité afférente : développement d'un projet collectif et éventuellement inscription dans une activité (théâtre, danse, musique, futsal, Fob Lab...)

⇒ **DYNAMO** : (DYNamisation - MObilité) : Renforcer sa capacité à connaître son environnement, à en utiliser les ressources sociales et professionnelles en développant sa mobilité.

- Améliorer leur connaissance de leur environnement et de son évolution, en renforçant leur mobilité (environnement culturel, sportif, associatif, professionnel...)
- Soutenir leur méthodologie pour identifier et découvrir les ressources de leur environnement.

Des actions de type Rallye pourront être organisées : « découverte » de son environnement auprès de partenaires divers (santé, logement, loisirs...), « photos découverte des métiers et des entreprises » s'informer sur des activités en local en vue de constituer un annuaire à destination d'autres jeunes, réaliser des expositions ...



Champs de l'emploi

⇒ AIRE : Appui Individualisé à la Recherche d'Entreprise

Cette intervention visera à donner un appui méthodologique à la prospection (prospection ciblée) afin que le jeune recherche une entreprise d'accueil pour réaliser un parcours d'immersion, ou une entreprise pour un contrat en alternance ou un emploi.

De plus, des appuis individuels tels que la simulation d'entretien d'embauche seront mis en œuvre autant que de besoin.

Toutes les actions de parrainage, interne ou mis en œuvre par les partenaires sur le territoire, seront mobilisées dans ce cadre.

Ce travail sera d'autant plus performant s'il s'appuie sur un réseau d'entreprises sensibilisées à la lutte contre les discriminations.

⇒ ACRE : Appui Collectif pour la Recherche d'Emploi

Cette intervention se fera sous deux formes :

⇒ Participation à un club de recherche d'emploi

⇒ Participation à des ateliers thématiques. Outre les ateliers méthodologiques sur le CV, la lettre de motivation, la prospection, il sera développé d'autres thèmes : comment atteindre le marché caché de l'emploi, comment valoriser ses atouts, comment valoriser ses expériences quand le CV est problématique ...

Ces actions spécifiques pour l'emploi bénéficieront du travail de l'Equipe ressource emploi, en termes de ressources: contact employeurs, informations-conseils aux employeurs ...

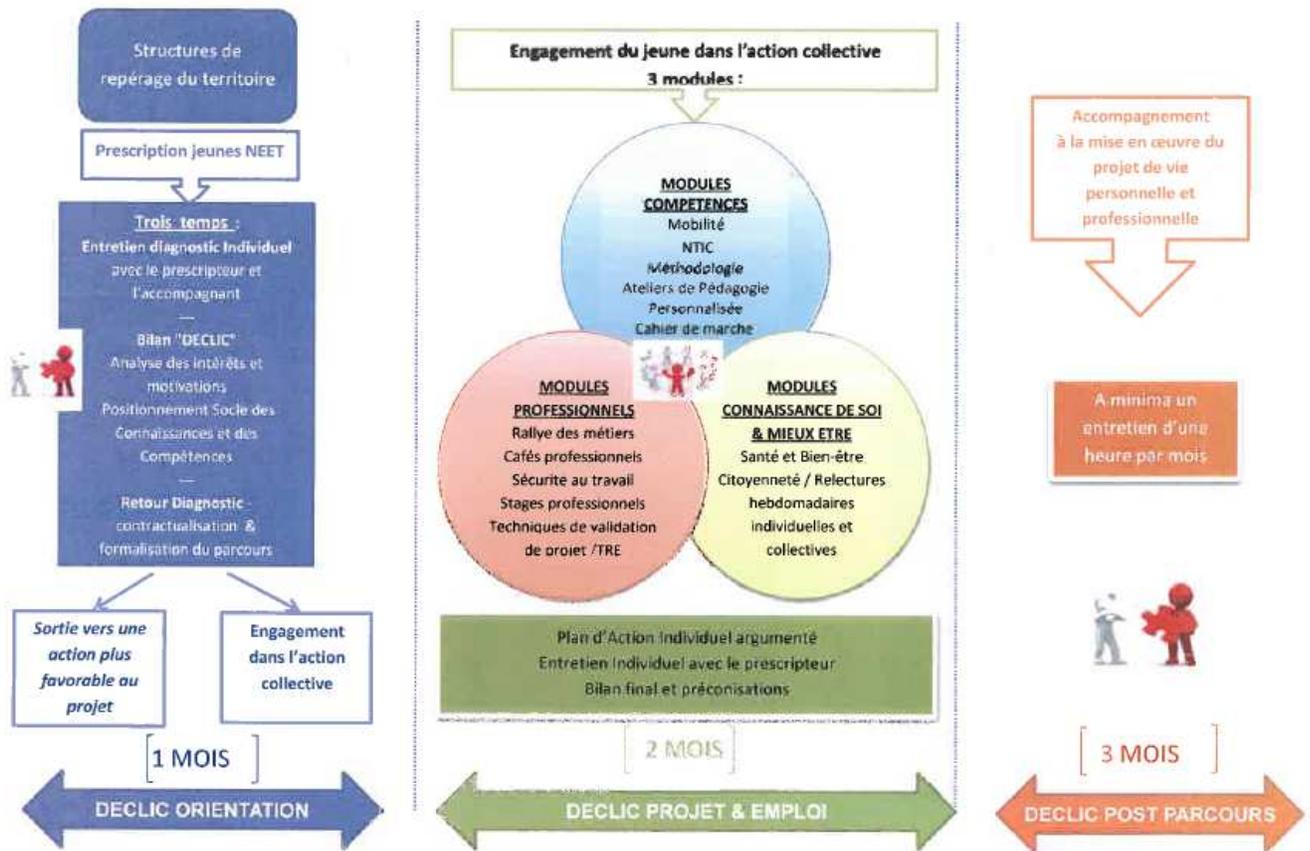
Public cible

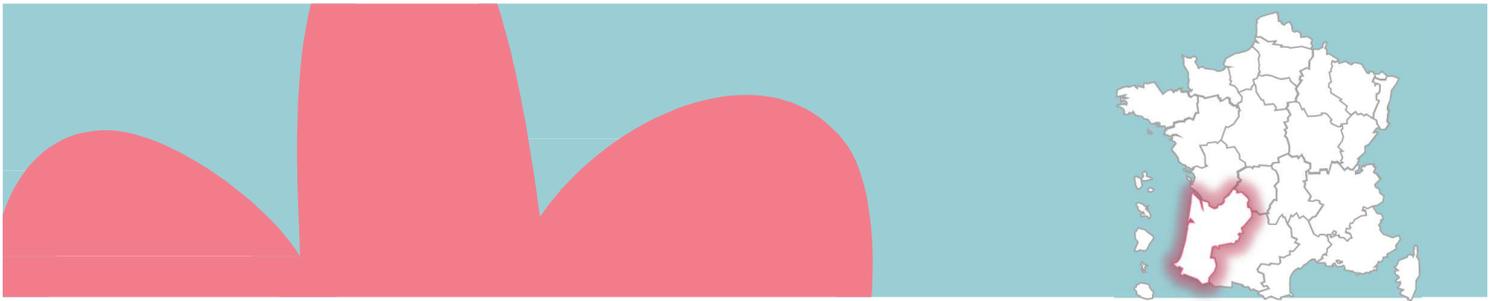
- Jeunes âgés de 18 à 25 ans, ni en emploi, ni en formation, ni étudiants (cf. NEET)
- Jeunes connaissant des difficultés d'insertion professionnelle, prioritairement issus d'un territoire ZUS, migrants d'origine nationale (DOM) ou étrangère, jeunes n'ayant pas accès à la Garantie Jeunes pour des raisons financières ou jeunes victimes de discriminations.



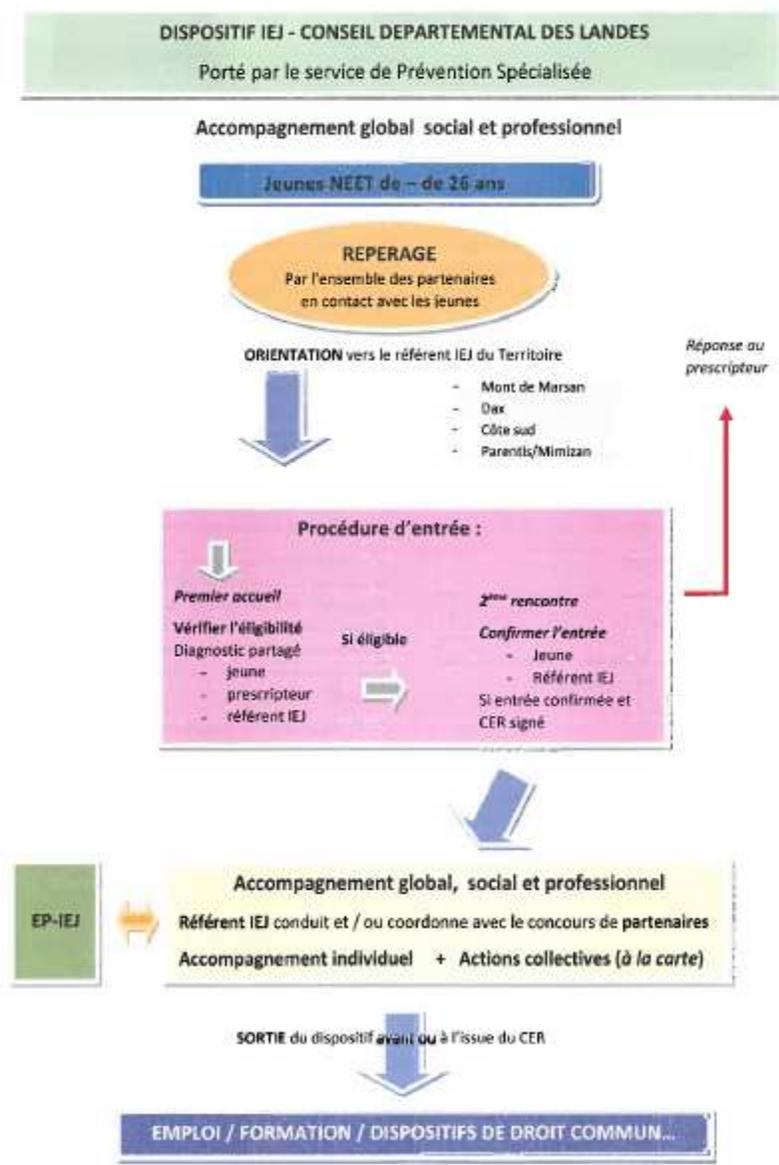
Annexe 7.2. : Description du dispositif DECLIC de l'AFEPT

Dispositif d'Enrichissement des Compétences pour L'insertion et la Citoyenneté





Annexe 7.3 : Description des plateformes territoriales portées par le Conseil Départemental des Landes, le Conseil Départemental de Gironde, et le Conseil Départemental de Dordogne



PROGRAMME OPERATIONNEL NATIONAL INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES EN METROPOLE ET OUTRE-MER (IEJ)

